



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

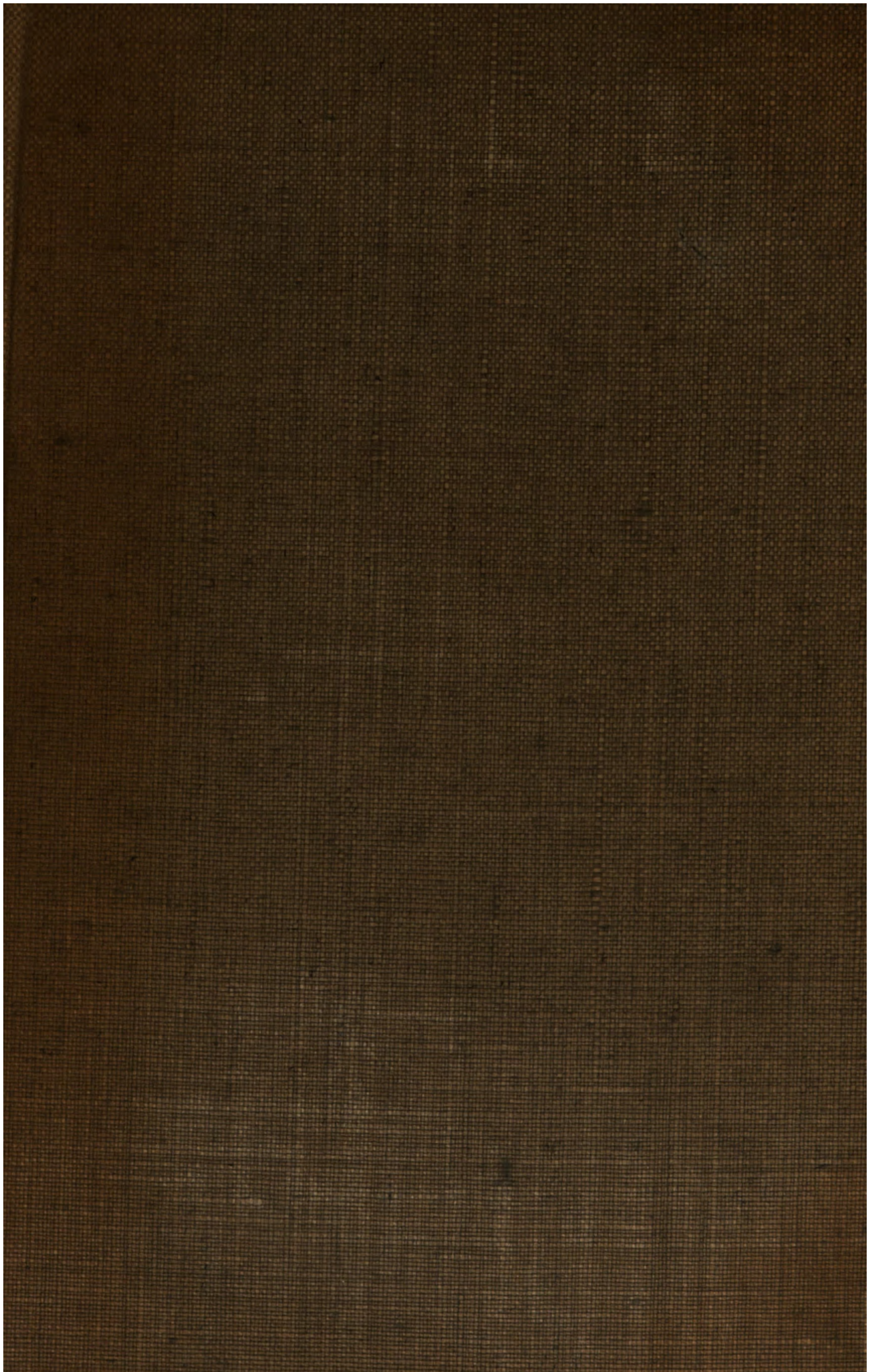
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



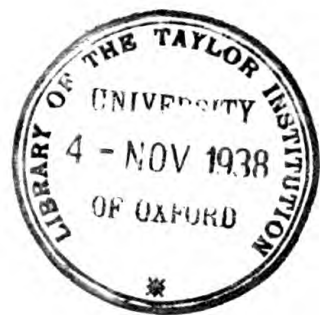
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



✓

310216





RAPPORT
SUR
UNE MISSION LITTÉRAIRE
EN ANGLETERRE,
PAR M. PAUL MEYER,

MEMBRE DU COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Paris, mai 1866.

Monsieur le Ministre,

La mission que Votre Excellence a bien voulu me confier avait deux objets : le premier était d'étudier et de collationner un certain nombre de manuscrits qui renferment des chansons de geste destinées à prendre place dans le recueil des *Anciens Poètes de la France*, publié sous les auspices de Votre Excellence, par M. Guesard; le second consistait à rechercher d'une manière générale tout ce qui peut intéresser l'histoire littéraire de la France pendant le moyen âge. Je ne pouvais manquer de réussir quant au premier point : ceux qui avant moi ont exploré les richesses paléographiques de la Grande-Bretagne, et notamment MM. Fr. Michel et Ch. Sachs, avaient signalé les manuscrits que j'avais à étudier; et quant au second point, quoique moins défini, j'avais une vague espérance de ne point revenir sans avoir ajouté aux découvertes faites par mes devanciers. Deux motifs entretenaient en moi cette espérance : la richesse bien connue des bibliothèques anglaises et leur accroissement indéfini. La richesse des bibliothèques anglaises, au moins en ce qui concerne notre littérature, a plusieurs causes. L'une, c'est que, le français s'étant implanté en Angleterre après la conquête, la littérature des classes élevées fut, pendant plus de deux siècles, toute française, et par son origine et par la langue. Il s'y implanta à ce point que, lorsqu'au ^{xiv}^e siècle l'anglo-saxon reprit le dessus, il était tout mélangé de mots appartenant à la langue d'oïl, et que les œuvres auxquelles il servait d'expression étaient conçues dans le même esprit, souvent dans la même forme que

les compositions françaises qu'elles venaient remplacer. Des relations incessantes entre les deux pays, entre la colonie et la mère patrie — ces termes sont de toute exactitude au moins au point de vue littéraire — transportaient outre Manche les œuvres françaises, si bien qu'à négliger quelques différences orthographiques dues à des nuances de prononciation, on peut dire que les deux nations avaient une seule et même littérature; si bien que maintenant la série de nos anciens monuments littéraires peut trouver à se compléter à Londres ou à Oxford. Une autre cause plus immédiate de la richesse des bibliothèques britanniques, c'est qu'en Angleterre la passion des livres a été, plus que nulle part ailleurs, un goût dominant. Ce n'est pas d'hier que nos voisins ont accoutumé de pourchasser à des prix qui nous semblent exorbitants les manuscrits les plus précieux et les livres les plus rares. Depuis Richard de Bury, le savant évêque de Durham, qui dans son *Philobiblion* nous expose et les moyens de se procurer des livres et les précautions à prendre pour leur conservation, jusqu'à sir Thomas Phillipps et à lord Ashburnham, l'histoire nous montre en Angleterre une suite non interrompue de personnages employant pour l'accroissement de leurs collections les facilités d'une haute position dans l'État et les ressources d'une grande fortune. C'est Bodley, qui recueillait des livres en tous lieux et reconstituait à Oxford une nouvelle bibliothèque sur les débris des bibliothèques que les réformateurs avaient détruites; c'est Cotton, c'est Harley, c'est le marquis de Lansdown, c'est Burney, desquels, par un pieux respect, le Musée britannique a conservé intactes et dans leur ordre primitif les splendides collections; c'est Hunter, qui dota d'un musée et d'une bibliothèque la ville de Glasgow; c'est lord Francis Egerton, qui, non content de léguer au Musée britannique ses manuscrits, y joignit encore une rente perpétuelle destinée à augmenter le fonds qui porte son nom. Ainsi, par l'effort de simples particuliers, de magnifiques bibliothèques se sont formées dans la Grande-Bretagne. De bonne heure ouvertes au public, elles ont vu, et verront sans doute encore leurs richesses s'augmenter par des legs généreux, tandis que l'État ou les universités, qui ont maintenant la charge de leur conservation, pourvoient, au moyen d'un large budget, à leur accroissement régulier.

Ces considérations me faisaient espérer qu'en dehors même des études déterminées qui m'étaient prescrites, mon voyage ne serait

pas infructueux. D'une part, les fonds anciens ne devaient pas avoir été entièrement explorés au point de la littérature française; d'autre part, les acquisitions nouvelles, notamment les *additional manuscripts* du Musée britannique, m'offraient une mine à peu près intacte. Enfin, je ne désespérais pas de pénétrer dans quelque'une de ces riches collections qui, maintenant comme autrefois, se forment au prix de peines et de dépenses infinies.

Sur tous ces points, Monsieur le Ministre, mes espérances se sont réalisées; je pourrais même dire qu'elles ont été dépassées. Dans le plus ancien des fonds que contient le Musée britannique, la Bibliothèque du roi, dont le catalogue est publié depuis 1734, j'ai fait une découverte qui intéresse au plus haut degré l'histoire de saint Louis en même temps que notre histoire littéraire. Parmi les *additional manuscripts* j'ai rencontré plus d'un ouvrage nouveau et important. Enfin j'ai été assez heureux pour être admis à visiter la splendide bibliothèque du comte d'Ashburnham, et l'incomparable obligeance du noble lord à me montrer ses riches collections, la générosité avec laquelle il a mis à ma disposition un double exemplaire de ses catalogues ¹, me mettent à même de signaler à Votre Excellence nombre de manuscrits précieux par leur contenu, par leur ancienneté ou par leur provenance.

J'ai vu successivement les bibliothèques du Musée britannique, de Durham, d'Édimbourg, de Glasgow, d'Oxford, d'Ashburnham-place. J'aurai l'honneur d'exposer à Votre Excellence les résultats de mes recherches en ces divers endroits, tandis que, dans une série d'appendices placés à la suite de chacune des parties de ce rapport, je publierai des extraits des principaux manuscrits que j'ai étudiés, les accompagnant des notices nécessaires pour en faire connaître la valeur.

I

MUSÉE BRITANNIQUE.

Bien que les collections du Musée britannique aient été souvent explorées, c'est là cependant que j'ai fait la plus riche moisson; ce qu'il faut attribuer à leur importance, sans doute, mais aussi

¹ L'un a été déposé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale avec l'assentiment du donateur.

à l'excellente organisation de l'établissement où elles sont conservées. Nulle part les recherches ne sont plus aisées ni l'accommodation plus satisfaisante. Quelles que soient les richesses du Musée, les lecteurs sont mis à même de les connaître dans la même mesure que les conservateurs, car les catalogues, soigneusement tenus à jour, sont à la disposition de tous. Je n'ai point à m'occuper du catalogue des livres imprimés; je puis cependant témoigner en passant de l'avantage que le lecteur trouve à faire ses recherches soi-même, à vérifier en un instant si l'ouvrage qu'il désire existe ou non dans la Bibliothèque ¹, à trouver au nom de chaque auteur la liste de ses ouvrages et de leurs diverses éditions, c'est-à-dire toute une bibliographie spéciale qui, pour certains noms, tels que Homère, Cicéron, Shakespeare, pour certaines matières, telles que *Académies, Catalogues, Périodiques, Angleterre, France*, comprend souvent plusieurs volumes. Il est à peine besoin d'ajouter que ce catalogue reste manuscrit ². C'est une condition essentielle pour qu'il puisse être tenu au courant des acquisitions nouvelles. D'ailleurs un catalogue de livres imprimés ne sert guère au dehors de la bibliothèque à laquelle il se rapporte; et partant il ne saurait y avoir que bien peu d'utilité à en multiplier les exemplaires. Les catalogues de manuscrits au contraire sont ou publiés ou en voie de publication ³.

¹ Au cas où un ouvrage manquerait, on a toujours la ressource de le signaler à l'attention des conservateurs en l'inscrivant dans un registre des *Libri desiderati*, constamment ouvert aux demandes des lecteurs.

² A deux reprises on a tenté l'impression du catalogue des imprimés du Musée britannique; d'abord de 1813 à 1819, ensuite en 1841. La première publication est bientôt devenue inutile, la seconde n'a pas été poussée au delà de la lettre A.

³ Les fonds manuscrits du Musée britannique peuvent se diviser en deux séries: ceux qui sont définitivement arrêtés, et ceux qui sont destinés à recevoir un accroissement indéfini. La première série comprend les fonds dont les catalogues sont ci-après énumérés:

A Catalogue of the manuscripts of the King's Library... by David Casley, 1734; in-4°;

Catalogue of the Cottonian mss. by J. Planta, 1802, in-fol.

Catalogue of the Harleian mss. by H. Wanley and Rev. N. Nares, 1808-1813; 4 vol. in-fol.

Catalogue of the mss. formerly F. Hargrave's, by H. Ellis, 1818, in-4°.

Catalogue of the Lansdown mss. by F. Douce and H. Ellis, 1819, in-fol.

Catalogue of the Arundel mss. 1834, in-fol.

Catalogue of the Burney mss. 1840, in-fol.

Les fonds ouverts sont celui des *additional mss.* et celui qui se constitue au

L'excellente disposition des catalogues, la faculté de consulter les livres imprimés sans dérangement et dans la même salle que les manuscrits, celle encore de se servir à volonté des 20,000 volumes qui garnissent les rayons de la salle de lecture, et parmi lesquels on trouve toutes les grandes collections historiques, les encyclopédies, les dictionnaires, les principaux recueils périodiques¹, en outre un confort matériel qui ne laisse rien à désirer, sont autant d'avantages que l'on ne trouve réunis qu'au Musée britannique et qui font de cet admirable établissement le lieu le mieux approprié à l'étude qu'on puisse souhaiter².

Les travaux que j'avais à faire en vue du Recueil des anciens poètes de la France, et pour lesquels M. Guessard m'avait donné des instructions précises, consistaient en trois points :

1° Collationner une copie du poème de *Doon de la Roche* exécutée sur le manuscrit Harléien 4404 par le docteur Sachs;

moyen du legs de lord Francis Egerton, comte de Bridgewater. Ils n'ont point de catalogues séparés. Jusqu'au n° 5017, la liste des manuscrits additionnels doit être cherchée dans le catalogue d'Ayscough (1782, 2 vol. in-4°), de là, jusqu'au n° 10,018, il faut avoir recours à l'*Index to the additional mss. with those of the Egerton collection preserved in the British Museum and acquired in the years 1785-1835* (1849, in-fol.). De 1836 à 1840 les listes des manuscrits nouvellement acquis ont été jointes à celles des livres imprimés. A partir de 1841, on s'est borné à publier les listes de manuscrits. Deux volumes ont paru, qui contiennent le catalogue des manuscrits additionnels et Egerton acquis de 1841 à 1847; le second de ces volumes a été publié en 1864, il conduit l'inventaire des manuscrits additionnels jusqu'au n° 17277, et celui des manuscrits Egerton jusqu'au n° 1149. La suite n'est pas encore publiée, mais peut être consultée en manuscrit.

Les manuscrits orientaux, tout en restant dans leurs fonds respectifs, sont décrits dans un catalogue particulier dont jusqu'à présent quatre fascicules ont paru : deux contiennent une partie des manuscrits arabes, et les deux autres comprennent les manuscrits syriaques et les manuscrits éthiopiens.

Outre ces catalogues, le Musée britannique a fait un grand nombre de publications scientifiques, trop connues pour avoir besoin d'être rappelées, et qui, d'ailleurs, sont étrangères à l'objet de ma mission.

¹ Ces livres ont un catalogue particulier (*List of books of reference in the Reading-room of the British Museum*, 1859, 8°; with coloured plan). Le plan qui y est joint indique les matières contenues dans les dix-huit travées garnies de rayons qui occupent la circonférence de la salle. Un exemplaire de ce plan est fixé à chaque bout des tables où se placent les lecteurs.

² L'obligeance extrême des employés du Musée mérite une mention spéciale. Ce sont eux qui font tout le service, et les lecteurs (au Musée on ne dit pas le public) n'ont jamais affaire à des garçons de salle. En outre un employé supérieur, parlant plusieurs langues, est chargé d'assister les lecteurs dans leurs recherches

2° Collationner sur le manuscrit (Bibl. reg. 16. E. VIII) le Voyage de Charlemagne à Jérusalem, publié en 1836 par M. Fr. Michel;

3° Apprécier la valeur du texte de la chanson de Foulque de Candie contenu dans le manuscrit Bibl. reg. 20. D. XI.

J'ai collationné *Doon de la Roche* et le Voyage de Charlemagne, et ces deux poèmes, dont le premier est inédit, et dont le second n'a été tiré qu'à très-petit nombre, seront bientôt mis sous presse pour paraître dans le recueil des *Anciens Poètes*. De Foulque de Candie on connaît trois manuscrits en France, un à Boulogne et deux à la Bibliothèque impériale (fonds fr. 778 et N. D. 275 bis). Le meilleur des trois est celui de Boulogne; il a conservé à la fin de chaque laisse le petit vers à rime féminine qui est ordinaire dans la geste de Guillaume d'Orange, et qui peut être considéré comme l'indice certain d'une rédaction ancienne. Ce caractère précieux a déjà disparu des deux manuscrits de Paris. Il n'existe pas davantage dans celui de Londres, qui, ainsi que je m'en suis convaincu par une collation attentive, présente exactement la même rédaction que le manuscrit 778 de la Bibliothèque impériale.

En dehors de ces études, qui m'étaient d'avance indiquées, je me suis livré à des recherches dont je vais exposer à Votre Excellence les résultats, en procédant selon l'ordre des temps.

WAGE, *Roman de Rou*. — On sait que ce poème historique est composé de trois parties qui se distinguent nettement par la mesure des vers. La première comprend 750 vers octosyllabiques, la seconde 4,114 alexandrins, la troisième 11,383 octosyllabiques. Cette dernière seule se rencontre dans les anciens manuscrits, qui sont au nombre de trois : l'un au Musée britannique, c'est le premier en date. A en juger par l'écriture, il peut remonter aux environs de l'an 1200. Le second est à Paris (Bibl. imp. fr. 375); le troisième, à Stockholm. Quant aux deux premières parties, elles n'existent plus maintenant que dans une copie de Duchesne, dont on ignore la source, et dans les transcriptions qui en sont dérivées;

et s'acquitte de ses fonctions, je puis en rendre témoignage, avec autant d'intelligence que de courtoisie. « This officer is charged with the special duty of assisting the readers in their researches; and, from his central position in the Reading-room, will be readily accessible to all, and able to superintend the whole service. » (Livret publié par l'administration du Musée sous le titre : *British Museum. New Reading-room and libraries*. 1864, p. 15.)

l'authenticité même en a été contestée. Lorsque Pluquet prépara son édition du *Rou*, il se servit d'une copie du manuscrit de Londres qu'avait exécutée l'abbé de la Rue; copie fort bonne, autant que je puis croire ¹, mais qu'il corrigea selon un déplorable système. On sait qu'en ancien français l'article masculin pluriel a deux formes : *li* pour le sujet, *les* pour le régime; Pluquet a trouvé convenable de rétablir partout *li*. Voici par exemple le commencement de la troisième partie d'après le manuscrit et d'après l'édition :

MANUSCRIT :	ÉDITION (vers 5165 et suiv.):
Pour remembrer des ancessurs	Por remembrer des ancessurs.
Les faiz [e] les diz e les murs	Li fez è li diz è li murs,
Les felunies des feluns	Li felunies des féluns
E les barnages des baruns,	E li barnage des Baruns
Deit l'um les livres e les gestes.	Deit l'um li livres è li gestes
E les estoires lire à festes.	E li estoires lire as festes.

Le malheureux système de Pluquet ôte à sa publication toute valeur philologique. L'importance du *Rou* au point de vue littéraire, non moins qu'au point de vue historique, est grande, et il est bien à désirer qu'on donne enfin de ce poème une édition critique.

PHILIPPE DE GRÈVE, *Poésies latines. — Chansons de Trouvères.* — M. A. Dinaux écrivait en 1863² : « Le numéro 15,119 du catalogue du docteur Van de Velde, de Gand, 1832, in-8, tome II, indique parmi les mss. le suivant : « Item, plusieurs pièces « de vieux françois mises en musique, où en marge se trouvent les « noms suivants : *Colard de Boutillier, mesir Raouls, Jehans de Neu-* « *ville, messir Gassez Brulez, mess. Regnaut Castellain de Couchy.* « Très-bien écrit avec initiales en or et en couleurs, ornées de pe- « tites figures et autres ornements en marge. » Où est passé ce manuscrit ? » — Il est entré au Musée britannique sous le numéro 274 du fonds Egerton. C'est un petit volume écrit dans la seconde partie du XIII^e siècle, sauf quelques pièces sans valeur qui ont été ajoutées au XV^e. Il se compose de deux parties, l'une contenant

¹ Je ne sais ce qu'est devenue cette copie, mais M. Bonnin, d'Évreux, en possède une transcription où l'on ne voit aucune trace des modifications systématiques qui corrompent le texte du *Rou* dans l'édition de Pluquet.

² *Trouvères brabançons*, p. xxxiii.

des poésies latines, l'autre des chansons de trouvères. C'est dans celle-ci qu'on trouve sur les marges, et d'une écriture du *xiv^e* siècle, les mentions d'auteurs relevées dans le catalogue Van de Velde; l'identité des noms et de leur orthographe, établit suffisamment l'identité du manuscrit. L'*incipit* attribue la première partie de ce volume à Philippe de Grève († 1237), chancelier bien connu de l'église de Paris, qui se fit remarquer par ses luttes contre l'Université, et s'attira le blâme de plusieurs de ses contemporains par l'ardeur avec laquelle il maintint le droit à la pluralité des bénéfices¹. Jusqu'à ce jour ses poésies sont restées absolument ignorées; on en peut donc considérer la découverte comme importante, d'autant plus que certaines conviennent très-bien au caractère du personnage et complètent pour ainsi dire sa physionomie. Mais il est sûr que toutes ne peuvent lui être attribuées; et il faut tout au moins en retrancher les dix pièces contenues dans les folios 58 à 92, qui sont purement liturgiques, et dont quatre appartiennent à Adam de Saint-Victor. Sans doute, la présence de ces pièces ne laisse pas de diminuer l'autorité de la rubrique initiale, *Incipiunt dicta magistri Ph. quondam cancellarii parisiensis*, et il est plus d'une des poésies contenues dans ce recueil dont l'attribution au chancelier pourra être contestée; toutefois, il faut se garder d'un scepticisme exagéré. Ainsi j'avais cru tout d'abord que le Débat du cœur et de l'œil,

Quisquis cordis et oculi
Non sentit in se jurgia.

(Fol. 24.)

devait être retiré à Philippe de Grève. En effet, on le trouve dans un grand nombre de mss. dont aucun à ma connaissance ne l'attribue au turbulent chancelier². Mais dans la table que Laborde a dressée des chansons des trouvères³, il y a une pièce dont le premier vers est :

Li cuers se voit de l'ueil plaignant.

¹ Gerard Dubois, *Hist. eccl.* Paris. II, 345; Du Boulay, *Hist. univ.* Paris. III, 164; Daunou dans l'*Hist. litt.* XVIII, 184. — Sur Philippe de Grève considéré comme théologien et auteur de sermons, voir M. Hauréau, *Notices et extraits des mss.* XXI, 2^e partie, 183-194.

² M. Th. Wright l'a publié d'après huit mss. dans ses *Latin poems commonly attributed to Walter Mapes*, p. 93; cf. *Hist. litt.* XXII, 162-3.

³ *Essai sur la musique* II, 318.

L'auteur indiqué est « le chancelier de Paris. » Malheureusement cette chanson ne se trouve que dans un ms. celui que Laborde désigne par l'initiale S (Sainte-Palaye), et ce ms. semble avoir disparu; au moins est-ce le seul parmi les six mss. cités dans la table de Laborde que je n'ai pu identifier avec aucun des chansonniers actuellement connus¹. Il m'a donc été impossible de comparer les deux pièces, mais toujours est-il qu'elles ont l'une et l'autre le même sujet, et qu'elles se réclament du même auteur, coïncidence assurément favorable à l'authenticité de la pièce latine. L'opinion qui me semble la plus probable est que Philippe de Grève a traité le même sujet en latin et en français; on a d'ailleurs la preuve qu'il composait des chansons en langue vulgaire, car le ms. de la Bibliothèque impériale 12581 nous offre une chanson à la Vierge, d'un rythme remarquable, à la fin de laquelle on lit: « Ci define la priere de Nostre Dame, lequele li chanceliers de Paris fist². »

La *Disputatio cordis et oculi* n'est pas la seule des pièces attribuées à Philippe de Grève par le ms. Egerton 274 dont l'authenticité soit garantie par un témoignage extérieur. Un ouvrage extrêmement précieux pour l'histoire des mœurs et des lettres au XIII^e siècle, la chronique du frère mineur Salimbene, de Parme³,

¹ Voici la concordance des cinq autres chansonniers cités par Laborde: *Vatican* = fonds de la reine Christine, 1490; — *Roi* = Bibl. imp. 844 (anc. 7222); — *Paulmy* = Arsenal B. L. F. 63; — *Clairambault* = Bibl. imp. fr. 845 (anc. Cangé 67); — *Noailles* = Bibl. imp. 12615 (anc. suppl. fr. 184).

² Fol. 372; elle a douze couplets, en voici les deux premiers:

Ma joie, m'annor,
Ma vie, m'amor,
Ma pais, ma lumiere,
Qui de grant secours
Faire as pecheors
lestes costumiere,
Mon cuer mehaigné
Met à vostre pié;
Noble tresoriere,
Faites le haitié,
Vos qui de pitié
lestes boutilliere.

Pucele loiaus,
Roïne roiaus,
Mere debonaire,
Precieus vaissiaus,
Esmerez cristaus,
Plains de seintuaires,
Temples aornez,
Tres enluminez
De grant luminaire,
M'arme confortez,
Douce, qui portez
Le dous laituaire.

On remarquera que ce rythme est sans exemple dans la poésie des trouvères, que tout au contraire il est assez fréquent dans la poésie liturgique du XII^e au XIII^e siècle. Il n'est pas très-différent de celui qu'a employé Philippe de Grève lui-même dans la *Disputatio membrorum*, contenue dans le ms. Eg. 274 fol. 12-19.

³ Publiée dans le tome III des *Monumenta ad provincias Parmensem et Placenti*

mentionne diverses poésies de notre chancelier, parmi lesquelles il en est deux qui se retrouvent dans le même ms. Ce texte est trop précieux pour n'être pas cité tout au long. A l'année 1247 Salimbene rapporte que le frère mineur Henri de Pise¹ composa la musique d'une pièce de Philippe, chancelier de Paris : « Item, cantum fecit in illa littera magistri Philippi, cancellarii Parisiensis, scilicet :

Homo quam sit pura
Mihi de te cura. »

Cette pièce n'a pas été recueillie dans le ms. Egerton. Poursuivons la citation : « Item, in alia littera quæ est cancellarii similiter, cantum fecit, scilicet :

Et : Crux de te volo conqueri. »
Et : Virgo tibi respondeo. »
Et : Centrum capit circulus. »
Et : Quisquis cordis et oculi. »

« Et in illa sequentia :

Jesse virgam humi Davit,

delectabilem cantum fecit, et qui libenter cantatur, cum prius haberet cantum rudem et dissonum ad cantandum. Litteram vero illius sequentiæ fecit Ricardus de Sancto Victore, sicut et multas alias fecit sequentias. » On peut admettre que Salimbene attribue à Philippe de Grève non pas seulement la première de ces pièces, mais encore les trois suivantes; d'autant plus que l'une d'elles (*Quisquis cordis et oculi*) est précisément celle dont j'ai établi plus haut l'authenticité. Salimbene ajoute : « Item in hymnis sanctæ Magdalenæ, quos fecit prædictus cancellarius Parisiensis, scilicet :

Pange, lingua, Magdalenæ,

nam pertinentia; Parmæ, 1857, in-fol. (Voir sur cet ouvrage étonnant une bonne étude de M. Tabarrini dans l'*Archivio storico*, nouv. série, XVI, 1, 25-69, et XVIII, 11, 42-89; et quelques remarques de M. Mussafia dans le *Jahrbuch f. engl. u. roman. literatur*, VI, 222-226.)

¹ Personnage mentionné d'après ce texte par Sbaraglia, dans son supplément à Wadding.

cum aliis sequentibus hymnis, cantum delectabilem fecit » (p. 65). Voilà donc encore toute une série d'hymnes sur la Madeleine que le manuscrit Egerton ne nous a pas conservées, mais qui se retrouveront peut-être dans quelque autre recueil.

Enfin, à l'année 1250, on lit dans la même chronique : « Item, vitam prælati et subditorum bene describit magister Philippus, cancellarius Parisiensis, sub metaphora membrorum corporis » (p. 224). Cette phrase renferme une allusion évidente à la *Disputatio membrorum*, contenue aux fol. 12-19 du ms. Egerton, et publiée ci-après à l'Appendice. A quel propos fut-elle composée, et quel était cet évêque en lutte avec ses diocésains qui fournit à Philippe le sujet de son allégorie? C'est ce que Salimbene nous apprendrait certainement si nous avions le texte complet de sa chronique, mais malheureusement la seule édition qu'on en possède a été faite d'après une copie misérablement tronquée, et la phrase que j'ai citée est isolée entre deux lacunes marquées par des points.

En présence de ces témoignages, l'authenticité du plus grand nombre des pièces contenues dans le manuscrit Egerton paraît incontestable; on ne peut guère, ce me semble, élever de soupçons contre les chansons satiriques que le même manuscrit attribue à Philippe de Grève; ce sont celles-là qui sont en parfait accord avec ce que nous savons du caractère remuant et agressif du chancelier de Paris. Je ne vois par exemple aucun motif pour lui contester la pièce *De Curia romana* (fol. 38 et suiv.), où on lit : « Si vous cherchez des prébendes, en vain déroulez-vous votre vie; gardez-vous de faire valoir vos mœurs, de peur d'offenser le juge. En vain vous appuierez-vous sur votre instruction, vous n'aurez attendu que pour vous voir supplanté par d'autres, à moins que vous ne luttiez à forces égales. — Jupiter implorant Danaé perd sa peine, mais il la possède dès qu'il se colore en or. Rien n'est plus puissant que l'or, ni mieux agréé, et Tullius n'est pas plus éloquent, etc. ¹ »

On voit déjà par cet échantillon, et l'on verra mieux encore par les extraits publiés à l'Appendice, que ces chansons offrent une

¹ La même idée avait déjà été exprimée par saint Colomban dans son épître à Fredolius. (Voir Hauréau, *Singularités historiques*, p. 13.) Je publie la pièce de Philippe de Grève à l'Appendice (A). On en connaissait déjà trois couplets conservés anonymes parmi les *Carmina burana* (Stuttgart, 1847), p. 51-53.

grande analogie avec les poésies satiriques qui circulèrent en si grand nombre pendant la seconde moitié du XII^e siècle et la première du XIII^e, se présentant parfois sous le nom énigmatique de *Goliath*, attribuées tantôt à l'archidiacre d'Oxford Gautier Map¹, tantôt, avec plus de vraisemblance, et souvent avec certitude, à Gautier de Châtillon et à Primat², mais qui en réalité paraissent être l'œuvre de toute une classe appartenant au monde ecclésiastique³.

La seconde partie du même manuscrit contient du fol. 98 au fol. 117, dix-huit chansons françaises, puis une dix-neuvième aux fol. 131-132. Malheureusement les premiers couplets de douze d'entre elles ont été plus ou moins grattés, et remplacés par les premiers vers de quelques insignifiantes pièces liturgiques. Parmi ces chansons, cinq m'ont paru n'exister dans aucun autre ms. je les publie ci-après, me bornant pour les autres à la mention du premier vers et à l'indication des mss. où elles se rencontrent. Plusieurs chansons n'étaient pas accompagnées du nom de leur auteur; je l'ai restitué entre crochets. Malgré son peu d'étendue, et bien que les textes qu'il contient soient corrompus, ce petit recueil n'est pas à dédaigner, et la proportion de cinq chansons nouvelles sur dix-neuf est certainement considérable. Le ms. Egerton 274 porte à dix-neuf le nombre des chansonniers français connus jusqu'à ce jour⁴. — Aux fol. 119 à 130 sont intercalées deux poésies latines

¹ *The latin poems commonly attributed to Walter Mapes*, collected and edited by Th. Wright. London, 1841 (Camden society).

² É. du Méril, *Poésies pop. lat. au moyen âge*, 1847, p. 144-163; Müldener, *Die zehn Gedichte des Walther von Lille, genannt von Châtillon*.

³ Voir Giesebrecht, *Die Vaganten oder Goliarden und ihre Lieder*, dans l'*Allgemeine Monatsschrift f. Wissenschaft u. Literatur*, 1853, le résumé de Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 2^e éd. p. 518-519, et ci-après, p. 263, note.

⁴ En voici la liste. Bibl. imp. fr. 844 (ancien 7222), 12615 (anc. suppl. fr. 184); ces deux mss. sont de la même famille. — Arsenal B. L. Fr. 63, Bibl. imp. fr. 845 (anc. Cangé 67), 846 (anc. Cangé 66), 847 (anc. Cangé 65); ces quatre mss. forment une même famille. — Berne 389, dont une copie suivie d'un glossaire existe à la Bibl. imp. Moreau 1687-1689 (anc. Mouchet 8); fr. 20050 (anc. S. G. F. 1989); ces deux mss. présentent assez de rapports pour être rapprochés, moins cependant qu'en offrent entre eux les mss. de chacune des deux familles précédentes. — Vatican, Christ. 1490. — Vat. Christ. 1522. — Bibl. imp. 1591 (anc. 7613). — Bibl. imp. La Vall. 59. — Bibl. imp. fr. 12581 (anc. suppl. fr. 198). — Bibl. imp. fr. 765 (anc. 7182). — Sienne H. X. 36. — Berne 231 (copie à la Bibl. imp. à la fin du ms. Moreau 1689). — Montpellier H. 196. — Bodl. Douce 308.

dont la première, un dialogue en vers rimés entre le mauvais riche et Lazare, n'a été, que je sache, signalée nulle part, tandis que la seconde est une pièce très-connue qu'on attribue tantôt à saint Bonaventure tantôt à Jean Hoveden. — (Appendice A.)

JEAN DE JOURNI, *la Dîme de pénitence*. — L'ordre chronologique m'amène à parler du ms. addit. 10015 acquis par le Musée en 1836. C'est un volume composé de 200 feuillets de parchemin, ayant le format d'un petit in-4°, et paraissant écrit vers 1300. Il renferme deux ouvrages : *La Dîme de pénitence*, dont nous nous occuperons tout à l'heure et *l'Image du monde*. Au dernier feuillet on lit cet explicit : « Mesires sains Bodes fist chest romant, benoiete soit l'ame de li. » *La Dîme de pénitence* est un poème allégorique contenant un peu plus de 3000 vers. Par le sujet, il est peu intéressant; deux choses cependant le recommandent et en rendent la découverte précieuse; d'abord, avantage bien rare, il se présente avec sa date, 1288, et avec le nom de son auteur, *Jehan de Journi* :

En l'an de l'incarnation
De Dieu qui soffri passion,
M. et III^e, se XII anées
Estoient de ches conte ostées,
Si commença et parfurni
Che livre JEHANS DE JOURNI,
En Chypre, droit à Nicossie,
Là à gisoit en maladie;
Et qui du non veut counissanche,
Ch'est *la Disme de Penitanche*.

Et d'autre part il renferme, comme nous le verrons, de nombreuses allusions à l'histoire contemporaine. Mais d'abord, qui est ce Jean de Journi qui, à Nicosie, en 1288 occupait à écrire un poème les loisirs que lui faisait sa maladie? Je n'ai pu réunir à cet égard que bien peu de renseignements. Journi est un village du Pas-de-Calais. C'est là sans doute le lieu dont était originaire notre personnage, et dont il avait la seigneurie. Le même surnom est porté par un des chevaliers de l'hôtel du roi qui, en 1270, durent s'embarquer avec saint Louis, *Anguerran de Jorni*¹. Ce dernier était

¹ D. Bouquet, XX, 308. — Enguerrand de Journi fut aussi, en 1268, l'un des commissaires chargés de traiter avec la ville de Gènes au sujet de l'acquisition

selon toute apparence le parent, peut-être le père de notre Jean. Puis, au xv^e et au xvi^e siècle, divers membres de la famille de Journi figurent dans le P. Anselme¹. De la vie de Jean, je ne sais que ce qu'il nous apprend dans l'explicit ci-dessus rapporté, et dans le prologue de son œuvre. Il avait été à folle école, il avait composé des écrits légers, de « faux fabliaux; » aussi, pour s'acquitter des méfaits que sa langue a commis, veut-il la contraindre à dicter chose qui soit profitable à lui-même et aux autres. C'est ainsi qu'il entend rendre à Dieu la dîme des biens qu'il a reçus de lui et dont jusque-là il avait « payé peu de droiture. » Les fabliaux de Jean de Journi ne nous sont pas parvenus ; au moins son nom n'apparaît-il dans aucun de ceux que nous possédons. Puisque nous sommes réduits à la *Dîme de pénitence*, efforçons-nous au moins d'en tirer tout ce qu'elle renferme d'intéressant. L'intérêt de l'ouvrage réside, je l'ai dit, dans le fait qu'il est daté très-exactement,

de navires destinés à la croisade. On lit en effet au dos d'un document relatif à ce traité : « Ce sont les convenances faites à Genne des naves et des tarides à la volenté le roi, par mon seigneur Inguerran de Journi et Henri de Champrepus clerc. » Ce document, qui se trouve dans le ms. Bibl. imp. latin 9016, a été analysé par M. Jal, dans son *Mémoire sur quelques documents génois relatifs aux deux croisades de saint Louis*, p. 44-54 (extrait des *Annales maritimes et coloniales*, mai 1842), et publié par M. Champollion-Figeac dans les *Mélanges historiques (Collection des Documents inédits)*, II, 61-67. Il est attribué par l'un et l'autre de ces savants à l'année 1246; mais c'est à tort selon moi. L'unique date qui s'y trouve est ainsi conçue : « et doivent estre les devant dittes naves apparillies... d'enmi le mois de mai prochain à venir jusques en .ij. ans, l'an de l'incarnation courant mil.cc.lxxvij. » Il faut remarquer que, dans une rédaction latine du même traité, également signalée par M. Jal et publiée par M. Champollion, cette date manque; on y lit seulement : « a medio instantis mensis madii ad duos annos » (*Mélanges historiques*, II, 58). La date 1278 fournie par le document français est donc une sorte de glose. Elle est évidemment erronée, car il ne peut s'agir que de l'une des deux croisades de saint Louis. MM. Jal et Champollion opinent pour la première et corrigent « mil cc xlviij, » considérant cette date comme le terme des deux années spécifiées par le traité qu'ils attribuent conséquemment à l'an 1246. Mais il me semble bien plus simple de corriger « mil cc lxxvij, » et d'admettre que le rédacteur ou le copiste du document français a voulu désigner l'année de la conclusion du traité. Le motif principal qui me détermine à rapporter cet acte à la seconde croisade, c'est que, des deux commissaires, l'un, Enguerrand de Journi, figure, comme on vient de le voir, à la même époque sur la liste des chevaliers de l'hôtel du roi, et que l'autre, Henri de Champrepus, apparaît en qualité de commissaire du roi dans divers actes de nolis passés à Gênes en 1268 et 1269. (Voir Jal, *Mémoire cité*, p. 32, et *Mélanges historiques*, I, 516 et suiv.)

¹ V, 93 E, 831 A; VIII, 525 C.

que le ms. est contemporain, ou à peu près, de la composition, et qu'ainsi la *Dîme* fournit à l'histoire de la langue un jalon parfaitement sûr; qu'en outre notre histoire littéraire s'enrichit d'un nom sur lequel on parviendra peut-être à réunir des renseignements plus nombreux que ceux auxquels nous sommes présentement réduits. Mais ce n'est pas tout, l'auteur donne plus qu'il n'a promis; une fois son traité terminé, il vient à parler des choses de son temps. Il le fait sous la forme d'une oraison, longue d'environ 350 vers, dans laquelle il prie successivement pour tous les princes contemporains, les désignant tantôt nominativement, tantôt par des traits qui suffisent à les faire reconnaître. Parmi ces personnages figurent Henri II de Lusignan, roi de Chypre, qu'il appelle son seigneur, et Charles II d'Anjou, « le prince qui est en prison, » nous dit-il, fournissant un indice qui permet de resserrer encore la date de l'explicit, puisque ce prince ne fut délivré que le 29 août 1288.

Le sentiment qui domine dans cette prière est celui qu'on devait attendre d'un chrétien écrivant à cette époque et en Orient: une douleur profonde de la décadence des établissements chrétiens de Syrie. L'espérance d'un meilleur état de choses tient peu de place dans les considérations auxquelles se livre Jean de Journi; néanmoins son ton est partout celui d'une résignation bienveillante, et c'est seulement contre la corruption du gouvernement de Rome qu'il fait paraître un vif ressentiment. — (Appendice B.)

Miracles de Notre-Dame. — La Chronique de Turpin. — Frère Philippe, Les Merveilles de l'Irlande. — L'intérêt de ces trois ouvrages consiste en ce qu'ils sont écrits en provençal. Pour le fond, ils ne présentent rien de nouveau. Le texte latin des miracles existe dans divers recueils manuscrits, et Gautier de Coincy en a versifié quelques-uns. Quant à la chronique du faux Turpin, dont on a tant de copies en latin, on en connaissait jusqu'à cinq versions françaises¹, mais on ignorait qu'elle eût été traduite en provençal.

Le troisième ouvrage s'annonce tout d'abord comme plein de curiosité. En voici le début: « S'ensuit d'un livre qui parle des merveilles de la terre d'Hibernie, et fut envoyé ledit livre au saint

¹ Voy. G. Paris, *de Pseudo-Turpino* (Paris, 1865), p. 44-64.

et bienheureux pape Jean xxii par frère Philippe, de l'ordre des Prêcheurs, de l'église de Corck en Hibernie. — Et premièrement est montré comment un nommé Guiral fit un petit livre de ces merveilles.

« Il fut un nommé Guiral, parent de Henri, roi des Anglais, qui fut envoyé en Hibernie avec Jean fils dudit roi; et quand ils furent là, ce Guiral s'émerveilla des choses que Dieu faisait en ces parties extrêmes du monde et qu'on ne voyait point ailleurs. Et de ces merveilles ledit Guiral fit un petit livret, qui ne contenait pas l'ensemble complet de ces choses. Et ce n'est pas merveille si ce livret ne contenait pas toutes lesdites merveilles, car Bede et Solin, qui en ont traité, lui firent défaut. Et pour cela ledit frère Philippe lut ledit livre dudit Guiral, et avec ce qu'il y trouva de vrai et de profitable il fit cette œuvre, avec maintes autres choses meilleures et plus importantes qu'il y ajouta. »

Ce frère Philippe est tout à fait inconnu; les pères Quétif et Echart ne le mentionnent point, et son ouvrage, évidemment composé en latin, n'a pas été signalé jusqu'à ce jour. Du reste, il est loin de justifier les promesses ambitieuses de son prologue. J'ai attentivement comparé son livre avec le « livret » de Guiraud le Cambrien, dont il affecte de parler avec dédain; je vois bien ce qu'il en a retranché, mais non pas ce qu'il y a ajouté. On trouvera à l'Appendice la table des chapitres; dans une suite de notes j'ai établi la correspondance des deux textes. — (Appendice C.)

PRIMAT, *Chronique des règnes de saint Louis et de Philippe le Hardi.*
— J'arrive maintenant, Monsieur le Ministre, à une découverte qui est de beaucoup la plus importante entre celles qu'il m'a été donné de faire pendant ma mission. Je veux parler de la traduction de la chronique de Primat (1250-1285) qui occupe les feuillets 194-251 du manuscrit Bibl. reg. 19. D. I, le reste du volume étant rempli par des ouvrages de moindre importance, dont je donne le détail à l'Appendice. Ici je présenterai à Votre Excellence quelques observations sur l'auteur de cette chronique, sur l'ouvrage lui-même, sur son traducteur. L'auteur est un moine de Saint-Denis nommé Primat, jusqu'ici connu par une mention sur laquelle j'aurai à revenir plus tard¹. Son traducteur est Jean du Vignay,

¹ Indépendamment de ce texte, qui est fourni, comme on le verra, par un des

religieux hospitalier de Saint-Jacques du Haut-Pas, qui a mis en français le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, le *Liber de ludo Scachorum* de Jacques de Césoles, les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury¹. Voici les passages qui nous donnent le nom de l'auteur et du traducteur, en même temps qu'ils nous renseignent sur le but que se proposait ce dernier en faisant passer en français l'œuvre de Primat; le premier intervient à propos des miracles de saint Louis que Jean du Vignay intercale dans son texte :

XLIII.

D'aucuns des faits espirituelz et des miracles d'iceli saint homme monseigneur saint Loys.

Pour ce que il est avis frere JEHAN DE VIGNAY, qui ay transporté et mis les iiij. volumes de ceste presente œuvre de latin en françois, selon ce que frere Vincent, de l'ordre des Prescheurs, l'ordena et fist, avec une adition que je y ay adjoustée selonc les croniques que PRIMAT fist, laquelle adition prent là où frere Vincent laissa, c'est assavoir que le dit frere Vincent et PRIMAT parlent trop poy

plus précieux manuscrits des Chroniques de Saint-Denis, on a voulu trouver dans le *Decamerone* un témoignage beaucoup plus explicite sur notre auteur. On a rapproché de Primat ce *Primasso*, qui, selon Boccace, « fu un gran valente uomo in grammatica, e fu oltre ad ogn'altro grande e presto versificatore, le quali cose il renderono tanto ragguardevole e sì famoso che, ancora che per vista in ogni parte conosciuto non fosse, per nome e per fama quasi niuno era che non sapesse chi fosse Primasso. » (*Giorn. I^a, nov. 7^a.*) Mais il est évident que cette identification ne repose que sur la similitude des noms. En outre, il paraît certain que ce *Primasso* n'est pas différent d'un chanoine de Cologne appelé *Primas*, « magnus trutannus et magnus trufator et maximus versificator et velox, » selon frère Salimbene, de qui Boccace semble avoir eu les paroles présentes à l'esprit lorsqu'il qualifiait son *Primasso* de « grande e presto versificatore. » Salimbene parle de ce chanoine poète à l'année 1233 (p. 41), et lui attribue l'*Apocalypsis* et la *Confessio Goliæ*, ces deux poèmes dont il nous est parvenu tant de copies, ordinairement anonymes, et parfois mises sous le nom de Gautier Map ou de Gautier de Châtillon. Tout ce passage de sa chronique est plein d'intérêt; c'est un témoignage précis à joindre aux témoignages qu'ont réunis sur la littérature des Goliards MM. Th. Wright, Du Méril, Müldener et Giesebrecht. — M. Ch. Thurot me signale sur le poète Primat un autre témoignage au commencement de la *Somme* de Thomas de Capoue : « Dictaminum genera tria sunt a veteribus diffinita : scilicet prosaicum, metricum et rhithmicum; prosaicum ut Cassiodori, metricum ut Virgillii, rhithmicum ut PRIMATIS. »

¹ Cette traduction est restée ignorée jusqu'à ce jour; le seul manuscrit qui en existe à ma connaissance appartient à lord Ashburnham; coll. Barrois, n° 19.

en leur traité des meurs esperitueles de celi tres honorable saint, car des miracles de li ne me merueille je pas se il n'en parlent point, car nul ne doit estre tenu pour saint homme en sa vie.... tant pour la dévotion que j'ay au dit benoit monseigneur saint Loys comme pour plus parfaitement acomplir l'istoire comenciée de li, il m'est pris volenté de meitre ici endroit aucuns de ses fais esperituelz selon ce que je les ay compris en sa légende, et aucuns aussi des miracles de yceli saint, tant ceulz que je ay trouvé en escripture, comme ceulz que j'ay veus à mes propres iex... (Fol. 224 a b).

Le second passage se trouve dans l'épilogue de la traduction :

Et aussi me convient il faire fin, pour ce que PRIMAT, de qui je ay translaté les croniques que il fist depuis le temps frere Vincent, laissa l'ystoire ci endroit ou environ; si que je fais la fin de ma translation selon l'ystoire de celi PRIMAT.

Les chroniques de Primat ont donc servi à Jean du Vignay à faire une suite au *Miroir historial* de Vincent. Il avait traduit ce dernier ouvrage, qui s'arrête à 1250, pour Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI; il y joignit en forme de continuation, et à l'instigation de la même reine, une portion de l'œuvre de Primat : « Et merci tant comme je puis la tres honorable et haute, puissant et noble Jehenne de Bourgogne, roine de France, par qui [commant] je ay fait ceste presente œuvre, de ce qu'elle le me daigna faire bailler à faire et à acomplir. » (Fol. 251 d).

Jean du Vignay négligea-t-il de faire exécuter un exemplaire du *Miroir* contenant sa traduction de Primat, et pouvant servir de modèle à de nouvelles copies? c'est ce que nul ne saurait dire, toujours est-il que ce supplément à l'œuvre gigantesque de Vincent de Beauvais est joint dans le manuscrit du Musée britannique à des ouvrages avec lesquels il n'a aucune connexité, tandis qu'il ne se rencontre dans aucun des manuscrits connus de la traduction du *Miroir*.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que nous ne possédons pas la totalité de l'œuvre de Primat. Il n'y a aucune raison de supposer que cet auteur ait commencé son récit juste au point où Vincent avait laissé le sien, et il est tout naturel que Jean du Vignay ne l'ait traduit qu'à partir de ce même point. En outre, il est évident que le chapitre qui, dans le manuscrit du Musée britannique, est le premier, n'est pas le début de l'ouvrage. En voici les premières lignes :

Vraiment la royne mere d'iceulz, qui avoit nom madame Blanche, et estoit seur du roy d'Espagne, laquelle estoit à acompagner à Rebeque par sagesse et

par suttileté d'enging, gouverna en ce temps le royaume de France, et non pas par vertu feminine, mes vertueusement, comme s'ele fust homme, si que por alegier la douleur que ele avoit conceue de l'encheitvement de ses filz, les ij. devant diz contes ses filz furent envoiés à icele...

Les deux devant dits comtes! Mais c'est la première fois qu'il en est question! Sans doute, dans le texte complet, ils étaient mentionnés un peu plus haut. Donc nous n'avons pas le commencement de la chronique. Là-dessus point de doute possible : il s'agit seulement de savoir à quelle époque commençait l'ouvrage. Question dont la solution dépend d'une recherche que je dois tout d'abord entreprendre, celle du rapport qui existe entre Primat et Guillaume de Nangis. Ici il faut distinguer entre l'Histoire de saint Louis et celle de Philippe le Hardi. En ce qui concerne la première, on remarque, à première vue, une grande parité entre les deux historiens; des chapitres entiers sont les mêmes de part et d'autre¹, l'ordre du récit est presque constamment identique. Les différences consistent en suppressions opérées par Guillaume de Nangis. Quand il ne copie pas, il abrège; rarement il présente des faits ou des idées qui ne se trouvent déjà dans Primat ou dans Geoffroi de Beaulieu, ce dernier cas étant le moins fréquent. Seulement, de temps à autre, il insère sous la rubrique *incidentia*, dans la narration qu'il emprunte à ses devanciers, des faits d'histoire étrangère.

L'hypothèse que Primat serait venu après Guillaume de Nangis et aurait ajouté de son cru ce qui manque à ce dernier, serait insoutenable, car maints indices montrent que Primat est le plus ancien des deux. Pour lui, le roi Louis IX n'est pas encore saint Louis; il est seulement « le roy, » « le roy Loys; » lorsqu'il raconte sa mort, il ira jusqu'à l'appeler « le tres beneuré crestien, » mais il n'a aucun pressentiment de sa canonisation, dont pourtant on commencera à s'occuper dès les premières années du règne de Philippe le Bel. Aussi ignore-t-il complètement les miracles de saint Louis; si bien que Jean du Vignay croit devoir en intercaler quelques-uns dans sa traduction, ainsi qu'il l'annonce dans un passage transcrit ci-dessus; Guillaume de Nangis en rapporte quatorze. Donc, pas de contestation possible sur ce point : Primat est le devancier de Guillaume de Nangis. Il n'en est pas moins étonnant que ce

¹ Voy. par exemple le chapitre x, publié à l'Appendice avec le texte de Guillaume de Nangis en regard.

dernier ait gardé le silence le plus complet sur celui qu'il ne fait guère qu'abrèger depuis 1250 au moins jusqu'à 1270, tandis qu'il nomme dans sa préface Gillon de Reims, qui d'ailleurs nous est inconnu, et Geoffroy de Beaulieu, à qui en effet il a fait plusieurs emprunts. — Quant au règne de Philippe le Hardi, Primat offre un moindre intérêt; il est moins complet que Guillaume de Nangis, qui sûrement a eu d'autres sources à sa disposition¹.

Reste la question de savoir à partir de quel endroit Guillaume de Nangis a commencé de suivre Primat, ou, ce qui revient au même, à quelle époque commençait la chronique de celui-ci; car, même *a priori*, il n'est point probable que cet endroit soit précisément celui où prend la traduction de Jean du Vignay. Avant l'année 1250, la première époque qui puisse être le point de départ d'une histoire, c'est l'avènement de saint Louis, soit l'année 1226. C'est la date à laquelle Guillaume de Nangis commence son histoire et c'est, vraisemblablement aussi, celle d'où Primat faisait partir la sienne. Ma conjecture n'est pas fondée seulement sur le rapport constant que nous pouvons constater à partir de 1250 entre les deux écrivains, mais sur un texte qui a été bien discuté sans qu'on en ait donné, ce me semble, la vraie explication. C'est une question incidente qu'il me faut examiner en détail.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un manuscrit des Grandes chroniques de Saint-Denis², composé de deux parties bien distinctes. La première, écrite dans le dernier tiers du XIII^e siècle, s'arrête à la mort de Philippe-Auguste; la seconde, postérieure d'un demi-siècle environ, contient la vie de saint Louis qu'offrent tous les manuscrits des Grandes chroniques. A la fin de la première partie, au folio 326 v^o, se trouve une miniature de celles qu'on appelle *de présentation* : un moine agenouillé présente un livre à un roi de France; derrière le moine, un abbé mitré étend la main vers le livre et semble parler au roi. Au-dessous de la miniature sont deux pièces de vers, l'une française, l'autre latine. Les premiers vers français sont ceux-ci :

Phelippes, rois de France, qui tant ies renomez
Ge te rent le romanz qui des rois est romez (*sic*),

¹ Je cite à l'Appendice un chapitre appartenant au règne de Philippe III, où Guillaume de Nangis rapporte quelques faits inconnus à Primat.

² Coté L. f. 2. Il a appartenu à Charles V, dont il porte au dernier feuillet la signature.

Taut à cis ¹ travallié qui Primaz est nomez
Que il est, Dieu merci, parfaiz et consummez.

Ce roi Philippe est, selon l'abbé Lebeuf et M. P. Paris, Philippe III; c'est, d'après M. de Wailly, Philippe IV ², conclusion à laquelle j'arrive aussi par une autre voie. N'examinons pas si *Primat* est un titre comme l'a pensé l'abbé Lebeuf, ou le nom d'un simple copiste comme le croyait dom Bouquet : question résolue sans plus de recherches, du moment que nous sommes en possession d'un grand fragment de l'œuvre du chroniqueur Primat. Ce qu'il faut rechercher, c'est à quoi se rapportent ces vers. Jusqu'à ce jour on a pensé qu'ils avaient trait à la partie des Chroniques de Saint-Denis à la suite de laquelle ils sont placés, et l'on en a conclu tout naturellement que Primat était l'auteur, ou, si l'on veut, le traducteur de cette vaste compilation ³, opinion que je ne puis partager. D'abord, à ce compte, il serait bien extraordinaire que la miniature de présentation et la dédicace en vers vinsent après l'ouvrage présenté, au lieu d'être placées au devant. De plus, le texte de la dédicace conduit à une tout autre conclusion. Les vers latins débutent ainsi :

Ut bene regna regas per que bene regna reguntur,
Hec documenta legas, que libri fine sequuntur.
Ut mandata Dei serves, prius hoc tibi presto :
Catholice fidei cultor devotus adesto,
Sancta patris vita per singula sit tibi forma.....

Quels sont ces *documenta* qui suivent à la fin du livre? Outre que l'expression serait singulière appliquée à un texte qui précéderait la dédicace, au lieu de la suivre, on ne voit rien, dans la chronique, à quoi puisse se rapporter le conseil donné dans le second vers. Cette chronique, ne l'oublions pas, s'arrête à la mort de Philippe-Auguste; mais le conseil serait parfaitement applicable aux enseignements de saint Louis à son fils qu'on peut voir rapportés par divers auteurs du temps : Joinville, Guillaume de Nangis, notre Primat ⁴. Ils se trouvent aussi dans la vie de saint Louis qui oc-

¹ Manuscrit *cte.*

² *Mémoires de l'Acad. des inscr.* XVII, 1^{re} partie, p. 396-397.

³ Voyez notamment *Hist. litt.* XXI, 740.

⁴ Chap. XLI de la traduction de J. du Vignay.

cupe la fin du manuscrit, et qui est, comme je l'ai dit, la rédaction des Grandes chroniques; la difficulté est seulement que cette partie du volume est datée par l'écriture du commencement du xiv^e siècle, et partant n'existait pas alors que les vers furent écrits. Autre difficulté : le cinquième vers, *Sancta patris*, etc. désigne saint Louis, selon l'abbé Lebeuf et M. P. Paris, Philippe III, selon M. de Wailly. De toute façon il est sans connexion avec un ouvrage où l'histoire n'est pas conduite plus loin que Philippe-Auguste. Je suis donc amené par un raisonnement rigoureux à cette conclusion que les vers tant français que latins sont la dédicace d'un ouvrage que nous n'avons plus, et s'étendant jusqu'à la mort de saint Louis dans l'hypothèse de l'abbé Lebeuf et de M. P. Paris, jusqu'à la mort de Philippe le Hardi dans l'hypothèse de M. de Wailly; que cet ouvrage était le texte complet de Primat; qu'il prenait place dans le manuscrit de Sainte-Geneviève à la suite de la dédicace; qu'il a été arraché du manuscrit, et remplacé au commencement du xiv^e siècle par la Vie de saint Louis, qu'on y voit maintenant. Cette conclusion me semble imposée en quelque sorte par les indications de la dédicace, et n'avoir pas besoin de preuve ultérieure. Toutefois je ne négligerai pas de signaler dans l'état matériel du manuscrit une circonstance qui vient encore à l'appui de mon opinion. Chacun des cahiers de ce manuscrit est composé de six feuilles doubles, soit douze feuillets; si donc la partie du volume qui suivait la dédicace a été enlevée, il y a douze chances contre une pour que le cahier où se trouve cette dédicace ait été entamé, le seul cas où il ait pu demeurer intact étant que la dédicace se soit trouvée écrite sur le douzième feuillet. Or elle occupe le verso du onzième, et le douzième, où devait commencer le texte de Primat a été arraché. Ainsi, d'une part, la dédicace s'applique à un ouvrage de Primat que le manuscrit ne contient plus; et, d'autre part, ce même manuscrit porte la trace de l'enlèvement violent d'un certain nombre de feuillets.

On voit que toutes les inductions tendent à la conclusion formulée plus haut : à savoir que la dédicace se rapporte à un ouvrage de Primat, tout à fait distinct des Grandes chroniques. D'où résultent, relativement aux controverses que cette dédicace a soulevées, deux faits importants : 1^o l'hypothèse qui, se fondant sur ce texte unique, attribuait à Primat l'arrangement et la traduction des

Grandes chroniques, perd son unique point d'appui; 2° l'ouvrage de Primat, que nous connaissons à partir de 1250 par Jean du Vignay, se poursuivant jusqu'à la mort de Philippe III, c'est à Philippe IV, comme le pensait M. de Wailly, et non à Philippe III, qu'il a été dédié.

La question de savoir où commençait la chronique de Primat est maintenant toute résolue. Elle faisait suite à la partie des Chroniques de Saint-Denis contenue dans le manuscrit de Sainte-Geneviève, c'est-à-dire qu'elle prenait à l'avènement de Louis VIII, ou — si, comme fit Guillaume de Nangis, elle négligeait le court règne de ce prince — à l'avènement de saint Louis en 1226. Ajoutons qu'elle devait figurer dans le ms. de Sainte-Geneviève, non sous sa forme originale, mais déjà traduite en français; les termes de la dédicace (*Ge te rent le romanz*, etc.) ne laissent pas de doute à cet égard.

Il est donc certain que la chronique de Primat commençait au règne de Louis VIII ou à celui de Louis IX; maintenant il s'agit de montrer que, dès le début de son histoire de saint Louis, Guillaume de Nangis a copié Primat. Toute discussion sur ce point peut *a priori* sembler aventurée, puisque le manuscrit de Londres ne nous fournit l'œuvre de Primat qu'à partir de 1250; on peut cependant, si je ne m'abuse, parvenir à cet égard à un haut degré de probabilité. Si l'on étudie à travers la traduction de Jean du Vignay le style de Primat, on y reconnaît une grande recherche, une disposition constante à l'emphase et aux formes oratoires. La rhétorique l'obsède, cherche à se faire jour à tout propos, et lui fait commettre les fautes les plus choquantes contre le goût. Ainsi lorsqu'il raconte, vraisemblablement d'après le récit de témoins oculaires, tant les détails sont précis, la mort de saint Louis, il éprouve le besoin de faire intervenir « la tres felonnesse et hardie Atropos, » qui « ne doubta pas rompre en nulle manière et le fil et la vie du tres noble roy des Frans » (fol. 220 a). Parlant de la tempête qui, au retour de la croisade de 1270, assaillit les croisés près des côtes de Sicile, il invoque avec aussi peu de convenance un souvenir classique : « Et quant il orent fait une partie de leur voiage, tantost Neptunus, qui est sire des vens, fu courouciés sans apaisier; si mist hors les vens de ses tresors et les esmut en si grant rage que l'on n'avoit onques oy avant si fors ne si crueulz esperiz de tourmente de vent » (fol.

237 a). De pareils exemples de mauvais goût se rencontrent à chaque page, et le plus souvent ils ont été reproduits par Guillaume de Nangis; c'est notamment le cas pour celui que je viens de rapporter ¹. Si donc l'on reconnaît dès le commencement de la vie de saint Louis par Guillaume de Nangis cette manière si caractéristique, ne sera-t-il pas permis d'en conclure que dès ce moment Guillaume transcrit ou abrège Primat? Il me semble qu'on peut l'admettre sans trop accorder à l'hypothèse, puisque d'ailleurs le fait est patent à dater de 1250.

Ici toutefois je dois prévenir une objection. M. de Wailly a parfaitement établi ² que, jusqu'à l'année 1250, Guillaume de Nangis a suivi de très-près Vincent de Beauvais, sans toutefois le citer. On pourrait donc dire : de 1250 à 1285 Guillaume de Nangis se guide sur Primat, mais jusqu'à 1250 son modèle c'est Vincent. Je crois cependant que le rapport étroit qui existe entre Guillaume et Vincent n'est nullement contraire à mon opinion; c'est même à M. de Wailly que je dois l'explication que je vais présenter de ces deux faits en apparence inconciliables. Si l'on compare les passages correspondants de Guillaume de Nangis et de Vincent de Beauvais, on remarque que de part et d'autre la matière historique est la même; les mêmes phrases se rencontrent chez les deux auteurs; seulement chez Guillaume de Nangis il y a de plus des réflexions qui cherchent à être savantes ou philosophiques, mais qui ne sont le plus souvent que prétentieuses; la manière de Primat s'y reconnaît sans peine. On peut donc croire que ce dernier s'est servi autant qu'il a pu de Vincent, l'interpolant, le *fouissant* à son gré. Puis est venu Guillaume, qui a pris comme son bien l'histoire ainsi préparée, et l'a publiée en y changeant peu de chose. Cette conclusion ne peut être démontrée que par une comparaison suivie des deux textes; ici je dois me borner à mettre en regard les deux rédactions d'un même récit. Je souligne les phrases et les mots de Guillaume de Nangis qui manquent à Vincent; on verra qu'ils n'ajoutent guère à l'histoire, et qu'ils donnent seulement au récit une apparence boursouflée, qui est la marque du style de Primat.

¹ *Histor. de France*, XX, 480.

² *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2^e série, t. I, p. 393.

VINCENT.

(Lib. XXX, cap. 130, edit. Duac. IV, 1277.)

Eodem tempore Hugo Marchiæ comes et Theobaldus comes Campaniæ contra novum regem suum conspirantes Ludovicum, fœdus ad invicem inierunt. Unde comes Britannïæ ex consensu comitis Campaniæ, qui contra prohibitionem Ludovici regis defuncti de Albigenſium terra redierat, castellum quod Sanctum Jacobum de Beverone nominant, una cum Belesmo, sibi quondam ab eodem Ludovico custodia traditum, firmabat et victualibus muniebat. Itaque rex novus et junior, comitantibus se Romano cardinali, tunc legato sedis apostolicæ, et Philippo patruo suo, comite Boloniæ, necnon et Roberto Drocensi comite, cum exercitu multo usque ad Carrheriam de Carceio properavit. Quod videns ac timens Campaniæ comes, a proposito maligno resipuit, et adhærens regi Franciæ a comitum Marchiæ et Britannïæ consortio celeriter resiliit.

GUILL. DE NANGIS.

(*Histor. de Fr. XX, 312.*)

Eodem anno quo coronatus fuit Ludovicus rex, Hugo comes Marchiæ et Theobaldus comes Campaniæ, nec non et Petrus comes Britannïæ, contra ipsum regem et dominum suum conspirantes, fœdus ad invicem inierunt. Unde comes Britannïæ ex consensu comitis Campaniæ, qui absque licentia, imo contra voluntatem et præceptum regis jam defuncti Ludovici de terra Albigenſium redierat, castellumque quod S. Jacobum de Beveron nominant, quod una cum alio quod Belesmum dicitur, sibi rex defunctus Ludovicus diu ante in custodia tradiderat, prout melius poterat firmabat, et victualibus muniebat. Sed confæderationem et in regnum suum eorum machinationem pessimam novus rex adhuc juvenis peragnoscens, asseruit jurans in brachio fortitudinis suæ quod defenderet se de omnibus, habitoque cum suis consilio, contra illos incredibilis multitudinis ducens exercitum¹, usque ad quarreriam de Curceto quantocius properavit. Rex siquidem Romanum cardinalem, Sedis apostolicæ tunc legatum in Francia, comitemque Boloniæ Philippum avunculum suum, necnon Robertum comitem Drocensem, fratrem comitis Britannïæ, in suo habebat comitatu. Cum autem vidisset comes Campaniæ exercitum regis mirabilem dominumque suum naturaliter pertimescens, a suo pravo proposito resipiscens, adhærensque regi Franciæ, a comitum Marchiæ et Britannïæ consortio celeriter resiliit.

Prenons maintenant la partie de Guillaume de Nangis qui correspond à ce que Jean du Vignay nous a conservé de Primat, et voyons quel est le rapport de ces deux textes. Les conclusions que nous tirerons de cet examen pourront avec vraisemblance être

¹ Notez que Vincent dit simplement *cum exercitu multo*.

appliquées à la partie antérieure. Je n'ai point l'intention de présenter une comparaison détaillée des deux ouvrages : les limites d'un rapport ne me le permettraient pas, et d'ailleurs ce sera l'œuvre des deux savants continuateurs de Dom Bouquet qui publieront la chronique de Primat pour le recueil des Historiens de France. Je me bornerai à signaler quelques traits importants entre ceux qu'un examen complet pourrait mettre en lumière. Je l'ai dit : les *Gestes de saint Louis* de Guillaume de Nangis ne sont guère autre chose que la chronique de Primat abrégée en certaines parties; parfois, ainsi que la préface l'annonce, on y rencontre des faits empruntés à Geoffroi de Beaulieu, mais ce qu'on n'y trouve pas, ou au moins ce qui est infiniment rare, ce sont des faits qui ne soient recueillis à aucune de ces deux sources. Toutefois il est malaisé de découvrir l'idée qui a guidé Guillaume de Nangis dans son travail de compilateur ou plutôt d'abrégiateur. Pourquoi reproduit-il, sans en rien omettre, le long exposé fait par Primat de la lutte entre Charles d'Anjou et Manfred, tandis qu'il abrège ce qui se rapporte aux soulèvements de Marseille contre le même Charles d'Anjou? Pourquoi dans sa chronique rapporte-t-il en trois lignes la prise d'Antioche par Bibars (1268), et pourquoi n'en parle-t-il pas du tout dans ses *Gestes de saint Louis*, lorsque Primat consacre à ce grave événement un chapitre entier¹? Pourquoi donne-t-il des derniers moments de saint Louis un récit moins détaillé et, à coup sûr, moins intéressant que celui de Primat²? Et lorsqu'il abandonne Primat pour suivre Geoffroi de Beaulieu, quel est le motif de sa préférence? C'est notamment ce qu'il fait lorsqu'il rapporte comment les ossements de saint Louis furent transportés à Saint-Denis, tandis que ses entrailles étaient

¹ Le onzième de la traduction de J. du Vignay. Pour le dire en passant, ce chapitre est la seule source où l'on puisse apprendre les circonstances du siège d'Antioche.

² Voir ce récit à l'Appendice (chap. xxxix). On peut dire que la chronique de Primat est la meilleure source de l'histoire de la seconde croisade de saint Louis. Sa narration, qui a presque la forme d'un journal, a une précision que n'offre point Guillaume de Nangis; il a de plus conservé maints détails supprimés par ce dernier. Je publie également à l'Appendice le chapitre (lv) relatif aux trêves qui mirent fin à l'expédition. On verra que l'analyse du traité conclu alors est dans Primat bien plus développée que dans Guillaume de Nangis, et qu'elle présente avec le texte même du traité tel que l'a publié Silvestre de Sacy un accord remarquable.

placées à Montreale, en Sicile¹; et encore omet-il le mot *cor*, qu'il trouvait dans le récit de Geoffroi de Beaulieu², fournissant ainsi un argument tel quel à ceux qui, il y a vingt ans, attribuèrent au saint roi, avec une conviction plus ardente que réfléchie, le cœur qu'on trouva dans une cassette de métal à la Sainte-Chapelle. Il eût lu dans Primat un récit plus circonstancié que dans Geoffroi de Beaulieu³. Ce sont là autant de questions qui pour moi sont insolubles. Je crois seulement remarquer qu'au moins en certains cas Primat montre dans l'appréciation des faits une liberté d'esprit plus grande que Guillaume de Nangis. Lorsque le premier a manifesté son opinion sur les hommes ou sur les choses avec trop de vivacité, lorsqu'il a rapporté un fait qui n'est point à l'avantage des siens, on voit le second modifier le récit de son devancier, et y opérer de prudentes coupures. Deux exemples suffiront à faire apprécier ce procédé. Voici en quels termes l'un et l'autre auteur parlent des difficultés que les croisés éprouvèrent à se procurer des vivres à Cagliari.

PRIMAT.

(Chap. xxvii, fol. 211.)

Et il prometoient à faire tout à la volenté du roy, et si n'en faisoient nulle autre chose, se mout pou non, mes il firent arriere tant que .xii. deniers tour-

GUILL. DE NANGIS.

(*Histor. de Fr. XX*, 446.)

Ad votum tamen regis omnia promittentes, nihil aliud aut parum facere voverunt. Hoc enim solummodo fecerunt quod duodecim denarii turonenses pro

¹ *Histor. de Fr. XX*, 468.

² *Ibid.* 24.

³ Voici ce texte, qui est décisif et tranche la question dans le sens que défendaient M. Letronne et M. de Wailly : « Et après tout ce, les varles de la chambre du roy et tous les menistres, et ceulz à qui l'office apartenoit pristrent le corps du roy et le departirent membre à membre, et le firent cuire si longuement en yave et en vin que les os en cheirent tous blancs et tous nez de la char, et en povoient bien estre ostez de leur gré sans force faire; et les entrailles furent envoies es parties de Sicille, à iiij lieues de Pannorie (*sic*) la cité, en une abaie de l'ordre de Saint Benoit qui est dite Montroyal, pour estre là mises en tombel. Et les messages qui l'aportoient descendirent au port de Pannorie, et les chevaliers et plusieurs nobles hommes de celle cité les reçurent à grant joie et les convoierent tres devotement jusques à la dite abbaie, et le couvent de celle abbaie vint sollempnelment à l'encontre, et reçurent le cuer et ces autres entrailles de celui tres devot roi pour grant don et precieux. Et quant l'office des mors fu acomplie, il mistrent tout en leur eglise moult convenablement et moult honnestement. Et les menistres et les varles du pales du roy laverent les os du corps du roy moult tres neitement et les enveloperent en dras de soie aveuques espices bien oudou-

nois valurent .XIII. deniers de Jennes, et pouvoit l'en .i. pou plus plenteusement trouver pain et vin à vendre; mes l'en ne pouvoit trouver des autres choses se ce n'estoit à grant force. *O! se Kalles Martel, c'est à dire Kalles roy de Secile, just venu à un tel chastel, et il eust trouvé tel chose et si rebelle pueple, si comme je cuide, il eust destruit en un seul moment et gent et chastel tout ensamble, mes celi Louis, roy debonnaire, paisible, ama miex à passer touz souz dissimulation que il ne faisoit à destruire les crestiens, quer il n'estoit pas pour ce venu, combien que il [l'] eussent deservi en partie.*

quatuordecim januensibus ponerentur, et quod panis et vinum aliquantulum fertilius ad emendum poterat inveniri. Sed alia nisi cum magna difficultate poterant reperiri. Quæ Franci graviter ferentes monebant regem ut castrum et gentem illam juberet evertere : sed pius et pacificus rex potius elegit omnia sub dissimulatione præterire, quam christianos, ad quos destruendos non venerat, licet partim meruissent, taliter extirpare.

On voit avec quelle prudence Guillaume de Nangis a modifié la phrase où Primat exprimait avec tant de naïveté l'idée qu'il avait du tempérament de Charles d'Anjou. Un peu plus loin il s'agit de la prise du château de Carthage. Primat donne la composition des colonnes d'assaut, que Guillaume de Nangis fournit avec beaucoup moins de précision. Parmi les troupes chargées de ce coup de main figuraient, selon Primat, des Castellans. Ils se comportèrent d'une façon peu honorable : « Entretant comme les mariniers assailloient le chastel, .cc. arbalestiers des Castellainz s'enfuirent, sanz ce qu'il eussent encontré un, assaut nul des Sarrazins. » (Fol. 213 b c, chap. xxxi.) Cette phrase a été supprimée par Guillaume de Nangis.

Dans ces deux exemples et dans maint autre qu'on pourrait citer, il ne s'agit que de détails d'une médiocre importance, et les retranchements se bornent à quelques lignes; mais c'est précisément ce qui fait voir qu'en opérant de tels changements Guillaume de Nangis n'a pas été mû par le désir d'abrégier le texte de Primat, qu'il a voulu bien plutôt faire disparaître des passages qu'il jugeait compromettants.

Je ne pourrais sans étendre démesurément les limites de ce rapport pousser plus loin ces observations. L'ouvrage de Primat fournirait aisément la matière d'un mémoire considérable, c'est de ceux que leurs travaux antérieurs ont rendus familiers avec les

rans et les mistrent en sauf pour estre gardés dedans un sarquill à estre mis en un tombel en l'église du benoit Saint Denis Aryopagite en France, aveques ses pares (*sic*), et les autres roys de France anciens, quant il en seroit temps et lieu. » (Fol. 220-221.)

sources de l'histoire du XIII^e siècle, c'est de M. de Wailly notamment, si bien préparé à l'étude d'un nouveau monument de cette histoire par ses recherches sur le règne de saint Louis, et par la publication des tomes XXI et XXII du recueil des Historiens de France, que nous devons attendre la solution des diverses questions auxquelles Primat peut donner lieu.

Il me reste présentement à dire quelques mots de Jean du Vignay et de la façon dont il a accompli sa tâche. Il est ici ce qu'il se montre dans ses autres translations, un traducteur lourd mais exact. On s'en apercevra de reste en lisant les extraits cités à l'Appendice, quelques-uns desquels sont placés en regard du texte de Guillaume de Nangis, ou, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, de Primat. Il y a dans son œuvre un certain nombre de contre-sens dont plusieurs, assez graves, font croire que le bon religieux se résignait assez volontiers à écrire des phrases dénuées de sens. Celle-ci par exemple: « Et donc plusieurs admirans se merveilloient du grand courage de son cuer et de la fermeté de li, et li portoient bone volenté en tant comme il li plaisoit à euls recevoir, si comme les mecreans s'entreportent compaignie par entrechangables amistiés. » (Fol. 197 b.) Le texte latin porte: « Unde quidam admiralii, admirantes ejus magnanimi cordis constantiam, sibi fiebant benevoli, et in quantum licebat sibi eos recipere, utpote infideles, mutuis amicitiiis adhærebant. » (*Histor. de Fr.* XX, 384.)

Mais ces légères taches seront aisément pardonnées à Jean du Vignay en considération du service important qu'il a rendu à notre histoire en lui conservant un fragment très-considérable de l'ouvrage de Primat. On peut même dire qu'il en a jusqu'à un certain point accru l'intérêt en y intercalant le récit de plusieurs miracles, dont quelques-uns ne se rencontrent pas dans les autres recueils, car c'est lui-même qui les a recueillis, ce qui lui a donné occasion de nous fournir indirectement sur sa personne quelques renseignements inédits¹.

¹ Dans son chapitre XLVIII: *Les miracles que frere Jehan de Vignay vit avenir en Normandie de Monseigneur saint Loys*. En voici le début: « La vegille de la feste du benoit saint Loys, je, frere Jehan du Vignay, translateur de ce livre, estoie ou Molay Bacon demourant à l'escole avec la personne de ladite ville qui estoit mon parrain et portoie son nom; si avint que plusieurs autres personnes orent volenté et devotion de venir à Baieux, qui est à ij lieues du Molay Bacon pour veillier à une chapelle de saint Michel de Bayeux, en laquelle .i. autel du benoit saint dessus

En résumé, on peut dire que la découverte de Primat intéresse tout à la fois l'histoire politique et l'histoire littéraire. La première y recueille quelques faits nouveaux pour la période comprise entre les années 1250 et 1285 ; la seconde y gagne un auteur jusqu'ici méconnu, que plusieurs avaient cru être un simple copiste, tandis que d'autres lui attribuaient la rédaction des Chroniques de Saint-Denis, à laquelle on n'a plus aucune raison de supposer qu'il ait pris part ; en même temps elle acquiert une vue plus juste d'un historien sur qui jusqu'à ce jour on n'avait pu que se méprendre, Guillaume de Nangis. On le croyait historien original, au moins dans une certaine mesure, il descend maintenant au rang des compilateurs et laisse sa place à Primat. — (Appendice D.)

Il me serait facile d'augmenter le nombre de ces notices, si je ne m'étais fait une loi de ne point parler des mss. qui ont été étudiés par mes devanciers, ou qui sont suffisamment décrits dans les catalogues imprimés. Je me bornerai maintenant, en ce qui concerne le Musée britannique, à de rapides indications de mss. qui, sans offrir un grand intérêt, méritent cependant, pour diverses raisons, d'être signalés.

Le Musée britannique a acquis il y a peu d'années du libraire Tross, et conserve, sous le numéro 21218, un manuscrit que j'avais cherché vainement à Narbonne et à Carcassonne en 1862 ; c'est un exemplaire du roman de *Philomena*, dont la Bibliothèque impériale possède deux copies, l'une dans la collection Doat, n° 7, l'autre parmi les papiers de Dom Vaissète (Languedoc, n° 74). C'est bien le volume qui au siècle dernier, et longtemps après sans doute, fut conservé à Narbonne : il commence comme les deux copies par le testament de Charlemagne que rapporte Éginhard, et porte encore les signatures de plusieurs consuls narbonnais¹.

dit estoit fondé de nouvel ; si avint que une moye cousine et sa fille estoient aveuques moy au partir de la ville pour venir à ladite vegille, si que elle vouloit amener .I. sien filz clerc, mon cousin et compaignon de escole, etc.» (fol. 229-230). On avait jusqu'ici ignoré la patrie de Jean du Vignay. — En un autre endroit (chap. XLIII, fol. 225) il raconte l'accident arrivé à la nef du roi saint Louis lors de son retour d'Égypte, d'après le récit que lui en avait fait son père « lequel avoit esté en celi passage aveuques son oncle, qui estoit a donques clerc du roy saint Loys, et avoit nom maistre Guillemes du Pont. »

¹ Choupart, consul, 1619. — Chambert, consul, 1624. — Pacquier, consul, 1634, etc.

On connaissait déjà cinq mss. de la vie de saint Honorat par Raimon Féraut¹. Le Musée britannique en possède un sixième (add. 10323), et j'en ai vu un septième chez lord Ashburnham². On peut ainsi constater le succès qu'obtint cette composition à plusieurs égards remarquable.

Le ms. addit. 9288 est d'origine française; on y lit en effet ces mots écrits sur le premier feuillet de garde: « Ce present livre soit conservé à Marc de Roel de Brion, mes enfans. Faict par moy, le XII^e juillet XVI^e XXIII. DE GUITRANCOURT. » Les feuillets 116 et 120 sont occupés par la mention des naissances et mariages survenus dans la famille de Brion de 1555 à 1623, et les feuillets 120 à 126 contiennent « les heures, les jours et le lieu de la nativité des enfans de Nicolas Laubigoys, trésorier général de Bourbonnois, et de Blanche du Lart, sa femme, et de leurs parreins et marrines, » pour les années 1470 à 1499. Le ms. renferme le récit de la passion mis en français pour Isabeau de Bavière, ouvrage dont il existe d'autres exemplaires³. En voici la rubrique initiale et le préambule :

Cy commence la passion de Nostre Seigneur Jhesu Crist, translattée de latin en françois depuis la suscitation du ladre jusques en la fin, à la requeste de tres redoubtée dame Ysabel, par la grace de Dieu royne de France.

A la loenge de Dieu et de la Vierge souveraine et de tous sains et saintes de Paradis, et à la requeste de tres excellente et redoutée dame et puissante princesse, dame Ysabel de Baviere, par la grace de Dieu royne de France, j'ay translatté ceste passion de Jhesu Crist nostre sauveur, de latin en françois, sans y adjoûter moralitez, hystoires, exemples ou figures, l'an mil .ccc.iiii^{xx}. et dix huit, prenant mon commencement de la suscitation du ladre, pour ce que cellui miracle, aveques les autres par avant faitz pas Jhesus, furent occasion aux Juifs de machiner et traïtier la mort et passion de Jhesu.

Je donne à l'Appendice quelques vers d'un ms. imparfait de Thésée de Cologne que possède le Musée sous le numéro addit. 16955. La Bibliothèque impériale n'a aucune copie de ce roman.

¹ L'un des meilleurs appartenait à Raynouard et est actuellement en la possession de M. Guessard; les autres appartiennent à la Bibl. imp. (fonds fr. 2098 et 13509, la Vall. 152) et à la Bibl. de Carpentras.

² Collection Libri, numéro 106.

³ Par exemple à Troyes, n^{os} 1257 et 1311.

Sir Thomas Phillipps en possède une (n° 3,636), et lord Ashburnham une autre (collect. Barrois, n° 354). Il a été mis en prose et imprimé à Paris en 1534. — (Appendice E.)

Un ouvrage qui figurait dans toutes les belles *librairies* de la fin du xiv^e siècle et du xv^e, c'était la traduction de Tite Live qu'exécuta Pierre Bercheure pour le roi Jean; son succès s'étendit jusqu'au delà des Pyrénées, paraît-il, car le ms. Harleien 4893 nous offre une version catalane de cette translation française. C'est une preuve de plus de l'influence considérable que la littérature française exerça au xv^e siècle sur le développement des lettres en Catalogne; et ce n'est pas la seule que mes recherches dans les bibliothèques anglaises m'aient permis de recueillir. Je donne à l'appendice le commencement de l'œuvre de Bercheure dans les deux textes. — (Appendice F.)

Un autre ouvrage catalan, conservé sous le numéro Egerton 1526, présente une curieuse particularité. C'est une traduction de la Bible jusqu'au psautier inclusivement, écrite en 1465¹; on y lit sur le dernier feuillet cette note qui par l'écriture semble remonter aux dernières années du xv^e siècle : *Visa per nos et permissa magistro Johanni Parmentario, FR. BERNARDUS (?) inquisitor.*

Le ms. Lansdowne 1179 contient les livres ix à xvi de la traduction que Jean du Vignay exécuta du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. C'est donc le second volume de l'ouvrage, qui en contient quatre dans les exemplaires complets. A la fin on lit ces deux notes, dont la seconde est à peu près effacée : *Dame sans per. A Prigent. Ce livre est à Prigent, seigneur de Rays et de Coectivy et de Taillebourg, conseiller et chambellan du corps du roy, et admiral de France*². Il peut n'être pas inutile de noter que le qua-

¹ On lit à l'explicit : *Aquest volum fo acabat dimars a .xxviii^e. de Octubre, any .MCCCCLXV.*

² L'amiral Prigent de Coëtiy, tué au siège de Cherbourg en 1450, fut un bibliophile distingué. La Bibliothèque impériale possède plusieurs ms. qui lui ont appartenu; ainsi le n° 340 du fonds français (anc. 6961). On peut voir sur ce personnage la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4^e série, t. I, p. 5. Il est souvent question de lui dans les historiens contemporains, Mathieu d'Escouchy, par exemple, et Jean Chartier.

trième volume de cet exemplaire est conservé à la Bibliothèque impériale sous le numéro 52 du fonds français (anc. 6732).

La Bibliothèque impériale possédait naguère un ms. des Chroniques de saint Denis d'un grand format, exécuté à la fin du xiv^e siècle et orné de miniatures; il portait le numéro 8298, et antérieurement il avait fait partie de la Bibliothèque de Colbert, n^o 2599). En 1836 M. P. Paris le décrivit¹, en 1848 son absence fut constatée, en 1855 le Musée britannique l'acquit du libraire Lilly et lui assigna le numéro addit. 21143. Celui qui le prit à la Bibliothèque royale eut soin d'arracher les quatre premiers feuillets contenant la table et le prologue, faisant ainsi disparaître les marques de propriété inscrites sur la première page, mais il n'a pu tant faire que sur le verso du dernier feuillet on ne distingue encore le cachet rouge de la Bibliothèque du roi.

Dans un prochain rapport, j'exposerai à Votre Excellence les résultats de mes recherches dans les bibliothèques de Durham, d'Édimbourg et de Glasgow.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très-respectueux et très-obéissant serviteur,

PAUL MEYER.

¹ *Grandes chroniques de Saint-Denys*, éd. in-fol. col. 1702. Cette description ne laisse aucun doute sur l'identité du volume, qui a conservé sa belle reliure de maroquin rouge aux armes de Colbert.

APPENDICE.

NOTICES ET EXTRAITS DE MANUSCRITS

CONSERVÉS AU MUSÉE BRITANNIQUE.

A

EGERTON 274.

I. PHILIPPE DE GRÈVE, *poésies latines*. — II. *Chansons de trouvères*.

I.

Fol. 3. *Incipiunt dicta magistri Ph. quondam cancellarii parisiensis.*

Ave gloriosa
Virginum regina. . .

Fol. 7 verso.

De Beata Maria.

O Maria virginei,
Flos honoris. . .

Fol. 12.

Disputatio membrorum.

Inter membra singula
De ventris ingluvie
Murmur est et questio.
Quod pro ventris crapula
Membra carent requie
Jugis fit exactio.

Fol. 12 verso.

Lugens dicit oculus :
Cur vigil et sedulus
Cuncta lustrans exploro ?
Venter cuncta devorat ,
Avidus incorporat
Quicquit extra laboro.

Auris dicit : Cur haurio ?
Cur doctrinis inservio
Nec satior auditis ?
Auditi soni pereunt ,

- Fol. 13. Ad ventrem cibi transeunt,
 Crescit fames et sitis.
- Naris dicit : Cur explores
 Cibi fumos et vapores?
 A te¹ frustra discernuntur
 Que per ventrem confunduntur.
 Ventris immunditia
- Fol. 13 verso. Corrumpuntur omnia;
 Odor transit in fetores.
- Lingua fatur : Quod doctrina
 Michi confert, dapes, vina,
 Ista michi non parantur,
 Cuncta ventri comparantur.
 Licet per me transeant
 Parum tamen recreant;
 Hic ciborum officina.
- Fol. 14. Manus dicunt : Quid labores
 Nobis prosunt? quid sudores?
 Cum tu, venter, cuncta vores,
 Cum tu solus implearis!
 Nullum pascas sed pascaris,
 Neque pastu compescaris;
 Nichil paras, immo paris
 Torsiones et dolores.
- Queritur pes : Cur fatigor?
 Discurrendo cur affligor?
 Sive curro sive labor
 Meum onus meus labor :
 Ut dum venter cibus turget
 Me portantem pondus urget.
- Fol. 15. Ergo restat unum consilium :
 Suspendamus omnes officium,
 Quiescamus a labore.
 Labor noster nobis est sterilis,
 Condempnetur servus inutilis,
 Moriatur cum dolore.
- Fol. 15 verso. Dum sic a propriis
 Cessant officii
 Interdicto communi,
 Cibos non capiunt,

¹ Manuscrit *ad te*.

Omnes deficient
Sensus quia jejuni.

Fol. 16.

Stipent aures tinnule,
Oculus caligat,
Mutant manus tremule,
Pedes terror ligat.

Lingua que loqui debuit
Explicare non potuit
Pro ceteris querelam;
Omnibus dictat ratio
Cordis uti consilio
Et querere medelam.

Fol. 16 verso.

Tunc aperit oraculum
Cordis secreta veritas;
Increpat aurem, oculum,
Docet quanta temeritas,
Quam dampnosa presumptio,
Quam ceca conspiratio!

Fol. 17.

Quid est, inquit, quod facitis?
Cur non, stulte, subducitis
Vetri cujus receptio
Communis est refectio,
Communis est utilitas?
Venter recepta continet
Sed nichil sibi retinet,
Cujus est dispensatio
Lapsorum restauratio
Membrorum incolumitas.

Fol. 17 verso.

Offitia repetite,
Fideli servo credite,
Que singulis restituet.
Si operas subtrahitis
Nec alimenta queritis
Nichil vobis distribuet.
In vos ipsos irruitis,
Gladium in vos vertitis
Qui vos et ipsum destruet.

Fol. 18.

Sic repetunt offitia,
Venantur necessaria,
Relegatur infirmitas.
Reparatur lux oculis,
Redit in membris singulis
Virtus opus et sanitas.

Fol. 18 verso.

- Fol. 19.
Hec sub typomysterii
Sub uno Christo capite
Geruntur in ecclesia;
Cujus sunt actus varii,
Necessitatis debite
Diversa sunt officia;
- Fol. 19 verso.
Hic est auris, hic oculus,
Lingua, manus, pes, ceteri;
Princeps communis bajulus
Communi vacans operi
Ventris habet offitium.
Cujus tanta sit caritas
Ut nichil ei proprium,
Sed sit ut servus omnium
Ut sic servetur unitas
Dum rependit obsequium.
- Sicut perit respublica
Si careat erario,
Sic unitas catholica
Si caret hoc offitio.
- Fol. 20.
Angaria Christi in cruce.
Homo vide que pro te patior
Si est dolor sicut quo crutior . . .
- Fol. 20 verso.
De Miseria hominis.
O mens cogita
Quod preterit mundi figura . . .
- Fol. 22 verso.
De Miseria hominis.
Homo considera
Qualis, quam misera . . .
- Fol. 24 verso.
Disputatio cordis et oculi.
Quisquis cordis et oculi
Non sentit in se jurgia . . .
- Fol. 25 verso.
De Reprehensione hominis.
Nitimur in vetitum
Et negata cupimus . . .
- Fol. 26 verso.
De Innocentio pontifice.
Pater sancte dictus Lotharius :

Fol. 27.

Quia lotus baptismi gratia,
Appellaris nunc Innocencius,
Nomen habens ab innocentia;
Divinitus vocaris tertius;
Ternarii signant mysteria
Trinitatis quod sis vicarius.

In numeris primus respergitur,
Et in fine nota binarius
Quod binatim archam ingreditur
Animal nullum immundius¹;
Pre ceteris felix ternarius,
Hoc impare Deus exprimitur,
Hic numerus est Dei proprius.

Imitaris patris potentiam,
Quia solus potens es omnia,
Et filium per sapientiam,
Qui preminet omni sanctitia
Pietatis per affluentiam;
Septiformis preditus gratia
Gerens in te personam terciam.

A potente peto presidium,
Ut infirmum firmet potentia;
A prudente verum consilium
Illuminet te cum prudentia;
A benigno pium remedium
Indulgeat misericordia
Cordis, oris, operis vicium.

Fol. 27 verso. Pièce sans rubrique sur la misère de la condition humaine :

Cum sit omnis caro fenum
Et post fenum fiat unum...

Fol. 28 verso.

De Prelatis.

Cette pièce, entièrement notée, ne contient aucun trait saillant; j'en donne seulement les premiers vers :

Veritas, equitas, largitas corrui,
Falsitas, pravitas, parcitas vigit;
Urbanitas evanuit.
Karitas, castitas, probitas viluit,
Vanitas, feditas, vilitas claruit;

¹ Ce vers et les deux précédents font évidemment allusion à *Genèse*, VI, 19.

Rusticitas prevaluit.
Semitas abditas novitas circuit;
Solitas cognititas debitas arguit
Antiquitas quas tenuit ¹ . . .

Fol. 36. *De Filio prodigo.*

Minor natu filius
Est gentilis populus . . .

Cette pièce est entièrement notée.

Fol. 37. Pièce sans rubrique, dans laquelle les vertus sont représentées comme vaincues par les vices :

Vitia virtutibus
Obvia cum omnibus
Dimicant, implicant
Se varie . . .

Fol. 38 verso. *De Curia romana.*

Bulla fulminante
Sub iudice tonante,
Reo appellante,
Sententia gravante,
Veritas subprimitur,
Distrahitur et venditur;
Justitia prostante
Itur et recurritur
Ad curiam, nec ante
Quid consequitur
Quam exiit quadrante.

Pape janitores
Cerbero surdiores;
In spe vana piores :
Nam etiamsi fores
Quem audiit Orpheus ²,
Pluto deus tartareus,
Non ideo perores,
Malleus argenteus
Ni feriat ad fores
Ubi Protheus
Variat mille colores.

¹ La même pièce se trouve aussi à la fin du ms. Bibl. imp. lat. 1251. M. É. du Mériel en a publié le début dans ses *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 16.

² Manuscrit : *Orpheus quem audiit*; il y a dans les *Carmina burana* (p. 53) : *Orpheus — quem Pluto Tartareus — audiit Deus*.

Si queris prebendas
Frustra vitam pretendas ;
Mores non commendas
Ne judicem offendas ;
Frustra tuis litteris
Inniteris ; moraberis
Per plurimas kalendas ,
Tandem expectaveris
A ceteris ferendas ,
Paris ponderis
Pretio nisi contendas.

Jupiter dum orat
Danem , frustra laborat ,
Sed eam deflorat
Auro dum se colorat.
Auro nil potencius
Nec graciosus , nec Tullius
Facundius perorat ;
Sed hos urit acrius
Quos amplius honorat ,
Nichil justius
Calidum Crassus dum vorat.

Fol. 39 verso. Pièce sans rubrique :

Suspirat spiritus ,
Murmurat ratio ,
Erumpunt gemitus ,
Querelas audio . . .

Fol. 40.

De Prelatis.

Mundus a munditia
Dictus per contraria ,
Sordet immunditia
Criminum ;
Crescit in malicia ;
Culpa nescit terminum.

Fol. 40 verso.

Omnis immundicie
Clerus fons est hodie ,
Capita milicie
Presules ;
Nec tot pestis varie
Monstra vidit Hercules.

Sordium spuritia
Currit ad declivia ;

Presulum flagitia
Plangite,
Queque fluunt vicia
Ad membra de capite . . .

Nichil prodest mathesis
Nil logos, nil poesis ;
Aurum plus quam fronesis
Ponderat ;
Nisi trahat Lachesis
Cloto frustra properat . . .

Fol. 42 verso. Courte pièce sans rubrique et entièrement notée :

Homo natus ad laborem,
Et avis ad volatum . . .

Fol. 43. *De Innocentibus :*

Laqueus conteritur
Venantium dum queritur
Rex omnium Jhesus nasci dignatus . . .

Cette pièce et la suivante sont entièrement notées.

Fol. 45 *De sancta Katerina :*

Agmina milicie
Celestis omnia
Martiris victorie
Occurrunt obvia . . .

Fol. 47. *Noel.*

Festa dies agitur,
Mundo salus redditur . . .

Fol. 47 verso. *Louanges à la Vierge :*

Sol est in meridie,
Laudes demus Marie . . .

Fol. 48. Pièce qui semble composée à l'occasion de la conversion d'un juif :

Luto carens et laterē
Transit Hebreus libere
Novus novo caractere
In sicco mente in unda . . .

Fol. 49 et suiv. Diverses pièces religieuses .

Tempus est gracie
Filiū Marie . . .

Veni sancte Spiritus
Spes omnium . . .

In Salvatoris nomine
Qui sanguine
Mundo mundum abluit . . .

Fol. 52 verso.

In Seculam :

In veritate comperi
Quod sceleri cleri
Studet unitas ;
Livor regnat , veritas
Datur funeri ;
Heredes Luciferi
Sunt prelati ;
Gloria jam elati
Membra domant alia
Capitis insania
Ceci , ducesque cecorum
Et cecati terrenorum . . .

Cette pièce et les suivantes sont entièrement notées.

Fol 54 verso.

In omni fratre tuo
Non habeas fidutiam ,
Quoniam livor est in pluribus
Dolum accientibus . . .

Fol. 56 verso.

De Advocatis :

Venditores labiorum
Fleant advocati
Qui plus student premiorum
Dande quantitati
Quam cause qualitati.
Ad consulta prelatorum
Multi sunt vocati ,
Sed electi pauci quorum
Adquiescat animorum
Virtus equitati.
Parcunt veritati

Fol. 56 recto.

Stantes causis pro reorum ;
Jus pervertunt decretorum ,

Sanctas leges antiquorum
Nummis obligati
Duplices probati
Mala fovent perversorum,
Scelus operati;
Quod attendat occultorum
Judex Christus, nec eorum
Parcat falsitati !

Les pièces qui suivent sont purement religieuses.

- Fol. 58. Cunctipotens genitor . . .
Fol. 59 verso. Kyrie fons bonitatis . . .
Fol. 62 verso. Gloria in excelsis Deo . . .
Fol. 66. Superne matris gaudia ¹ . . .
Fol. 71 verso. Salve mater Salvatoris ² . . .
Fol. 75. Stella maris, o Marie . . .
Fol. 78. Quam dilecta tabernacula ³ . . .
Fol. 83. Rex Salomon fecit templum ⁴ . . .
Fol. 87. Jocundare plebs fidelis . . .
Fol. 92. Kyrie celum creans . . .

II.

- Fol. 98 recto. K.
(Le premier couplet est gratté).
Fol. 98 verso. De tout son cuer et [de] toute s'entente
Le doit servir chascuns et jor et nuit,
Et je li doins tant com vivrai de rente
A cascun an noviel son u conduit.
A segur port tos ceaus maint et conduit . . . ⁵
A li servir sont tout li bel deduit,

¹ Adam de Saint-Victor, éd. Léon Gautier, II, 434.

² *Id. ibid.* 189.

³ *Id.* I, 155.

⁴ *Id. ibid.* 168.

⁵ Le sens indique qu'il manque ici un vers, et en effet le couplet n'a que huit vers au lieu de neuf.

Car c'est la flors et la savoreuse ente
Ki tot le mont rechata de son fruit.

Fol. 99.

Ki bien le siert et bien l'a en memore
Ne puet fallir ke bon loier n'en ait,
Car en son cors porta le roi de gloire
Et l'alaita de son saverous lait;
La mere Dieu voir endormir ne lait
Nului ki l'aint en ort pechié ne lait,
Et s'il i chiet ariere l'en retrait.
Ki bien le siert nuit et jor sans retraire
Paradys a desrainet tot sans faillir ¹.

Ki violt amer la roïne celestre
Nus n'a pooir ke le gret ne mahait,
K'ele est del ciel porte et pons et fenestre;
Ki mettre i violt par defors ne remaint;
Par li i sont entré maintes et maint.
A jointes mains li proi k'ele tant m'aint,
Par sa douchor k'à bone fin m'amaint,
K'al jugement tos nos maite à la diestre
U ² son chier fil u toute douchor maint.

A
(Le premier couplet est gratté.)

Fol. 99 verso.

Douche dame aimée sans faintisse
De cuer, de cors, de desir, de voloir,

Fol. 100.

Bien ai ma mort et porcachie et quise
Se je de vos noiant ne puis avoir.
Hé! franche riens, en cui j'ai mon espoir
Alegiés moi par vostre gentellisse
Cest cruel mal qui si me fait doloir.

Cascuns se plaint c'amors trop le justice
Et j'en sui liés plus que de nul avoir,
Car j'ainc tous jors ma dame en itiel guise
Grant mal mi fait et pis vauroie avoir.
Qui bien aime en gré doit recevoir
Les maus d'amer, car el a tiel franchise
Que nus sans li ne puet grant joie avoir.

¹ Ce vers est très-corrompu : le sens demanderait *deservi* plutôt que *desrainet*; la rime devrait être en *ait* et le vers compte une syllabe de trop.

² Corr. *De*.

COLARD LE BOUTILLIER.

Fol. 100. L[oiaus amours et desiriers de joie].

Cette pièce est presque entièrement grattée. Elle est d'ailleurs très-connue; elle se trouve dans les mss. fr. 844 (fol. 128), 12615 (fol. 24), et dans Berne, 385 (partie II, fol. xij).

MESIR RAOULS.

Fol. 101. Qu[ant voi la glaje meüre].

Les huit premiers vers sont grattés. Cette pièce se trouve encore dans huit manuscrits au moins: fr. 847 (fol. 85), 845 (fol. 65, sous le nom de Tierri de Soissons); Berne (partie II, fol. civ), fr. 20050 (fol. cxxv), 12581 (fol. 231), fr. 1591 (fol. 93), La Vall. 59 (fol. 118). Elle a été publiée d'après Vat. 1490 par Keller (*Romvart*, p. 262), puis par Mätzner, *Altfr. Lieder*, n° X.

Fol. 102. C.....

.....
.....

Fol. 102 verso. [Per] çou l'ainc en bon espoir.

S'ai et main et soir
De li ramembrance,
Sa douche semblance
Son viaire cler

Que ne puis aillors penser.

Ne doit pas estre esbahis
Cius qui amors font doloir,
Ains li vient mius que tos dis
Serve amor en bon espoir.

J'ainc mius à avoir
Mort en atendance
K'euisse veulance
D'amour esciver

Ne de la bele oublier.

Biele, blonde, sans folor,
Tant vos ainc de cuer entier
Miex ainc languir en dolor
Que refuser vo danger.

Mi mal sont legier
K'amor mi font traire;
Tos li cuers m'esclairer
D'un espoir joli

Qui dist que j'arai merchi.

JEHANS DE NUEFVILLE.

Fol. 102 verso. Desoremais est raisons¹ . . .

Pièce attribuée à Guyot de Dijon par 844 (fol. 177); à Raoul de Soissons par Berne 389 (partie I, fol. liij), et anonyme dans 1591 (fol. 84), dans 846 (fol. 46), et dans 20050 (fol. cxxij).

MESIR GASSES BRULEZ.

Fol. 103 verso. De boinne amor et de loial amie.

Se trouve encore dans 844 (fol. 31), 847 (fol. 29), 846 (fol. 41), 1591 (fol. 84), 765 (fol. 56), 20050 (fol. vij); publiée d'après Berne 389 par Wackernagel, n° XXVII.

[LE ROI DE NAVARRE.]

Fol. 104 verso. T[ant ai amors servies longuement.]

Se trouve encore dans 844 (fol. 74), 847 (fol. 47), 846 (fol. 137), 1591 (fol. 44), Berne 389 (partie III, fol. xvj), 12581 (fol. 230).

Fol. 105 verso. En tous tans doit li hom, en son venir
Fol. 106. Enviers amors, cuers e cors presenter,
Iestre cortois et en merchi servir²;
Se bien l'en chiet qu'il ne s'en doit vanter,
Car mesdisans qui trop i voient cler
Son[t] en agait qu'espie.

Ki bien se set en biau servir tenir
A son seignor puet le nom acater,
Kar qui bien siert ne puet pas defalir
K'il n'ait souvent mius k'il ne puist penser;
Fol. 106 verso. Et trop waut mius en servir demorer,
Qu'en pluseurs lius poroit on conquerer
Le nom de seignorie.

Tant vit li homs c'amors set maintenir
Et k'il n'en quert de riens vers li fauser,
Car bien li fait son service merir,
Par un moien ki nes lasés d'errer (?).
Ki amor puet maint [à] amant donner
Çou k'en cuidier li fait si haut monter
Qu'il n'en puist chaïr mie.

¹ Manuscrit : *est et raisons*.

² Il manque ici un vers rimant en *er*.

Peu trouve amors de ceaus ki sont entir
Vers ses commans si c'om [les] doit garder :
Cascuns est pres adies dusk'à morir,
Et se d'un peu les vosit esprover
Ja n'i poroit malvais longes durer ;
Tost s'en depart quant n'i puet achievever
Sans paine la folie.

Nus ne s'en doit por nul mal repentir
Puis c'amors weut son service graier ;
Tant doit cascuns de son signor souffrir
C'om ne l'en puist de nule rien blasmer.
Or weil amors servir sans commander,
Quant lius sera, bien m'i saura douner
A son plaisir aïe.

[LE CHÂTELAÏN DE COUCI.]

Fol. 107 recto. M[o]ult m'est bele la douce començance].

Attribuée au châtelain de Couci par 844 (fol. 54), 12615 (fol. 156), 847 (fol. 31), Berne 389 (partie II, fol. xxij), et au roi de Navarre par 1591 (fol. 37); anonyme dans 20050 (fol. j), et dans 846 (fol. 82).

MESS. REIGNAUT CASTELLAIN DE COUCHY¹.

Fol. 108 verso. La douche vois del rosignol sauvage.

Se trouve dans 844 (fol. 54), 12615 (fol. 157), 847 (fol. 33), 846 (fol. 74), Berne 389 (partie II, fol. xxj).

Fol. 110 recto. J[a] por ce se d'amer me duel].

Je n'ai trouvé cette pièce que dans le manuscrit de Berne (partie I, fol. cxij).

LI CASTELL. DE COUCHY.

Fol. 111 verso. M[erci clamant de mon fol errement].

Se trouve dans 844 (fol. 53), 12615 (fol. 155), 847 (fol. 37), 846 (fol. 82), 1591 (fol. 122), Berne 389 (partie II, fol. xxxij), 20050 (fol. xxxix), La Vall. 59 (fol. 78).

¹ Le ms. Egerton 274 est, autant que je puis croire, le seul chansonnier qui donne le nom du châtelain de Coucy. Ce nom est donc bien Regnaut, comme dans le roman de la dame du Fayel, et non pas Raoul comme le pensaient La Borde, et, d'après lui, Ginguéné (*Hist. litt.* XIV, 581). Ainsi se trouve confirmée l'opinion exprimée par Amaury Duval. (*Hist. litt.* XVII, 645.)

[BLONDEL.]

Fol. 113 recto. Dieus! je fui ja de si grant joie sire.

Se trouve dans 844 (fol. 137), 12615 (fol. 87), 847 (fol. 44), 845 (fol. 44), 1591 (fol. 54), Berne 389 (partie II, fol. xj), 20050 (fol. lxxxiiij). — Dans tous ces manuscrits, la pièce commence par le couplet *Li plus se plaint*, qui ici est placé le troisième.

Fol. 114 recto. S.....
(Cinq vers grattés)

Fol. 114 verso. Corant si me.....voloir

La riens el mont.....

...ait amours à forche amer.

Je sai de fit que je m'effrach;

Et si n'en puis mon cuer oster

Çou aie tout par mon porcach.

Si n'en doit nient autrui blasmer :

Puisque la beste est prise au las

A tart se prent au retourner.

Atis (*sic*) d'amors fenis mon chant;

Elas! elas! çou que sera?

Si oel me dient en riant

Qu'ele encore m'aime et amera;

Mais que chaut moi de son samblant.

Biaus sire Diex! quant ele m'a!

Aorés en soit Diex de tant;

Jamais mes cueurs sens n'en dira.

[LA CHIEVRE DE REIMS.]

Fol. 115 recto. Ki bien violt amors descrire.

Se trouve dans 844 (fol. 175), 12615 (fol. 152), 847 (fol. 72), 845 (fol. 90), 846 (fol. 115), Berne 389 (partie II, fol. cxviiiij), 20050 (fol. xxxiiij).

[HENRI III, DUC DE BRABANT.]

Fol. 116 verso. Amours k'el cuer m'est entrée.

Se trouve dans 844 (fol. 6). — Publiée par A. Jubinal, *Complainte de Pierre de la Brosse*, p. 44.

[LE ROI DE NAVARRE.]

Fol. 117 recto. Li rousignos chante tant.

Se trouve dans 844 (fol. 65), 12615 (fol. 9), 846 (fol. 70), 1591 (fol. 170), 20050 (fol. clv), Berne, 231 (fol. 5), La Vall. 59 (fol. 12).

Fol. 119. Homo quidam erat dives et induebatur purpura et bysso, et epulabatur cotidie splendide; erat autem quidam mendicus nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus plenus, cupiens saturari de micis que cadebant de mensa divitis, et nemo illi dabat. Quadam autem die ambo defuncti sunt, etc.

DIVES, *ad Abraham sic loquitur.*

Audi, sancte senior, audi me loquentem :
Dives ego morior, audi morientem ;
In inferno crucior, audi patientem ;
Respice quid patior et consolare dolentem.

LAZARUS.

Noli, pater, credere viro qui sic orat,
Quia fallax fallere verbis te laborat ;
Pro patrato scelere veniam implorat
Et verbis struit insidias dum verba colorat.

DIVES.

Nuper eram plenus, dives, felix et amenus
Et michi grande genus, modo sum miser, exul, egenus.

LAZARUS.

Multum dives heri miser es modo cum misereri . . .

L'écriture de cette pièce et de la suivante est différente de celle des chansons et semble un peu postérieure.

Fol. 122. Philomena, previa temporis ameni,
Que recessum nuntias ymbris atque ceni,
Dum demulces animos tuo cantu leni,
Avis perdulcissima, ad me, queso, veni . . .

Pièce attribuée à saint Bonaventure, et, avec plus de probabilité, à Jean Hoveden. Voir Fabricius, éd. Mansi, I, 253, note, et IV, 85, et Warton, *Hist. of engl. Poetry*, 1824 (I, 89).

[LE ROI DE NAVARRE, OU PIERRE DE GAND.]

Fol. 131 recto. E[nsi com unicorné sui].

Cette pièce est attribuée au roi de Navarre par 844 (fol. 75), 12615 (fol. 13); à « Pierre de Gans » par Berne 389 (part. I^e, fol. viij); elle est anonyme dans 20050 (fol. cxxii), dans 12581 (fol. 230) et dans Berne 231 (fol. 1); mais dans les deux derniers de ces mss. elle se

trouve dans une série de chansons dont l'attribution au roi de Navarre n'est pas contestée.

La fin du volume (fol. 132 verso à 159) ne contient que des poésies liturgiques écrites au xv^e siècle.

B

ADDIT. 10,015.

JEHAN DE JOURNI, *La Dîme de Pénitence*.

Fol. 1.

Adsit principio sancta Maria meo.

Ausi com chascuns crestiens
Si est tenus de tous ses biens
De rendre à Diu la droite dime,
Je qui connois en moi meïme
Que j'ai de Diu maint bien eü
Et mainte grasse recheü
Dont j'ai païé poi de droiture,
Com chil qui poi ai mis ma cure
A faire chose qu'à Diu plaise,
De quoi je sui à grant mesaise,
Veul desormais à Dieu entendre
Et joiaument ma disme rendre.
Et pour che ke ma langue fole
Qui a esté à fole escole
A souvent dit mainte folie,
Dont de Dieu est m'ame eslongie,
Especiaument en diter,
Si estuet il pour aquiter
Moi des mesfais que ele a ja dis
Et pour gaaingnier Paradis
Que je la bate et laidenge
Tant que ele à Dieu la disme rende
Des faus fabliaus que ele a trouvé.
Mais pour che qu'à droit fol prouvé
Doit l'en tenir tout crestien
Qui raconter cuide nul bien,
Tant ait en lui grant connissanche
Se Dieus ne le est en aidanche,
Jou JEHANS, SIRE DE JOURNI,
Qui me counois à mal garni
D'engien soutill et de scienche,
D'usaige lonc ne d'eloquence,
Requier à Dieu devotement
Qui est et iert sans finement

Fol. 1 verso.

Fol. 4.

Qu'en chestui fait me veolle aidier,
Si que diter puisse et traitier
Cose qui me soit hounerable
Et quant à l'ame pourfitable,
A moi et tous chiaus qui orront
Mes dis et entendre i vaurront.
Et à la benoite Marie
A jontes mains requier et prie
Que ele pour moi son fil requiere
Qu'en gré rechoive ma proiere.

Fol. 4 verso.

Dieus qui sor tote creature
Homme ama tant qu'à sa figure
Et à s'ymage le forma,
Pour che que li hom s'aforma,
Si veut que li hom si le serve
Qu'en bien servant le liu deserve
Que Lucifer perdi jadis :
C'est le siege de Paradis;
Et pour chelui fait proprement
Douna à l'oume entendement,
Et mist en lui sens pour connoistre
Le bien du mal por le bien croistre
Et pour le mal amenuisier.
Pour che doit à l'oume anoyer
Quand Dieus fourmé l'a à s'ymage
Et il fait tant par son outrage
Qu'il pert le regne pardurable
Et laisse Dieu le merchiable
Pour rencheir es mains chelui
Qui point de pité n'a de lui,
Ains le heit de mortel haïne;
Pour che li hom qu'à lui s'acline
Et en ses las se laist cheir
Sa vie doit forment haïr,
Car tout n'eüst li hom deserte
De Dieu servir ne de sa perte
Ne son secours, si le deüst
Servir en tout quank'il peüst
De loial cuer sans changement;
Pour .iii. raisons : premierement
Pour chou ke c'est grant honeranche
D'oume servir de grant poissanche,
Et qui sert Dieu il sert tel houme
Qui trestout pueut et seit en soume,
Car plus de sens en lui abonde
K'en trestous chiaus qui sunt u monde;
Qu'il est fontaine de scienche.

Fol. 5.

Nus hom, tant ait boine loquanche,
Ne porroit dire les deus pars
Du sens qui est en lui espars,
Car nus hom ne pueut sens avoir
S'en la fontaine de savoir
Ne se voise tant abaissier
Qu'il puist à son pui soppuchier (*sic*)
De la douche fontaine et clere
Qui nous doune sens et matere
Puis ke nos bien beū avons,
Comment deffendre nous savons
De l'anemi ki nous veut faire
Par son engin maint grant malfaire.

Or est il drois ke je vōs die
Que la fontaine senefie,
Et li puisor et la cordele
Qui vait jusqu'à la fontenele...

La fontaine signifie *Jésus-Christ*; les seaux (puisor) sont nos bonnes œuvres qui nous mènent à Dieu; mais encore faut-il que la corde soit suffisamment longue; cette corde est la persévérance dans le bien, etc. Cette exposition allégorique constitue le poème qui se termine ainsi:

Fol. 73.

Chi fait JEHANS atant finanche
De le disme de penitanche,
Mais apres vient une proiere
Que tous preudons doit avoir chiere,
Car cascuns est tenu de faire,
Si que sains Paus le nos esclaire.

JEHANS apres son dit l'avise,
Or faites che qu'ele devise.

Segnour, en la fin du ditié
Que je vous ai ichi traitié,
Faites pour moi une proiere
A Dieu de volenté pleniére;
Prions Jhesu Crist sans faintise
Premierement pour sainte Yglise,
Qu'il li otroit toudis à faire
Tel cose qui li puisse plaire,
Noumeement pour l'apostole
Qui doit estre come l'estoile
En cui maronner ont recuevre;
Car li papes par sa boine œuvre
Si doit le monde enluminer
Et ses subjeus endotriner.

Fol. 73 verso.

Après pour tous les cardonaus
Qui tout sont devenu venaus ;
Car orendroit si ne fait Romme ,
Si queme on dist , à nesun houme
Grasse nule pour boine vie ,
Pour gentilleche ne clergie ,
Mais qui d'avoir donne grant masse
Chil trouvera leus tantost grasse ;
Mais chil qui est plains de poverté
Chil trouvera la porte ouverte.
Et tout soit il qu'à Dieu desplaise
Tel usage vill et mauvaïse ,
On ne s'en doit esmervellier ,
Car là furent fait li denier
Premierement, dont convoitise
Si s'est des lors en Romme mise ,
Dont il a ja des ans deus mile
Que herbergier vint en la vile.
Dont samble il bien par teneüre
Qu'ele ait en la chité droiture.
Pour che n'i voi conseil ne voie
Fors k'à chelui qui tout avoie
Prions de cuer qu'il s'entremete
Du fait de Roume , si qu'il mete
Convoitise qui trop s'avanche
Fors de toute l'apartenanche
De Roume c'om tant on diffame ,
Que je ne voi houme ne feme
Qui vient de là que il ne die
Que convoitise la maistrïe.

Fol. 74.

Prions encor Dieu en pitie
Que Roume ne soit engingnie
Es sentenses qu'el' a à rendre ,
Mais les rende si sans mesprendre
Que de Dieu et de gent senée
Tous jors en puist estre loée ,
Et que toutes fauses parties
I soient de leur tort punies.

Après prions qu'as jugemens
Doïnt Dieus tes acomplisemens
Que la sentensse soit tenue
Que sainte Yglise ara rendue.

Fol. 74 verso.

Après les desus dis capiteles
Prions pour trestous les ministres
Qui ont en eglise baillie ,

Que cascuns puist mener sa vie
Si que chaus qu'il doivent apprendre
I puissent tel essample prendre
En leur oures premierement
Et puis en lor preechement
Qu'il en puissent encore aquerre
Repos sans fin, honeur en tere;
Et li souverain si se conduisent
Qu'à che meïsme venir puissent.

Après prions Dieu humlement
Pour tous prinches nomnement
Que chil qui sont obeissant
Au siege saint en accroissant
Tiegnent toudis l'obedienche,
Et chil qui par simple science
D'obeïr i ont volenté
Soient des or entalenté
D'obeïr com gent droituriere
Tous jors au vicaire saint Piere,
Et qu'il puissent si maintenir
Raison et justiche tenir
Que li pueples puist à delivre
En boine pais desous aus vivre,
Et que li peuples si les serve
Que d'aus et de Dieu en deserve
Boin gerredon et tele amour
Que Dieus n'en oie ja clamour.

Fol. 75.

Après prions devotement
A Dieu qui est sans finement
Qu'il doinst honor, joie et ga[a]gne
Au tres poissant roi d'Alemagne
Qui preudom est vallans et sages
Et a toudis mis ses usages
En honerer chevalerie.
Prions à Dieu par sa pitié
K'il li envoie prochainement
Pooir qu'il puisse hastivement
De l'empire estre courounés¹,
Car Dieus en seroit hounérés,
Sainte eglise et chevalerie
Et toute gent de boine vie,
Car preudons est et droituriers.
Diex li envoie ses desiriers!

¹ Albert, duc d'Autriche, ne fut couronné empereur qu'en 1298, après avoir défait et tué son compétiteur Adolphe de Nassau.

Fol. 75 verso.

Après prions sans delaiance
Pour le roy Phelipe de Franche
A cui Dieus par largueche pure
A doné bel don de nature :
Ch'est che qu'il est plains de biauté
Qui li vaut une roiauté ;
Et s'il a de biauté plenté
Si li doinst Dieus sens et bonté
Dont maintenir sache ses gens
Si iert en tout et biaux et gens.

Après faisons requeste bele
Pour le noble roy de Castele¹
Qui toudis a mout mortel guerre
As Sarrasins pres de sa terre,
Que Dieus si l'ait si en memore
Qu'avoir puisse toudis victore
Des mescreans, et en saudée
Quant s'ame iert de son cors finée²
En ait la joie souveraine
Pour son travail et pour sa paine.

Fol. 76.

Après, pour le roy d'Engleterre³ ;
Millor de lui n'estuet il querre ;
Que Dieus li envoit longe vie,
Voloir, savoir et tele aïe
Que de cha mer puisse venir
Pour la guerre Dieu maintenir,
Dont il est ja si avanchiés
Que pour che fait s'est il croisiés⁴.
Si prions Dieu qu'il l'en otroie
Victore, honor, boins los et joie.

Après faisons une proiere
Pour les enfans du noble pere
Qui d'Arragon fu jadis roys⁵ ;
Que Dieus leur doinst, si com ch'est drois,
Que cascuns d'aus ensi s'apensse
Qu'il viegnent à l'obediensse

¹ Sanche IV ; 1284-1295.

² Faut-il corriger *sevrée* ?

³ Édouard I^{er} ; 1272-1307.

⁴ Il s'était en effet croisé du vivant de son père (1270), et s'était rendu en Syrie à la tête d'une petite armée. Il arriva à Saint-Jean-d'Acre le 9 mai 1271. (*Rec. des Hist. des Croisades* ; *Histor. occid.* II, 460, note b.)

⁵ Pierre III, † 1287 ; ses enfans dont il est ici question sont Alphonse III († 1291), qui lui succéda, comme roi d'Aragon, et Jaime, qui, au moment où écrivait notre auteur, était en possession de la Sicile.

De S. Pierre et de son vicaire ¹
Lequel truisent si deboinaire ²
Qu'à lui aient boine acordanche
Et ferme pais à cheus de Franche.

Fol. 76 verso.

Après, si prions en ches livre
A Nostre Segneur qu'il delivre
Si li plaist sans arestison
Le prinche qui est en prison ³,
Car à preudome le tesmoignent
Toutes les gens qu'à li besoignent,
Et d'autre part s'oneste vie
Li en porte grant garantie.

Prions pour le conte d'Artois ⁴,
Qui est sages, pieus et courtois
Et compains à tous chevaliers
De son cors et de ses deniers,
Que Dieus li laist si bien tenir
Tout che qu'il a à maintenir
Qu'encore i ait et si ami
Et chil qui se sont arrami
Ou arramissent par beubanche
De faire à lui n'a[s] siens grevanche,
Dieus si leur veulle consentir
Qu'encor s'en puissent repentir;
Car tout che qu'il font au preudome
Il font à l'église de Roume
Qu'il a establi en chest liu
Pour maintenir les drois de Diu.

Fol. 77.

Segnour, encor je vous requier
Que vous doies à Dieu proier
Pour le frere du tres boin roy
D'Engleterre, qui grant conroi
A mis piecha ⁵ de cuer entier
Et met pour lui apparellier
A sa venue de cha mer.
Tel prinche doit ou mont amer,

¹ Pierre III avait été excommunié par le pape Martin IV, pour s'être fait proclamer roi de Sicile au détriment de Charles d'Anjou.

² Manuscrit *deboinaire*.

³ Il ne peut s'agir ici que de Charles II d'Anjou, fait prisonnier par Pierre III d'Aragon; il fut rendu à la liberté, le 29 août 1288, par le fils de ce dernier.

⁴ Robert II.

⁵ En 1271 Edmond († 1296) avait été rejoindre son père Édouard en terre sainte (*Chron. Johannis de Oxenidis*; s. h. anno; et le Continuateur de Guillaume de Tyr dans les *Histor. occid.* II, 461.)

Car courtois est, sages, loiaus
Et as poures drois appoiaus;
Mesire Edmons est il noumés
Et de grans grasses renomés.
Si est garnis de tel largeche
Dont grant renon prent sa nobleche
Car « non » ne seut il onques dire
Mais « prendés. » Sa richech' empire
Et si amende sa value.
Prions à Dieu sans atenduc
Qu'il li envoit joie et santé
Et pooir que la volenté
Qu'il a de venir en Surie
Puisse bien tost estre acomplie,
Car la tere en amenderoit
Et Dieus honerés en seroit.

Fol. 77 verso.

Après prions, se ferons bien,
Que tout li prinche terrien
Qui de là mer sont demourant,
Dieu et sainte Eglise honerant,
Puisse tous jors si maintenir,
Raison et justiche tenir
Que li pueples puist à delivre
En bone pais desous aus vivre,
Et que li pueples si les serve
Que d'aus et de Dieu en deserve
Boin guerredon et tel amour
Que Dieus ne aie ja clamour.

Après devons Dieu reclamer
Pour les seigneurs de decha mer,
Et premiers pour le patriarche
Qui est gouvrenere[c]s de l'arche
De sainte eglise qui i maint.
Prions à Dieu qu'il se demaint
En tel maniere et en tel sens
Qu'il et li clergiés par son sens
Puisse mener si sainte vie
Que par l'essample du clergie
Li lai puisse tel cose faire
Tous jours k'à Jhesu Crist puist plaire.

Fol. 78.

Après requérons humlement
A Dieu qu'il maint accroissement
De gens d'onnour et de tous biens
Celestiens et crestiens¹

¹ Je pense qu'il faut corriger *terriens*.

A mon seigneur le roi Henri¹
Que Sarrasin ont amenri
De toute la gregneur partie
Qui affiert à sa segnourie,
Ch'est à savoir et à entendre
De la tere où Dieu vaut estendre
Ses bras pour tous chaus embrachier
Qui veulent aler droit sentier;
Car Jerusalem ont conquise
Et trestoute la tere prinse
Qui à son roiaume apartient,
Fors Acre qui encor se tient²,
Saiete³ et Castiau-Pelerin⁴,
Sur⁵ et Barur⁶ dont enterin
Ne sont li mur ke par frankise.
En ches conte est Cayfas mise;
Et ches cités quo j'ai noumées
Si sont si griefment apressées
Qu'eles n'ont tere pour semer,
Ne dont vivre fors que de mer.
Dont est il bien cose certaine
Que grant despens et molt grand paine
Couvient à ces cités deffendre;
Pour che couvient au roi despendre,
Et il le fait mout volentiers,
Quamqu'amasser puet de deniers
En Chipre dont est rois et sire;
Et à paines puet che souffire.
Or prions dont Dieu finement
Qu'il maint au roi delivrement
Si com il set qu'il est mestiers
Secours de gens et de deniers
Par cui Jherusalem soit mise
Ens ou pooir de sainte Eglise,
Car grant honte est as crestiens
Et plus as prinches terriens
Qui se metent pour pris en paine
Quant autre tienent la fontaine
Dont des ruissaus crestien boivent.
Li anemi bien les dechoivent
Quant entr'aus les font gerroier
Tant qu'il ne puent Dieu vengier,

Fol. 78 verso.

¹ Henri II de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre; 1285-1324.

² L'auteur écrit en 1288; Acre fut prise le 18 mai 1291.

³ Sidon.

⁴ Ville située à peu de distance d'Acre.

⁵ Tyr, qui tomba au pouvoir des Sarrasins peu de jours après la prise d'Acre.

⁶ Beirouth.

Fol. 79.

Mais anemis qui les encombre
Qui la veüe leur aombre.
On en voit hui bien l'essamplaire;
Mais je m'en veul atant retraire
Sourparllers nuist et est vergoigne,
Mais prions Jhesu Crist qu'il doigne
Au roi dont je fais mension
Pooir, voloir discession
De maintenir si bien justice
Vers la gent qui li est sous mise
Que toute gent mainent lor vie
En pais desous sa segnourie.

Après, pour le roi d'Ermenie ¹
Prions Dieu et sainte Marie
Que de son fait si lor remembre
Que son roiaume puist deffendre
Contre Tartars et Sarrasins
Et Turquemans et Haussasins
Qui molt li font grant encombrier
De son royaume gerroier,
Si prions Dieu qu'il ne consente
Que li rois plus damage en sente,
Car il acuelle volentiers
Courtoisement les estrangiers
Qu'en sa tere vont sodoier,
Si com j'ai oï tesmoignier.

Fol. 79 verso.

Or repairons au noble prince
D'Antioche qui on espice
De Triple mout vilainement,
Et si houme noumeement
Qui contre lui sa vile ont close
Sans che qu'il dient nule cose
Où on puisse noter raison.
Chi a vilaine mesproison
Quant sans monstrier raison nisune
Contre le prince font commune
Et departent la segnourie,
Et afferment par aatie
Que la princhesse asegeront
Et en la fin le prenderont ².

¹ Livon II; 1270-1288 (ou 1289?).

² Boémont VII, prince d'Antioche, étant mort (octobre 1287), un conflit s'éleva au sujet de la possession du comté de Tripoli entre sa mère, Sibylle d'Arménie, et sa sœur Lucie, femme de Narjot de Toucy, grand amiral de Sicile. C'est ce dernier que notre auteur appelle « noble prince d'Antioche. » Les habitants de Tripoli, s'étant déclarés contre lui, se

Fol. 80.

Certes il font grande merveille
Et merveille ai qui lor conselle,
Et plus quant il le conseil croient
Que si laidement se desvoient;
Car à tout le mains, pour le blasme
De lor fois dont on les diffame,
Devroient il ches fait laissier.
Pour che devons à Dieu proier
Qu'à chaus de Triple meche en cuer
De jeter cest orguel en puer
Qui les a volut dechevoir,
Si que leur dame recevoir
Veullent à joie et à leeche,
Et que ma dame la princhesse
Lor pardoinst deboinairement
Trestout leur divers errement.

Fol. 80 verso.

Pour le segneur de Sur faisons
Aussi à Dieu nostre orison,
Que che qu'il a encomencié
Li envoit Dieus par sa pitié,
En mieus toudis perseveranche,
Car comencement sans fallanche
A il et bel et boin et sage;
Et il li vient bien de lignage
Car ses peres iert pourveans,
Sages, courtois et cler veans.
Si est bien drois et raisons gente
Que de son bien li fiex se sente,
Car ou proverbe se contient
Que de boin arbre boins fruis vient¹
Et il s'en sent si bien sans falle
Que molt prison sa comenchalle.
Pour che prions Nostre Segnour
Que sens, pooir, valoir gregnour
Li veulle otroier et mander,
Et que toudis puist amender
Et Sur ausi puist maintenir
Qu'à grant honour puissent venir.

En l'an de l'incarnation
De Dieu qui soffri passion

mirent en commune et firent hommage à Sibylle, y mettant pour condition que leur municipalité serait conservée. (Voy. de Mas-Latrie, *Hist. de l'île de Chypre*, 1, 482-483.)

¹ Des exemples de ce proverbe, en termes différents, et seulement du xv^e et du xvi^e siècle, ont été réunis par M. Le Roux de Lincy, *Le livre des Proverbes français*, 2^e éd. I, 58 et 74.

M. et .iiii^e, se .xii. anées
Estoient de ches conte ostées,
Si commença et parfurni
Che livre JEHANS DE JOURNI
En Chipre, droit à Nicossie,
Là où¹ gisoit en maladie;
Et qui du non veut counissanche
Ch'est la *Disme de Penitanche*.

Hic liber est scriptus, qui crixit sit benedictus.

C

ADDIT. 17,920.

I. *Miracles de Notre-Dame*. — II. *Turpin*. — III. Frère PHILIPPE
DE CORK, *les Merveilles de l'Irlande*.

Les traductions comprises dans ce manuscrit paraissent avoir été faites à la demande de quelque grand personnage. On peut l'induire de certaines notes écrites sur les marges et qui semblent être de la main du copiste, lequel était sans doute en même temps le traducteur. Je transcris les principales de ces notes, restituant autant que possible les parties enlevées par le couteau du relieur :

Fol. 3 *b*, en regard du miracle de Tombelaine :

Aquest m[iracle] senblan v[os] aves el l[ibre] de Santa Maria.

Fol. 3 *c*. [Vos] avetz de mot..... miracle el..... auctoritatz.

Fol. 20 *c*, en regard d'un passage où il est dit que certains oiseaux de proie battent leurs petits pour les contraindre à voler, on lit :

[Et es] vertat majormen [dels] esparviers, e aisso, senher, [av]etz el libre que parla d'els.

Fol. 22 *d*, en regard d'un passage sur les castors, on lit :

Que so castors ni quel natura an, vos, senher, ho avetz el libre de las bestias, aqui meteihls parla de las talpas e de lor natura.

Fol. 23 *a*, en regard du passage où il est dit qu'il n'y a point de tigres en Irlande :

Que es tigris, vos, senher, ho avetz el libre de las bestias.

¹ Manuscrit : *Là à il*.

I.

Fol. 1. Aissi de jotz s'ensec dels miracles de sainhta Maria vergena.
— E prumeiramen consi Nostra Dona donet forsa e poder als efans que levesso las columnas basten la sua gleja.

Coma Constanti fees bastir una merevilhoja glieja ha la honor de Nostra Dona, e agues fah amenar algunas grans columnas a obs de la dicha glieja, van venir pluros homes per levar aisselas colompnas ella glieja; mas anc levar non las pogro, e de jorn en jorn s'estudiavo de levar amb gran forsa, e re finalmen no pogro acabar, mas aprop Nostra Dona fetz apparesser en vegio al mestre que bastia la glieja que apeles tres efans de l'escola, lhi qual no ero ples enquera de perfectio de vertut, e levavio las columnas, e lo mestre va los apelar, e aissi quan foro vengutz van se penre a las columnas, e de contenen van las levar per lo miracle de Nostra Dona.

En qual maneira Nostra Dona no suofre las enjurias fachas al sieu glorios filh, e aissi aparec en la ymagina contra la qual lhi Jugieu fagio escarnimens de la passio.

Un arcivesque cantava una vetz el la ciostat de Toleta lo jorn de la festa de la assumptio de Nostra Dona.....

En qual maneira un crestia mes en guatge la ymagina de Crist vas un Jugieu per pretz d'una somma d'argen, e en qual maneira quan lo crestia lo ac paguat la ymagina portet testimoni de la pagua¹.

Fol. 1 b.

Ella ciostat de Bisancea, que d'otra maneira es apelada Constantinoble.....

Fol. 1 d. En qual maneira la ymagina de Nostra Dona receup lo quairel que sos aversaris trametia al sieu devot, e cossi la ymagina mes patz entre los enemies, e quan foro covertit los receup ha penedensa.

Prop d'Orlhis a un castel loqual es apelatz Avenon, on lhi ciotada ha honor de Nostra Dona avio fah una glieja.....

Fol. 3 a. En qual maneira la vergena Maria un clers sieu devot que la saludava tot jorn lo lhieuret de mort, e de son lah propri lo alachet, e lhi reparat la lengua e las lauras, e lhi donet sanitat².

Un clers fo que avia fort son entendemen ellas riquezas del mon.....

¹ Gauthier de Coincy, éd. Poquet, col 545.

² *Id.* col. 347.

Fol. 3 b. En qual maneira Nostra Dona dellhieuret la femna prens del perilh de la mar, e la femna amb son efan amenet al port de salut¹.

Es un luoc apelat Tumba, on ha una glieja de S. Miquel Arcangel, la qual es mot merevilhojamen bastida.....

Fol. 3 c. En qual maneira lo vel de la ymagina de Nostra Dona e la cortina que era costa la dicha ymagina no foro cremat, jaciaisso que tot altra cauza que era de costa cremes.

En la dicha glieja de S. Miquel que es el pueh apelat Tumba so religios moines que servo ha Nostre Senhor.....

Fol. 3 c. En qual maneira Nostra Dona lhiuret la abbadessa prehns senes diffamatio².

Fo una abadessa morgua la qual avia fort cura de sa relegio e de sas sujetas.....

Fol. 4 a. En qual maneira un efan clers espozet la ymagina de Nostra Dona amb un anel, e pueis aquest efas lhi mentic ho nolh vole atendre sos covenens, e Nostra Dona va lo apelar a son servigi³.

Denan una glieja foro alqus efans que jogavo al joc de la pilota, e ac n'i un que ac .i. anel en sa ma, lo qual lh'avía donada una piucela per affectio carnal.....

Fol. 4 b. En qual manera Nostra Dona envelopet un home de son mantel, loqual home era en gran perilh de mar, e pues lo amenet au port de salut⁴.

Una naus fo el la mar carguada de peleris, lhi qual anavo en Jerusalem.....

Fol. 4 c. En qual maneira Nostra Dona delhiuret de perilh sels que ero en gran perilh de tempesta sobre la mar⁵.

Un abat fo amb d'autres en una nau sobre la mar de Bretanha en gran perilh paujat.....

¹ Ce miracle est rapporté par Guillaume de Saint-Pair, *Rouman du Mont-Saint-Michel*, v. 3532 et suiv. Une autre version, également en vers français, se trouve dans le ms. Bibl. imp. fr. 375, au verso du dernier feuillet.

² Je ne trouve pas dans l'édition de Gautier de Coincy, donnée par l'abbé Poquet, ce miracle, qui est d'ailleurs bien connu. (Voy. *l'Hist. litt.* XXIII, 124.)

³ Gautier de Coincy, col. 355.

⁴ *Id.* col. 606.

⁵ *Id.* col. 517.

Fol. 4 d. En qual maneira Nostra Dona delhiuret la piucela del perill de la lengua et de las lauras.

En un bore de l'evescat de Noyo ac una piucela que queria so viure amb sas mas filan....

En qual maneira la femna deceubuda jotz semblansa de pietat conceup de son propri filh; e quan ac efantat estranguolet l'efan e lo gitet ella privada.

Un ric hom fo ha Roma amb sa molher, e l'us e l'autre era de paratge, mas negu efan no avio...

Fol. 5 a. En qual maneira lo diable revelet lo crime de la dicha maire per so que fos cremada, mas ela, per gran compunctio, se tornet a Crist.

Fol. 5 c. En qual maneira Nostra Dona venc a aquesta femna peneden de so que avia fah, e la delieuret del crim denan totz, el dyable s'en anet totz cofus.

Fol. 6 a.

Aissi dejotz s'ensec cossi lo dyable pres molher, ha laqual donec ho atribuic iniq̃uitaz, e d'aquesta molher el ac .ix. filias, e las .viii. el donet ha .viii. maneiras d'omes, e la novena no donet a un especialmen, mas volc que amb tota maneira d'omes forniques. — La prumeira filha es symonia.....

Fin :

La novena es luxuria, e aquesta donet a tota maneira de gen. E. ditz S. Bernat que luxuria es defenida en aissi : Luxuria es secreta dilectio pauc durabla, e es ameja totz tems durabla, la qual ayra la lutz e degira escurdat, e demanda cobrimen e evacua lo cen.

II.

Fol. 7 c. Aissi de jotz s'en sec de la ystoria de S. Turpi, arcivesque de Rems, facha del famos rey Karlemagne, que recomta cossi el aquiri Espanha e Galetia e las ostet als Serrazis; mas prumeiramen ditz cossi S. Jacme apostol aparec al dit Karle.

Lo glorios S. Jacme apostol de Crist, am los autres dissipols de Dieu anan per diversas partidas del mon, anet prumeiramen en Galecia predicar, e fo mort per Herode vas Jerusalem, e d'aqui fo portatz lo sieu cors a la mar tro ha an (*sic*) Gallicia, la qual terra estet occupada pels Serragis troque venc Karlemagne emperaire, rey els Romas e dels Gals e dels Alamans e de mainhtas outras gens.

Aquest Karle aqueri amb grans treballs mainhs regnes, so es a dire Anglia e Gallia e Alamanha e Bajoriam e Lotharingiam e Bergonha e Ytalia e Britanhia e totas las autras regioes e las ciotatz que so de la una mar tro que ha l'otra, per l'ajutori de Dieu sosmes a si, per lo qual treball el fo si lass e fatiguatz que plus no volc acomensar batalha, e prepaujet que se repauses. . .

Fin :

E sapio tuh aquels que batalharau lo pays de S. Jacme que els serau dampnat. perdurablamen, e totz aquels que lo guardarau de poder de Serrasis ilh serau tostem vivens en gloria. *Deo gracias. Amen.*

III.

Aissi de jotz s'ensec d'un libre que parla de las merevilhas de la terra de Ybernia, e fo trames lo dih libre al s. e benaurat papa Johan XXII per fraire Phelip, de l'orde de Predicadors, de la glieja de Corcageñ en Ybernia pausada. — E prumeiramen es mostrat cossi un apelat Guiral fetz un petit libret d'aquestas merevilhas.

Fo un apelat Guiral, paren de Henrie rei dels Angles, que fo trames en Ybernia amb Johan filh del dih rei; e quan foro aqui, aquest Guiral se merevelhet de las causas que Dieus fasia en aquelas partidas darreiras del mon; las quals causas no ero vistas en autras regioes. E d'aquestas merevilhas lo ditz Guiral fetz un petit libret loqual no contenia pleneira aprehensio d'aquelas causas. E d'aisso no es merevelha si aquel libret no ho contenia pleneiramen las dihas merevilhas, quar Beda e Solinus que traetero d'aisso hi defaliro. E per so lo dih fraire Phelip legi lo dih libret del dih Guiral, e amb aquo que trobet aqui de vertat e profechable el fetz aquesta obra, amb autras causas melhors e majors que hi ajostet.

Aissi dejotz s'en sec de Ybernia on es situada ho pausada.

Hybernia es aprop Bretanha la major, mas plus verayamen a dire Hibernia es paujada outra Britanya e Vallia e Escocia per l'espasi d'una jornada navegan per agua, e es situada en la mar gran occidental; empero aquesta mar passa per un estreh luoc dins Hibernia e Escocia, e d'outra aquestas fis no se troba terra, ni home ni bestia de qualque condicio que sia non hi habita; e aqui no pot hom veire si no l'agua el cel senes outra causa, la mar aqui decort e va per vias rescodudas que no apareso; e aissi quan las partidas devas Orien per lors signes que a autras partz no so acostumatz a veire sobremonto e apareso, aissi las circumferencias ho la fis que so en Occiden per las merevilhas que so aqui so mot noblas; donc se sec que Hibernia es costa Britanya e Vallia e Escocia ha ladrier ho decosta, e on que los naviguans ano en Occiden, so vist aqui en qualque port que els sio.

Aissi de jotz s'ensec de la quantitat ho de la grandesa de la ilha¹.

¹ Giraldus Cambrensis, I, 3.

De la distincio e de la qualitat de las partidas de Hibernia, e de la graissa de la terra¹.

Fol. 20 *b*. Dels flüvis et dels lacs e dels peissos que soaqui².

Dels auzels d'aquesta terra e de lor natura³.

Fol. 21 *d*. De las bestias salvatjas e silvestras⁴.

Fol. 22 *a*. Dels verms venenos e nosens que no sò en Hybernia⁵.

De la fuga de las bestias venenosas facha per S. Patrici.

Fol. 22 *b*. De las bestias verenosas aportadas en Hybernia d'altres partz, las quals non hi podo viure, ans moro encontenen; e que totes causas d'aquesta terra so contrarias a tot vere⁶.

Fol. 22 *d*. De las varias lausors e de la natura d'aquesta terra⁷.

De las causas que son en Occiden que valo plus que aquelas⁸.

Fol. 23 *a*. De la bontat de l'aire de Occiden⁹.

De las merevilhas e dels miracles de Hybernia; e prumeiramen de la ilha ellaqual homs non mor¹⁰.

Fol. 23 *b*. De la ilha de gloria hon los cors des homes no poirisso¹¹.

Del purgatori de S. Patrici¹².

Fol. 23 *d*. De las fons mot merevilhosas¹³.

Fol. 24 *a*. De las ilhas de Orchardia que so costa Ybernia, e de Hislandia¹⁴.

¹ Girald. I, 4.

² *Id. ibid.* 7.

³ *Id. ibid.* 8-18.

⁴ *Id. ibid.* 19-22.

⁵ Les premières lignes de ce chapitre correspondent à Girald. I, 23.

⁶ Ce chapitre et les trois précédents sont fondés sur Girald. I, 23-24, mais contiennent diverses additions.

⁷ Girald. I, 25.

⁸ *Id. ibid.* 26.

⁹ *Id. ibid.* 27.

¹⁰ *Id.* II, 4.

¹¹ *Id. ibid.* 6.

¹² *Id. ibid.* 5. Ce qui concerne saint Patrice est très-développé dans le provençal.

¹³ *Id. ibid.* 7-10.

¹⁴ *Id. ibid.* 11-14.

Fol. 24 b. Del lop que parlava amb lo prestre¹.

Fol. 25 a. Dels guals cantans ho vociferans en Hybernia en una maneyra que ha' altra part no se fa en aissi².

Fol. 25 b. Dels miracles, e prumeiramen dels poms e dels corps de S. Kevin³.

De las anedes de S. Colma que vulgarmen son apeladas certellas⁴.

Fol. 25 d. De la peyra que per miracle ret vi ha ops de las messas⁵.

De las pius e des ratz que foro encaussat⁶.

Del fuoc de Santa Brigida que tostems dura, e cenres no hi creisch⁷.

Fol. 26 a. De l'ausel de Santa Brigida⁸.

Fol. 26 a. Del libre mirivilhosamen escrih⁹.

Fol. 26 c. Dels mirivilhos repaus dels sainhs¹⁰.

Fol. 26 d. De S. Branda¹¹.

De la crotz que parlet e de sas vertutz¹².

Fol. 27 b. De aquels que no pogro fugir al fuoc de Santa Brigida¹³.

Del miracle de la semensa de l'evesque de Corkageñ e dels s. molis¹⁴.

Fol. 27 c. De la venguansa que fo facha per la dissonor que fo facha hal s. luoc¹⁵.

Fol. 27 d. Dels habitants d'aquesta terra, e prumeiramen de l'aveni-

¹ Girald. II, 19.

² *Id. ibid.* 25-27.

³ *Id. ibid.* 28.

⁴ *Id. ibid.* 29.

⁵ *Id. ibid.* 30.

⁶ *Id. ibid.* 31-32.

⁷ *Id. ibid.* 34-36.

⁸ *Id. ibid.* 37.

⁹ *Id. ibid.* 38-39.

¹⁰ *Id. ibid.* 40.

¹¹ *Id. ibid.* 43.

¹² *Id. ibid.* 44-47.

¹³ *Id. ibid.* 48.

¹⁴ *Id. ibid.* 49, 51-53.

¹⁵ *Id. ibid.* 54.

men de Cesara, boda de Noe, lo qual avenimen fo faytz de-
nan lo diluvi¹.

Fol. 28 *a*. De l'avenimen de Barthola que dischendet de la linada de
Japhet, aprop lo diluvi².

De l'avenimen de Nemedi que venc de Sichia amb .iiii. que ero sos
filhs³.

Fol. 28 *b*. De l'avenimen dels .v. fraires que foro filhs de Gela, los quals
devisiro prumeiramen Hybernia en .v. partz, e de Salamo
que fo prumeiramen senher de tota Hibernia⁴.

Fol. 28 *c*. De l'avenimen dels .iiii. filhs de Milesi, rey que venc de los
partidas d'Espanha⁵.

Fol. 28 *c*. De la discordia d'aquetz .ii. fraires, e cossi quan Heberus fo
mortz Hermon fo senher de tota Hybernia⁶.

Fol. 28 *d*. De Girganti rey dels Bretos, lo qual amenet ho endresset los
Basclenses en Hybernia⁷.

Del dreh per loqual es dih que Hibernia perte al re⁸.

Fol. 29 *b*. De l'avenimen dels onstantorum (*sic*)⁹.

Del nombre de totz los reys de Hybernia, e cossi los reys aquetz an
regnhat tro que Hybernia pervenc ha la senhoria e al regi-
men dels reys d'Anglaterra per la autreansa del papa¹⁰.

¹ Girald. III, 1.

² *Id. ibid.* 2.

³ *Id. ibid.* 3.

⁴ *Id. ibid.* 4-5.

⁵ *Id. ibid.* 6.

⁶ *Id. ibid.* 7.

⁷ *Id. ibid.* 8.

⁸ *Id. ibid.* 9. Il y a à cet endroit une lacune d'au moins un feuillet; le commencement du fol. 29 correspond à Girald. III, 37.

⁹ Girald. III, 43.

¹⁰ *Id. ibid.* 44-46.

D

BIBL. REG. 19. D. I.

- I. *Le livre d'Alexandre, en prose.* — II. JEHAN LE VENELAIS : *La Vengeance d'Alexandre.* — III. MARC POL : *Le Livre du grand Caam.* — IV. ODORIC DE FRIOUL : *Les Merveilles de la terre d'outre-mer.* — V. ASCELIN : *Mission chez les Tartares.* — VI. *Le Directoire, ou projet de croisade adressé au roi Philippe IV par un frère prêcheur.* — VII. PRIMAT : *Chronique des règnes de Louis IX et de Philippe III.* — VIII. *Extraits de la Bible (I Rois xvii-xxii, et III, xx), en français*¹.

I.

Ci commence le livre et la vraie hystoire du bon roy Alixandre, qui fu filz de Neptanabus, qui jadis fu roy d'Egypte et seigneur, et de la royne Olympias, qui fame estoit du roy Phelippe, seigneur de Macedoine, lequel roy Alixandre par sa force conquist tout le monde, si comme vous orrez en l'ystoire.

Puis que li premiers peres de l'umain lignage fu criez à l'ymage de son createur, le roy de gloire nostre sire qui le vout honorer seur toutes creatures li donna congnoissance de savoir trier le bien du mal pour user des choses qui seroient selon nature et eschiver les choses contraires . . .

Fin (fol. 46 b) :

Mais à ceste exemple deussent prendre garde tuit li roy et li prince et li grant seigneur qui ont les terres et les pueples à gouverner, qui soustienne[n]t et alievent en leur hostiex les flateurs et les mauves par qui il sont souventes fois deceuz et en ames et en cors; si comme fu cist grans rois Alixandres qui sires estoit de tout le monde, qui par ceulz qu'il avoit norriz et alevez et qui à sa table le servoient et de pain et de vin fu envenimé et mis à mort, et li et touz les siens, si comme vous avez oï ci devant en cest livre. Amen.

*Explicit le livre d'Alixandre*².

II.

Fol. 47 a. Ici est la vengeance du grant roy Alixandre, c'onques de

¹ Ce manuscrit est un grand in-fol. de 267 feuillets. Il est évidemment d'origine française et a sans doute été exécuté pour un grand personnage. Sur la bordure de deux miniatures (fol. 1 et 58) on remarque un médaillon renfermant un écu où apparaît une aigle de sable aux ailes éployées, sur champ d'or.

² On connaît plusieurs copies de la même version de l'Histoire d'Alexandre, par exemple au Musée britannique, Bibl. reg. 20. A. V; Bibl. imp. fr. 1418 (anc. n° 7517), etc.

roi ne fu si grant esclandre, car il fu sires et rois de tout
li mondes (*sic*) et des poissons de la mer et des ondes.

Seigneurs oez, .i. petit m'entendez :
Le sens de nul sage home ne doit estre celez
Qui ne soit au besoing au siecle amonestez,
Que maint cuide estre sage qui moult est fol provez.
Tel savoir com je sai vous doit estre moustrez.
Seigneur bon conteor qui de Fromont savez,
De Fouques de Candie et [de] Tybaut contez,
De maint autre barnage dont gaires ne savez;
Mes j'en dirai .i. bon s'il puet estre escoutez :
C'est du roy Alixandre qui tant ot de bontez;
Onques mieudre de lui sus destrier n'iert montez;
Moult par pot estre liez que de touz fu amez...

Fol. 47 b.

Seigneurs, or faites pes, .i. petit vous taisiez;
Oez bons moz nouviaus, car li autre sont viez;
Onc par nul juleur ne fu meilleur ditiez.
JEHAN LI VENELAIS fu moult bien afaitiez :
En son hostel se sist, si fu joians et liez,
.i. chanterres li lut d'Alixandre à ses piez,
Et quant il l'a oï, si fu grains et iriez,
Et dist qu'il iert dolenz s'encore n'est vengiez.
D'un filz qu'ot de Caudace en ot vers comenciez;
Bien dist et bien en jure et bien s'est afchiez
Encor sera il bien du quens Henri loez.
Cil est seur tout le mont de donner enforciez;
Sages est et cortois, preus et bien afaitiez,
Et aime les eglises et honnore clergiez,
Les poures gentilz hommes n'a il pas abessiez,
Ainçois les a trestous levez et essauciez,
Et données les terres, les honnors et les fiez.
En cuer de si haut homme n'ot onc tant de pitiez,
Ne ne fu de donner si tres appareilliez.
Des le temps Alixandre ne fu tiex, ce sachiez,
Quanqu'il donna el monde fu mont bien emploiez...

Fin (fol. 57 b) :

Quant li serf furent ars et livré à martire
A tous les .xii. pers prist li varles à dire :
« Seignors, or sui moult liez et ai refroidié m'ire;
Cil n'aront mes mestier ne d'entrait ne de mire.
Pour trestoute la terre dont je doi estre sire
Ne voudroie je pas qu'il fussent à destruire. »
Li .xii. per s'en vont, si commencent à rire :

Tuit li homme demandent de Alior lor sire ;
Tiennent le por seignor le meilleur et le pire.
Or s'en vont tuit ensemble el re[gne] de Satire.
Cil qui cest romans fist ne vous en veult plus dire :
Les traïtors sont mors et livrez à martyre ,
Alixandre est vengié si com vous oez lire.

Explicit la vengeance Alixandre¹.

III.

3° Fol. 58 a. Ci commence li livres du grant Caam qui parole de la grant Ermenie, de Persse, et des Tartars, et d'Ynde, et des granz merveille[s] qui par le monde sont.

Pour savoir la pure verité des diverses regions du monde, si prenez cest livre, si trouverez les grandesimes merveilles qui sont escriptes en la grant Ermenie et de Persse et des Tartas et d'Ynde et de maintes autres provinces ; si comme nostre livres vous contera tout par ordre, dès que mesires Marc Pol, sajes et nobles sitoïens de Venice, raconte, pour ce que il les vit ; mais auques il y a choses qu'il ne vit pas mais il entendi d'ommes certains par verité. Et pour ce metrons nous des choses veues pour venes, et l'entendue pour entendue, à ce que nostre livre soit vrais et veritables sans nule mençoenge. . .

Fin (fol. 135 a) :

Or vous avons conté du fait à la fille du roy Caydu, et sachiez que puis ce fait son pere n'aloit nul part en ost qu'il ne la menast avecques lui, ne il n'avoit chevalier qui tant feïst d'armes comme elle faisoit ; et aucune foiz se partoït de l'ost et aloït en l'ost de ses anemis ; et prenoït aucune foiz .i. homme aussi legierement comme se ce fust .i. oysel, et l'aportoït devant son pere, et ce faisoit elle souvent.

Explicit le livre nommé du grant Kaan de la grant cité de Cambalut².

IV.

Fol. 136. Ci commencent les merveilles de la terre d'Outremer, selonc ce que frere Odorique du Marchié Julien³, de l'ordre des freres meneurs, tesmoigne, translâtées en françois par frere Jehan de Vygnai, hospitalier de l'ordre du Haut pas.

Ja soit ce que moult de plusieurs manieres de gens racontent moult de choses

¹ Même ouvrage Bibl. imp. fr. 790 fol. 179, et 791 fol. 107.

² Ce texte n'est pas la meilleure leçon qu'on possède de l'ouvrage de Marc Pol ; il appartient à la même famille que le manuscrit de la Bibl. imp. fr. 5649, celui que M. Pauthier désigne par la lettre C.

³ Traduction un peu trop littérale des mots du texte : *Odoricus de Foro Julii*.

et diverses des manieres et des conditions de ce monde, toutefois est il assavoir que je, frere Odoric du Marchié Julien, avoic volenté de trespasser la mer, et convoitoie aler as parties des mescroians, si que je feïsse aucun fruit des ames; si vi là et oy moult de choses grans et merveilleuses; quer en trespassant premierelement la mer Adrienne et la mer de Morienne, je me transportay de Venise en Trapesonde...

Fin (fol. 148 c) :

Frere Guillaume Sollengin, de l'ordre des meneurs, mist loiaument en escript toutes les devant dites choses, si comme le dit frere Odoric li devisa de sa propre bouche, en l'an de Nostre Seigneur mil ccc. et xxx. el mois de mai, en la cité d'Espade, el lieu saint Anthoine; ne il ne li chaloit de parler latin fors curieurs et ordené; et tout aussi comme frere Odoric le racontoit, frere Guilleme escrivoit en tel maniere que touz entendissent legierement les choses dites. Et le dit frere Odoric trespassa de cest siècle en nostre Seigneur assez tost apres, c'est assavoir l'an de nostre Seigneur mil ccc.xxxii. el .xiiii. jour de Jennier, el convent de Venise; et est ennobli el dit convent par moult de grans miracles¹.

V.

Fol. 148 c. Ci apres commence des autres devisions de la terre devant dite, comment le pape Innocent envoya premierement les freres meneurs et les freres prescheurs en mesage aus Tartarins pour eulz convertir à la divine escripture; et il rapo[r]terent toute la maniere du país par escript.

El premier an de Innocent le pape le quart de cesti nom, et en l'an .xxxiiii. de l'empiere Federic le secont, qui fu l'an de grace mil .cc. et .xliii., celi pape Innocent envoya frere Ascelin de l'ordre des prescheurs avec .iii. autres freres que il avoit en sa compagnie, avec ces propres lettres, comme mesages à l'ost des Tartarins, et ausi envoya il autres freres en autres parties pour amonester les que il se ostassent de toute pestilence des homes, et receussent la verité de la foy; et je meismes apris les fais des Tartarins d'un frere prescheur, c'est assavoir frere Symon de saint Quentin, qui avoit esté lonctemps el país; et ces mesages qui furent envoiés du pape si furent frere Jehan de Plain Carpi et .iiii. autres freres; si furent envoiés as Tartarins, si comme le dit frere Jehan le tesmoigne...

Fin (fol. 165 d) :

Et ses Hassasis n'ont nule loy, fors cele que pouour leur donne; il habitent sanz difference à toutes fames, meres, seurs et autres, aussi comme se il fussent pro-

¹ Voir sur cet ouvrage Wadding, *Script. ord. min.* le même, *Annales ord. min.* ad ann. 1331, t. III, et l'introduction de M. d'Avezac à Plan-Carpin (*Société de Géographie*, IV, 419). Des extraits du texte latin se trouvent dans les Bollandistes; janvier, I, 986-992. On n'en connaissait jusqu'à ce jour d'autre traduction que celle de Jean Lelong d'Ypres, contenue dans divers mss., entre autres Bibl. imp. fr. 2810 ff. 97-115. Une copie de la traduction de Jean du Vignay se trouve chez lord Ashburnham, collection Barrois n° 19.

pres. Et des que il sont es berceulz, il sont norris el pais et aprennent touz langages, et sont enseigniez à craindre et à doubter leur seigneur sus toutes choses, et à obeïr li juques à la mort; et croient bien que par ceste obeissance il doivent venir à la joie de paradis, et dient que cil qui meurt en obediencia est saintefié comme angre ¹.

VI.

Fol. 165 *d*. El non du pere et du filz et du saint esperit, amen. Ici commence le Directoire, c'est à dire l'esdroitement ou voie droituriere à faire le passage de la terre sainte, ordené par un frere de l'ordre des prescheurs escrivant les choses veues et esprouvées miex que les choses oyes, au tres noble prince et seigneur mon seigneur Phelippe, roy de France, l'an de nostre seigneur mil .ccc. xxxii; et fu translaté en françois par Jehan de Vignay l'an mil cccxxxiii ².

Du saint propos de vostre hautesce, monseigneur le roy de France, en la court roumaine s'esjoïst et fait feste tout le monde par la renommée de vostre saint propos mouteplié; et pour ce est assavoir aussi comme .i. autre Machabée pourveu des souveraines choses, vous prenés la bataille de Dieu pour l'amour de la foy et pour la delivrance de la terre sacrée...

Fin (fol. 192 *d*) :

Il est aïnsi des paiens que apres les victoires eues et les honneurs à eulz meismes, toy certes, monseigneur le roy, aïert il avec endrecement de cuer, avec ferveur de devotion, avec purté d'entencion, rendre gloire et honneur au roy immortel, invisible et seul Dieu, duquel tu dois atendre guerredon non pas monientel et terrien, mes perdurable et celestiel. Amen, Amen ³.

VII.

Fol. 192 *d*. — Cy commencement les chapitres et les croniques de Primat, et contiennent .IIII^{xx}. chapitres. (Suit la table des chapitres).

Fol. 194 *a*. Le premier chapitre. De Madame Blanche, royne, mere de saint Loys.

Vraïement la royne mere d'iceulz, qui avoit nom Madame Blanche et estoit seur du roy d'Espagne, laquelle estoit à acomparagier à Rebeque par sagesse et

¹ C'est l'abrégé de Plan-Carpin qui se trouve dans le livre 31 (ou 32, selon les éditions) du Miroir historial de Vincent de Beauvais.

² Ici se place une miniature où l'on voit le frère mineur, auteur de cet ouvrage, présentant son livre au roi.

³ Voy. sur cet ouvrage M. d'Avezac, introd. à Plan-Carpin, p. 414-416, et Quétif et Échard, I, 571. On ne connaît pas d'autre exemplaire de la traduction qu'en fit J. du Vignay.

par suttillece d'enging, gouverna en ce temps le royaume de France, et non pas par vertu feminine, mes vertueusement comme s'ele fust homme; si que pour alegier la douleur que ele avoit conceue de l'encheitvement de ses filz, les .ii. devant les diz contes ses filz furent envoiés à icele, les quix firent tant par les perilz de mer et de terre que il entrerent en France et vindre à leur mere, et l'acolerent¹. Mes avant que il partissent de là mer, Guillaume abbé et le couvent du benoit saint Denis en France, avec les autres couvens de leur moines, ainsi comme ceus qui sont tenus par une prerogative, c'est à dire comme par une seigneurie d'amor à obeir as roys de France, avoient envoié le chantre de l'eglise et le tiers prieur comme mesages sollempnielz à visiter le roy et à enquerre de son estat. Le[s]quelz le roy reçut à especial joie, comme mesage de son patron; et pour ce que il estoient lassés de si grant voiage, il les retint longuement avec soy, et leur offri dons et monnoie, mes il ne les vouldrent recevoir. Et apres ce, quant il s'en vouldrent venir, il leur donna congïé et les renvoia à leur lieu propre. Et par la grace de Dieu qui les menoit il nagierent à veles estendues parmi les robeurs de mer, et s'en vindrent sains et drus el royaume de France; et retournerent à leur eglyse et raconterent à l'abbé et au couvent ce que il avoient fait et comment il estoit au roy².

GUILLAUME DE NANGIS

(Rec. des Hist. de France, XX, 414).

Item, incidentia de bello quod fuit in Anglia inter regem Henricum et Simonem de Monteforti.

Anno Domini M. CC. LXIII. erat in Anglia, non tamen de Anglia, sed de Francia ducens originem, vir in armis strenuus et armorum peritia callidissimus, Simon de Monteforti, Simonis senioris de Monteforti comitis, viri christianissimi et æque in armis strenuissimi, filius, qui in expugnando Albigensium hæreticam pravitatem, in obsidione Tholosæ civitatis, ictu mangonelli interiit, et ad Dominum tanquam martyr, ut creditur, transmigravit. Idem vero Simon, filius ejus, comitatum Leucestræ in Anglia possidens, sororem regis Angliæ Henrici desponsaverat, ex qua quinque filios, Henricum, Simonem, Richardum, Guidonem et Almaricum, ac unam filiam

PRIMAT

(Manuscrit, fol. 198 c).

Le X^e chapitre, du contens du roy d'Engleterre et du conte Symon de Montfort pour une constitution que il firent.

En celi temps ou environ estoit en Engleterre, mes il n'en estoit pas né, mes estoit du lignage de France, c'est assavoir homme noble en lignage et en armes, et sage et subtil en l'escience des armes, Symon de Montfort, fils de noble home Symon conte de Montfort, le viel homme tres crestien, et semblablement noble el fait des armes, le quel père, en combatant soi contre la mauvestié des hereges d'Albigois, fu mort el siege de Thoulouse du coup d'un mangonnel; et, si comme l'en croit, il trespassa à Dieu aussi comme martyr. Et celi Symon son filz pursueoit la conté de Leucestre par droit de heritage, et avoit espousé la suer de Henri roy d'Engleterre; et en avoit

¹ «Alfonsum vero Pictavensem et Carolum Andegavensem, comites, videlicet fratres suos, ad reginam matrem suam consolandam duxit in Franciam remittendos.» (Vincent de Beauvais, *Spec. hist.* l. XXXI, cap. cii. — Guill. de Nangis, *Gesta S. Lud.* — D. Bouq. XX, 382.) Cette phrase termine ce que Vincent rapporte de saint Louis.

² Cette visite faite à saint Louis par deux moines de Saint-Denis est racontée, mais en moins de phrases, par Guill. de Nangis, dans sa Chronique. — D. Bouq. XX, 555, A.

possidebat. Accidit autem in illo tempore quod rex Angliæ, barones et prælati, unanimiter consentirent in quandam constitutionem ad utilitatem reipublicæ, ut dicebant, et illam juramenti robore firmaverunt. Coactus vero dictus Simon eandem constitutionem consimiliter juramento firmare, respondit omnibus quod quicquid alii postea facerent, nullo modo deinceps quod petebant ab ipso frangeret juramentum. Cum igitur postea rex ipse barones et prælati præfatum juramentum cum dicta constitutione unanimiter irritassent, et in nihilum revocassent, Simonem ad hoc idem faciendum compellere nitentur. Sed ipse, sicut prædixerat, juramenti dignitatem inviolabiliter observans, propter hoc inter ipsos dissentionis et guerræ materiam ministravit.

.v. nobles filz et une fille, c'estoit Henri, Symon, Richart, Guy et Almauri. Et donc avint que le roy, les barons et les prelaz s'estoient consentu [ensemble à une constitution pour le profit]¹ du commun, si comme il disoient, et la confermerent par force de leur seremens. Et quant celi Symon fu contraint par son serement à la confermer, il respondi à touz que se il la juroit, que que les autres feissent, il n'enfroisseroit point d'ore en avant son serement en nule menniere. La quel chose ainsi faite, celi roy, les barons et les prelas, d'un commun acort anienterent celi serement et la dite constitution du tout en tout, et en contraignoient le dit Symon à faire aussi. Mes, si comme il avoit avant dit, garda sanz corrompre la dignité de son serement; et ceste chose fu la première mocion et le commencement de la guerre et de la discention d'entre euls.

Fol. 219 d. XXXIX. De la mort du roy et de la venue de son frère Karles, roy de Secille.

Le roy de France, si comme il est dit par dessus, estoit forment malade de fievre et de flun, et fu si grevé de maladie que la nuit du samedi devant dit les medecins furent du tout desesperes de sa guerison. Et environ celle mienuit il fut oint de la derreniere onction de frere Gieffroy de Biaulieu; et au matin, par la volenté de Dieu, la fievre s'alenti .i. poi, si que il reprist son esperit. Et ja soit ce que moult souvent et .i. poi avant il eust receu le corps Nostre Seigneur Jhesu Crist, il requist que li aportast celi de qui il estoit porté et soutenu. Et adonques il se sourdi contre son tres noble createur et issi de son lit, et vesti sa chemise et son mantel dessus, et puis dist son confiteor à tres grant devotion, si comme il avoit acoustumé, et encore à greigneur, et bati sa poitrine et reçut son sauveur à lermes et à pleurs. Et quant il ot ce fait, il fu en travail de sa fievre plus fort qu'il n'avoit acoustumé toute celle nuit et le jour ensuivant. Le lundi ensuivant une galie vint au port environ l'eure de prime, qui estoit au roy de Cecille; et cil qui l'amenioient distrent que le roy de Secille viendroit li et ses nez environ l'eure de nonne. Et les chambellens si porterent celle nouvelle au roy le plus tost que il porent, et cuidierent que par si joieuses nouvelles il fust aucun poy allegié de sa maladie et de ses douleurs. Et le roy ouvri les yeux quant il li distrent, et dient que il commença à rire, mais il estoit ja si prez de la mort que il ne pavoit son courage acliner à nulle leesce. Et que plus, si comme cil qui

¹ Les mots placés entre crochets manquent dans le manuscrit et sont ainsi restitués par M. de Wailly.

menoient la galie avoient dit du roy de Secille, ainsi avint, car il vint au port de Thunes à l'eure de nonne, et il avoit esté avant tant désirré de touz. Et si comme il se hastoit de descendre de la nef, la tres felonnesse et hardie Atropos ne doubta pas rompre en nulle maniere et le fil et la vie du tres noble roy des Frans, et le frere n'estoit pas loing de la chambre de son frere par la tierce partie d'une lieue quand celi tres debonnaire roy mist hors l'esperit et se endormi beneurement en Nostre Seigneur si comme nous croion. O! comme ce fu merveilleuse condition de fortune, laquelle aucune fois donne les aventures contraires; et en une seule heure, car en celui meimes moment que douleur et tristeesse fu commencie en l'ost pour la mort de l'un, nouvelle joie et nouvelle leesce fu denoncée de tout le pueple environ le rivage pour la venue de l'autre. Et vraiment nul ne porroit dire ne raconter combien grant multitude la compaignie il y avoit et de l'un pueple et de l'autre, qui couraient au rivage de la mer, car il y en avoit tant que il s'entre agraventoient les uns les autres. Et les mariniers criaient aus estrivées, et le pueple l'un aprez l'autre : « Vive le roy, vive! » Et les François criaient : « Bien viengne nostre roy, notre conditeur et meneur, nostre esperance, nostre joie et nostre force contre les aguës de noz anemis ». Et ainsi tout l'ost s'esjoissoit merveilleusement de sa venue. Et si com le pueple convoioit ainsi le roy de Sezille avant que il venist aus tentes, l'en li dist la mort de son frere le roy, le tres beneuré crestien, lequel fu dolent tres parfaitement, mais par le grant courage et la fermeté de son cuer, il refraint sa douleur dedenz soy et n'en fist nul semblant par dehors, mais s'en alla premierement à la tente du conte de Poitiers, son frere, qui estoit adonques present aveuques li, et quant il ot là esté aucun poi de temps, il entra en la tente de Monseigneur Phelipe son neveu, qui n'estoit encore pas commencié à garir à plain de sa maladie, et ne savoit encore nulle chose de la mort son pere. Et quant il l'ot veu et il l'ot conforté par douces paroles, si comme il appartient, il s'entourna au desrenier en la chambre où son frere estoit, duquel le corps gisoit sanz ame. Et messire Pierre le chambellenc alla devant, et il entra adonques après, avec moult poy de gent qui estoient bien en ses familiars. Et tantost il se estendi à terre, emprez le corps, et fist son oroison à sangloux et à lermes, et s'en alla juques aus piez du mort qui là gesoit, et baisa les piez d'icelui à grans sangloux et à grans lermes; et donc fu levé d'illuc à force de ceulz qui là estoient. Et donc l'en li donna une touaille et de l'eau, et lava ses mains et son visage, et essuia ses ieux qui estoient amoistis de lermes, se il appartient à croire que tant noble cuer et tant noble et puissant corps qui avoit vertu de jaiant preist aucun poy en plourant la maniere de fame. Mais il est à croire que oil, pour pitié et nature de sanc. Et donc issi il de la chambre sanz ce que il aparut en viaire nul signe de tristeesse, ou se il y aparut, si fus ce moult poy.....

Fol. 235 d. LV. Comment les treves furent données ¹.

Adonques le roy et nos princes se consentirent aus treves, si comme dit est, mais ce fu aussi comme sus .i. accord de pais faite par certaines condicions. Et de ce

¹ Voici ce que dit au sujet du même traité Guillaume de Nangis,

¹° Dans la Vie de saint Louis et de Philippe III : « Rege igitur Franciæ, cunctisque principibus qui secum erant, treugis, ut dictum est, et quasi cujusdam pacis conditionibus consentientibus, fuit inter eos et regem Tunicii taliter ordinatum. Scilicet quod expensæ,

fu ordené en tel maniere entre noz gens et le roy de Thunes; et tout premierement que en toutes les citez et les nobles lieux du royaume de Thunes et en toutes les terres subjectes au royaume et qui y seroient en subjection, d'ores en avant prestres et religieux aroient eglises et edifices et cymentieres, et habiteroient es dis lieux sollempnelment et en pais, et sonneroient communement leur campanes et celebrent le divin service, et seroient en commun l'office de predication, et seroient et amenisterroient les sacremens de l'eglise aus crestiens qui là habiteroient. Et aprez ce, que tous les crestiens qui seront amis ou subgez du roy et des barons, seront sauz et seurs en biens et en personnes, en alant et en venant et en demourant en toute la terre du royaume de Thunes que le roy tient et tendra, et porront aler et venir franchement parmi la terre en quel lieu que il plaira à eulz. Et que tous les anemis des roys et des barons et leurs traytres seroient tantost chasciez hors de celi royaume et n'y seroient en nulle maniere receuz ne soustenuz d'ores en avant. Et aveuques ce, tous les marcheans crestiens qui sont el royaume de Thunes, et tous leurs biens qui estoient arrestez pour l'occasion de ceste presente guerre, seroient delivres et s'en porroient aler où il vouldroient, sanz nul destourbier. Et que tout ce que l'en devoit aux marcheans et à touz les autres crestiens el royaume, soit du roy de Thunes, soit de quelconques autres, seroient païé aus diz creanciers. De rechief, tous les crestiens qui estoient detenus en chetivoison, fust es chartres du roy de Thunes ou d'autre quelconque personne, es terres subjectes au roy de Thunes, seroient delivres et laissiées quittement en quel part que il vouldroient. Et de rechief, que Federic d'Espagne et Federic Lauce et tous les

quas rex Franciæ et barones in via fecerant, debereut sibi totaliter in auro purissimo restitui; et decennes treugæ nulla interruptione decisæ usque ad præfixum terminum utrinque firmiter observari. Fuit etiam postea additum quod portus Tunarum tantis servitutis conditionibus oneratus, qui commeantes mercatores gravibus exactionibus opprimebat, tantæ immunitatis et libertatis de cetero fieret, quod omnes mercatores qui ad portum confluerent vel transirent ulterius, cujuscumque mercimoniam forent, nihil omnino solvere tenerentur. Omnes enim antea rerum omium quas in navibus de ferebant, nullo remedio vel exceptione suffragante, regi Tunarum partem decimam tributi nomine persolvebant. Fuit etiam ordinatum quod rex Tunarum regi Siciliae tributum quod in thesauris suis antecessores sui percipere consueverant, persolveret annuatim. Erat autem in urbe Tunarum multitudo Christianorum, jugo tamen servitutis Sarracenorum oppressa, et fratrum prædicatorum congregatio ac ecclesiæ constructæ in quibus fideles quotidie confluebant. Quos omnes ex sui regis præcepto Sarraceni captos incarceraverant, cum fines suos intravisse Francorum exercitum cognovissent. Isti omnes ex pacto, non solum a carceribus liberantur, sed a servitutis conditionibus immunes, ut ritum christianæ religionis exercent, permittuntur. Treugarum ergo prædescriptis conditionibus certis captionibus utrinque roboratis, et auri polliciti summa pro parte maxima jam soluta, usus armorum deponitur, et secure Sarracenorum magnates et humiles inter nostros spatium veniunt, mercatum victualium offerentes. (*Histor. de Fr. XX, 478.*)

2° Dans la chronique : « Ad ultimum autem, cum vidissent quod Christiani, machinis paratis et variis instrumentis ad pugnandum necessariis, Thunicium per terram et aquam intenderent oppugnare, timore perterriti, pacta cum nostris facere tentaverunt; inter quæ dicuntur hæc fuisse præcipua : scilicet, ut omnes Christiani, qui in regno Thunicii captivi tenebantur, libere redderentur, et quod, monasteriis ad honorem Christi per omnes civitates regni illius constructis, fides christiana per quoscumque prædicatores catholicos prædicaretur, et baptizarentur volentes pacifice baptizari; atque solutis expensis quas ibi reges fecerant et barones, rex Thunicii tributum solitum regi Siciliae debitum restauraret. » (*Ibid. XX, 563.*)

autres anemis et traytres du roy de Secile et de ses hoirs presens et à venir seroient boutez hors du royaume et de la poosté de toute la terre subjete au roy de Thunes; ne doresnavant il ne seroient receus el dit royaume ne en la seignorie, mais seroient mis et boutez hors de toute leur force, et seroient mis en la chartre, si il revenoient. De rechef, le roy de Thunes paiera pour les damages fais au roy de Secile et pour les despens fais des autres roys et des princes et des barons de l'ost par .ii^e. fois .x. mille onces d'or¹, desquelles la moitié fu païée en present, et de l'autre moitié il bailla pleiges les marcheanz à paier à .ii. ans. Et aveuques ce le roy de Thunes rendi au roy de Secille le treuage de .v. anz ja passez. Et fu acordé que doresnavant il li paieroit chascun an le treuage double. Et ces treves données entre le roy de Secille et le roy de Thunes dureront .xv. ans, sus telle condition que quant le quinziesme an sera venu, que il sera en la volonté du roy de Secile ou de ses hoirs d'enfraindre les treves ou de confermer les à temps certain ou à perpetuité.

Quant les treves devant dites furent confirmées par les dites conditions, et certaines cautions furent données d'une part et d'autre, et la somme de l'or qui estoit promise ot esté païée pour la greigneur partie, les armes furent mises jus et les assauz accoustumez appaisiez et transmuez en paisibleté de temps. Et les Sarrazins granz et petis se venoient seurement esbatre et esbanoier entre noz genz, et leur offroient les simples gens des viandes et de la vitaille à vendre.

GUILL. DE NANGIS

(*Rec. des Hist. de France*, XX, 494).

PRIMAT

(Fol. 244 b).

LXIII. *Du concile célébré à Lyons par pape Gringoire, et du mariage du roy à la suer du duc de Breiban.*

Anno Domini M. CC. LXXIII. fuit dies concilii assignata in calendis Maii; et pluribus sessionibus habitis, duravit concilium usque ad festum beatæ Mariæ Magdalena. In quo concilio multa utilia statuta fuerunt; scilicet de electione summi pontificis et statu ecclesiæ universalis. Et propter subsidium terræ sanctæ fuit concessa decima a prælatibus et procuratoribus capitulorum et ecclesiarum usque ad sex annos. Circa finem concilii, venerunt Græcorum et Tartarorum nuntii solemnnes.

Qui Græci ad unitatem ecclesiæ redire promittentes, in signum hujus rei Spiritum sanctum a Patre et Filio con-

En l'an de Nostre Seigneur, qui fut l'an mil CC.LXXIII., general concile fu fait et célébré à Lyons sus le Rosne par Gringoire pape le disieme, ne l'en ne se reorde point que onques autrefois nul si grant concille ne si general fust célébré en nulle partie, et à ce concile envoya l'eglise d'Orient, c'est assavoir ceulz de Grece, plusieurs des prelas de la terre, comme messages sollempnez, si comme ils disoient, et prometoient que du tout en tout, d'ores en avant, il obeiroient à l'eglise sainte de Romme, et comme à vraie mere catholique, c'est assavoir sur tous les articles de la foy. Et avant celi concille il n'avoient

¹ Le traité traduit par S. de Sacy (*Acad. des Inscr.* IX, 4), portant 210,000 onces d'or, il faut sans doute lire dans le texte de Primat, au moyen d'une simple transposition : « .ii^e. .x. fois mille. » Ce chiffre est d'ailleurs confirmé par d'autres textes (voir par ex. *Histor. de Fr.* XXI, 177, J).

fessi sunt procedere, symbolumque apostolorum in communi concilio solemniter decantaverunt.

In eodem concilio plures ordines mendicantes sunt quassati, et bigami qui tonsuram clericalem tunc temporis deferebant de cetero ferre prohibiti sunt, ac uti privilegio clericali. Numerus vero prælatorum qui ad hoc concilium interfuerunt, quingenti episcopi, sexaginta abbates et alii prælati circa mille. Eodem anno, cum rediret de concilio, Petrus de Charni, archiepiscopus Senonensis, defunctus est, et successit eidem magister Gilo Cornuti, præcentor ecclesiæ Senonensis.

De secunda uxore quam accepit Philippus rex, et de morte regis Navarrae Henrici.

Anno ultimo prænotato, Philippus rex Franciæ, die Martis infra octavas Assumptionis Beatæ Mariæ virginis matris Domini, duxit in uxorem apud Vicenas juxta Parisius Mariam, puellam nobilem, filiam Henrici quondam ducis Brabantia, ex filia ducis Hugonis Burgundiæ, et sororem Joannis tunc Brabantia ducis.

point le credo des apostres, ne ne creioient point que le Saint Esperit procedast egaument du Pere et du Filz, ne n'avoient point quiconque vult. Et en celi concille il reçurent ces choses, et promistrent fermement que toute l'eglise d'Orient ensuivroit et tendroit d'ores en avant toutes ces choses et ce saint enseingement. Mais aucuns furent qui crurent mieux que pover les eust plus contrainz de venir à celi concille que ne fist la devote amour de tenir ces sains enseingemens. Et il avoient oy, c'est assavoir ceulx d'Orient, que un tres-noble concile seroit celebré en l'eglise d'Occident sus reformer les articles de la foy, et pour savoir se aucune chose non due et desordenée estoit avenue en aucun lieu, et si se doubtoient que le pappe par aventure ne envoiasit à eulz l'esfors des vrais catholiques pour vengier le descort que il faisoient sur les devant diz articles, mais quel chose que il en aient fait aprez, toutes fois le promistrent il à faire par toute l'eglise d'Orient. Et à celi concille vindrent les messages des Tartariens, et à leur requeste il furent illueques baptiziez en sains fons; mais Dieu scet bien à quel intencion il le firent.

L'année ensuiant, le roy Phelippe espousa fame tres noble pucelle Marie, sueur du duc de Breiban, environ la feste de l'Assumption Nostre Dame, au bois de Vicennes, et en l'année ensuiant, el jour de l'Assumpcion Nostre Dame Vierge Marie, il la fit couronner sollempnelment à Paris en la presence à bien de touz les nobles hommes du royaume de France.

VIII.

Fol. 252. Comment li Philistien s'assemblerent en bataille encontre Israel, et mistrent leur herberges entre Sacroch et Mecha, et Saul et leur hommes d'Israel mistrent leur tentes et assemblerent pour combatre aus Philistiens en la valée de Therebinth...

Fin (fol. 267) : Lors fu li roys moult courouciez; si fist le prophete
mettre en chartre, et reparra en Samarie moult courouciez
et dolenz de gront maniere.

*Ci finent pluseurs butailles des roys d'Israel encontre les
Philistins et les Assyriens.*

E

ADDIT. 16,955.

THESEUS¹

.....
.....
Fol. 5. « Entendez envers moy, noble dame de pris,
Je vous dis pour certain, ne le creez envis,
Que je viens d'un tel lieu où le roy vo maris
Vous a jugie à mort veiant tous ses marchis,
Et dist que Theseus si n'est mie son filz,
Et qu'un nain l'engendra, si que prenez advis,
Car s'on vous treuve cy ains que il soit midis
Sera le corps de vous essillié et bruys.
Pour une courtoisie que j'euz de vous jadis
Le vous suy venu dire, dont au roy ai mespris. »
Quant la royne l'ouyt [et] ses motz et ses dis,
D'angoisse s'est pasmée, moult fu son cuer faillis;
Et quant se redressa la dame que je dis,
A une chamberiere s'escria à hault cris :
« Amie ! allons nous ent, si laissons le pays. »
.....
.....

.....
.....
Fol. 7. Seigneurs, oyez ystoire dont ly vers sont plaisant;
Se n'est mie mençoŋge : on le treuve lisant;
Si en est mieulx prisée et bien est afferrant,
Et meïsmes le roy de France l'autriant
Pour le bien et l'ouneur qui lui va concevant
L'a fait mettre en paincture, si scevent moult de gens
En la sale à Saint-Pol où il va repairant,
Ou ly duc et ly conte, chevalier et sergent,
Arcevesques, evesques, abbez [et] noir et blanc,
Roynes [et] duchesses, pucelettes sachant,
Escuiers et bourgeois et les gens mendiant,
Le pevent bien veoir là endroit aparant;

¹ Je commence au cinquième feuillet parce que les quatre premiers sont aux trois quarts détruits. Il y a d'autres lacunes dans le courant du volume. Dans son état actuel ce manuscrit contient près de 15000 vers.

C'est du ber Theseus de Coulongue la grant
Qui devint en beauté de corps et de semblant.
Ce miracle y fit Dieu pour l'enfant (*sic*),
Car preux fu et hardy et ot le cuer vaillant,
Moult essaucha la loy Jhesu le roy amant¹.
Et amendry la loy Mahon et Tervagant;
Fol. 7 verso. Puis fit maint hardement et autre fait vaillant
Et pour Flore de Romme fille Esmere le graut
Emprint grant hardement, s'en ot afaire grant
Et en terre et en mer maint dommaige pesant.
La pucelle conquist par un aigle luisant
Où il se fit porter, par un ytel couvenant
Qu'en l'aigle estoit entré, que nul ne l'aloit veant.
Se lui fit fere amours qui deçoit maint amant.
Pour ceste damoisele dont je vous vois parlant
Endura maint tourment si com m'ores contant
Huymais pourrez ouyr ung gracieux romant,
Je croy que de meilleur n'oystes onc lisant.

F

PIERRE BERCHEURE.

(Traduction de Tite-Live.)

TEXTE FRANÇAIS.

(Bibl. imp. fr. 31.)

A prince de tres souveraine excellence, Jehan roy de France, par la grace divine, frere Pierre Bertheure, son petit serviteur, prieur à present de Saint-Eloy de Paris, toute humble reverence et subgection. C'est tout certain, tres-souverain seigneur, que tout excellent prince de tant comme il a l'engin plus cler voyant et de plus noble et vive qualité, de tant veult il plus volentiers encerchier et sçavoir les vertueus fais et les notables euvres des

TEXTE CATALAN.

(Harl. 4893.)

Al princep de molt gran excellencia Johan rey de França, per la divinal gracia ffrare Pere Bertor, son petit servidor, prior a present de sent Aloy de Paris, ab tota humil reverencia e subjectio. Açò estot cert, molt sobiran senyor, que tots excellents princeps de tot en tant com ell ha lo engeyn pus clar veent e de pus nobla e viva qualitat, de tant vol ell plus exercitar los virtuosos fets, e saber les notables obres dels princeps antichs, e los sabers d'armes, rahons e

¹ On sait que la forme correcte de cette expression est *raemant* (rachetant, rédempteur) : *li peres raemans* (*Raoul de Cambrai*, p. 154); *por Dieu le raement* (*ibid.* p. 98 et 145); *Jhesus li raemant* (*Huon de Bordeaux*, v. 4713); *le pere raemant* (*ibid.* v. 1347), etc. On a pu dire aussi *roiamans*, simple variante du même mot (*Amis et Amiles*, v. 3138, *Huon de Bordeaux*, v. 2939, etc.); mais dès le commencement du xiv^e siècle, on ne trouve plus que *roi* ou *roy amant*, en deux mots, d'où on doit conclure que le sens de cette expression s'était perdu; c'est le cas ici, comme dans la première partie de *Doon de Mayence* (v. 1754 et 2691), dans *Hugues Capet* (v. 3137, 4267, etc.), et dans tous les poèmes du même temps.

princes anciens, et les sens d'armes, raisons et industries par lesquelles ilz conquistrent jadis les pays et les terres, edifierent empires et gouvernement et tindrent par grans successions et par longues durées, affin que par semblable guise, ilz peussent leurs terres deffendre et gouverner, et les estranges posseder et conquerre en aidant leurs amis et degreuer leurs ennemis, et deffendre leurs subgies et aider leurs amis. Ce fut donc la cause, prince tres-redoubté, que le peuple roumain entre tous aultres pcuples qui par vertu de constance et de sens et par puissance d'envres chevalereusez ont leurs armes portées et conquesté empires et royaumes pour eulz et pour leur ost bien esté sur tous li souverains et li plus excellent, si comme assez appert en ce que eulx qui ou temps du commencement furent une seule cité assez povre et petite, sceurent tant faire par armez vertueuses continuées par sens et par labeurs que ilz conquistrent la rondesce du monde. Et pour ce à leurs fais merveilleux pevent tous princes prendre exemples notables es choses dessus dites. Ainsy doncques, tres excellent seigneur, me commandastes vous que les trois decades de Titus Livius, esquelles sont contenues les hystoires roumaines, je translataste de latin en françois...

industries per lesquals ells conquista-ren antiguamen les terres, e hediffica-ren imperis romans e realmes, e los fundaren e tresqueren e deffensaren e governaren e tengueren per grans successions e per longues durades assi que per semblants guises ells poguessen les lurs deffendre e governar, e les stranyes couquerir e possehir en manera deguda a greugar lurs enemichs e deffendre lurs amicls sotsmeses e aydar los. Aço fo donchs la causa, princep molt redobtable, que vos entrels altres princeps havets lo engin molt noble, considerarat que lo poble [de] Roma entre tots altres pobles qui per virtut de constancia e de seny e per poder de obres cavalleroses han lur armes portades en regions stranyes e conquistats imperis e reynes per si mateix e per los lurs han be stat axi sobre tots los sobirans e pus excellents, axi com assats appar en aço que ells qui al commencement foren una sola ciutat assats pobre e petita, saberent tant fer per armes virtuoses continuades per industria e per trebayll que ells conquistaren la redonesa del mon, e que per aço de lurs affers o fets maravellosos poden tots princeps pendre exemples notables en les choses dessus dites. Axi donchs, molt excellent senyor, me manats vos que les .III. decades de Titus Livius, en les quals son continuades les ystories romanes, yo transatadas de lati en frances...

DEUXIÈME RAPPORT SUR UNE MISSION LITTÉRAIRE

EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE,

PAR M. PAUL MEYER,

MEMBRE DU COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES ¹.

II.

DURHAM.

Paris, octobre 1866.

Monsieur le Ministre,

La ville de Durham renferme deux bibliothèques : celle du Chapitre, et celle de l'évêque Cosin ², qui appartient à l'Université. La première, qui est de beaucoup la plus importante, possède un catalogue imprimé de ses manuscrits ³. M. Francisque Michel y prit copie en 1836 de la Chronique de Jordan Fantosme, qu'il a depuis publiée deux fois ⁴. Il signala dans le manuscrit qui la lui avait fournie (C. iv. 27) l'Histoire des Anglais, de Geffrei Gaimar, et un bon texte du *Brut* de Wace, dont il a donné quelques extraits dans son Rapport ⁵. Je n'avais pas à m'occuper de ce manuscrit, déjà suffisamment connu, mais j'examinai avec soin le volume coté C. iv. 27. B, qui, selon M. Fr. Michel, « contient une copie du roman d'Alexandre, du xiv^e siècle et sans intérêt ⁶. »

¹ Voir le premier rapport, t. III, p. 247.

² Cosin († 15 janvier 1671) fut un bibliophile distingué. (Voir Surtees, *The History and antiquities of the county of Durham*, I, cx.)

³ *Codicum manusccriptorum ecclesie cathedralis Dunelmensis catalogus classicus descriptus* a Thoma Rud. Dunelmis; 1825. In-fol.

⁴ En 1840 pour la *Surtees Society*, et en 1844 dans les *Documents inédits*, à la suite de la *Chronique des ducs de Normandie*, de Benoit.

⁵ *Rapports au Ministre*, p. 219 et suiv.

⁶ *Ibid.* p. 210.

C'est un exemplaire de la version de Thomas de Kent, dont on ne connaissait jusqu'à ce jour qu'un seul manuscrit, celui de la Bibliothèque impériale, fonds La Vallière, n° 45. L'*Alexandre* de Thomas de Kent, non-seulement est inédit, mais même n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune étude approfondie. Van Praët lui a consacré quelques lignes dans le catalogue des manuscrits du duc de La Vallière¹, et Legrand d'Aussy en a donné une notice assez étendue², mais qui est loin de fournir une réponse suffisante aux questions que soulève ce roman. Depuis lors, aucune recherche originale n'a été faite sur Thomas de Kent, et l'abbé de La Rue³ et Weber⁴ ne le citent que d'après Legrand d'Aussy ou même d'après le catalogue de La Vallière. Il reste encore à déterminer exactement les sources auxquelles il a puisé, et notamment l'étendue des emprunts qu'il a faits à ses devanciers Lambert le Tort et Alexandre de Bernay, et à faire le départ de ce qui lui appartient et de ce qui doit être attribué à ses copistes, entre les incorrections de tout genre qu'offrent les deux exemplaires de son œuvre. Cette dernière recherche, entreprise à l'aide d'un seul manuscrit, eût difficilement pu aboutir à des résultats certains; on peut croire que les variantes très-nombreuses du manuscrit de Durham permettront de restituer avec assez de certitude la leçon originale, et en même temps de retrouver, sous les modifications dues aux scribes, le langage et la versification de Thomas de Kent. Pour qu'on puisse juger du nombre et de la valeur des variantes qu'offre le manuscrit de Durham, je publie ci-après les quarante-vingts premiers vers de ce manuscrit, et j'y joins en note les leçons différentes du manuscrit de Paris. (Appendice A.)

Je signalerai encore parmi les manuscrits de la bibliothèque du Chapitre la traduction d'un ample commentaire sur le Psautier (A. II. 11). L'exemplaire est magnifique : il se compose de trois volumes in-folio, dont l'écriture accuse les premières années du XIII^e siècle, sinon la fin du XII^e. Ces volumes contiennent, le premier 142, le second 213, le troisième 275 feuillets; ce dernier est d'un plus grand format que les autres et d'une écriture

¹ II, 158, n° 2702.

² *Notices et extraits des manuscrits*, V, 122-130. C'est le ms. La Vallière que Legrand d'Aussy désigne par le n° 7190-6.

³ *Essais historiques sur les bardes, jongleurs et trouvères*, II.

⁴ *Metrical romances*, I, xxv.

plus grosse. J'ai transcrit, à titre de spécimen, la première colonne de ce texte. (Appendice B.)

Le manuscrit V. II. 17 de la bibliothèque de l'évêque Cosin n'est pas inconnu. M. Fr. Michel en a publié une centaine de vers¹. Toutefois, l'utilité que ce manuscrit peut offrir au recueil des *Anciens Poètes de la France* m'a déterminé à l'étudier de très-près. Il renferme deux chansons de gestes : celle d'*Anséis* et celle d'*Ogier*, l'une et l'autre incomplètes. L'*Anséis* a 9600 vers, l'*Ogier* 12640. Au premier de ces poèmes manquent environ les 1430 premiers vers ; au second les 400 derniers. Ces deux textes ont été transcrits au XIII^e siècle et en France, comme la langue le montre assez, mais non par le même scribe. Ce sont deux manuscrits réunis sous la même couverture.

Une nouvelle copie de l'*Anséis*, fût-elle excellente comme celle de Durham, ne saurait offrir un grand intérêt, parce qu'on possède déjà trois bons manuscrits de ce poème², sans parler d'un quatrième, qui a été exécuté par un scribe italien³, et de deux feuillets isolés ayant fait partie d'un cinquième manuscrit⁴. Tous offrent une version identique⁵.

Au contraire, un nouvel élément pour la critique du texte d'*Ogier* ne peut être que bienvenu. A la vérité, on en connaît déjà quatre manuscrits, outre celui de Durham⁶ ; mais tous, sauf un, celui de Tours, sont incomplets ou médiocres. Une bonne leçon du même roman mérite donc d'être signalée et étudiée.

J'ai pris quatre extraits du manuscrit de la bibliothèque Cosin ; je les publie ci-après en appendice, y laissant à dessein subsister les leçons fautives. J'y ai joint, autant que je l'ai pu, la comparaison des autres textes, afin qu'on puisse bien en concevoir le rap-

¹ *Rapports au Ministre*, p. 238-242.

² Bibl. imp. fonds fr. 793 (anc. 7191), et 12548 (anc. suppl. fr. 540⁵) ; le troisième est à Lyon, à la bibliothèque du Palais des Arts.

³ Bibl. imp. fr. 1598 (anc. 7618).

⁴ A la fin du ms. de la Bibl. imp. fr. 368 (anc. 6985). Ce fragment comprend 1650 vers.

⁵ C'est sans aucun fondement qu'Amaury-Duval a prétendu (*Hist. litt.* XIX, 653-654) que le ms. italianisé 7618 (maintenant fr. 1598) contient une rédaction particulière. Cette assertion erronée a été reproduite par M. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 494.

⁶ Bibl. imp. La Vall. 78, fr. 1583 (anc. 7608³, Cangé, 88) ; bibl. de Tours ; bibl. de la faculté de médecine de Montpellier, 247.

port. Voici comment, selon moi ces divers textes peuvent être classés.

Le plus ancien, ou du moins celui qui paraît avoir conservé le plus de traces de la version primitive est celui de Tours. Maintes fois il indique par quelques vers une idée ou une situation que les autres manuscrits développent longuement. On en verra la preuve¹ dans les notes qui accompagnent les extraits publiés à l'Appendice.

Par rapport à ce manuscrit, qui me semble être la rédaction de Raimbert dans sa forme la plus pure, les quatre autres manuscrits constituent une seule classe, où cependant chacun se distingue par des traits particuliers. On peut dire qu'en général ils s'accordent dans les divergences qui les séparent du manuscrit de Tours; mais on ne saurait, sans les avoir comparés d'un bout à l'autre, déterminer celui qui s'en éloigne le moins. Il semble que ce soit le manuscrit de Montpellier², et toutefois le manuscrit La Vallière a l'avantage sur un point au moins. Il est le seul, avec le manuscrit de Tours, où se soient conservés dix vers qui renferment une allusion très-précise à la retraite d'Ogier, allant se réfugier avec la veuve et les deux fils de Carloman auprès de Didier, roi des Lombards³; fait attesté par les témoignages les plus authentiques, et qui vraisemblablement était raconté tout au long dans la chanson primitive d'Ogier.

D'autre part, le manuscrit de Durham, envisagé au point de vue paléographique, a l'avantage d'être le plus ancien des quatre de sa classe; il paraît être à peu près du même temps que celui de Tours⁴. En tout cas, il est antérieur d'un siècle peut-être au manuscrit de Montpellier, qui, exécuté dans la seconde moitié du xiv^e siècle, offre une langue déjà très-altérée. Il est même plus ancien que le manuscrit La Vallière, qui paraît appartenir aux dernières années du xiii^e siècle; il est aussi plus complet, car à celui-ci il manque environ 1200 vers, et à celui-là 400 seulement.

¹ On la trouve déjà dans l'édition de M. Barrois en ce qui concerne le rapport du ms. de Tours, qui est la base de cette édition, et du ms. La Vallière, dont elle donne presque toutes les variantes.

² Je n'oserais rien affirmer à cet égard, n'ayant de ce ms. qu'une connaissance imparfaite.

³ Voy. l'édition de M. Barrois, v. 4423-4429, et Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 308.

⁴ C'est à tort que M. Barrois (préface, p. L17) attribue son ms. au xiv^e siècle; le fac-simile joint à quelques exemplaires montre assez qu'il est bien du xiii^e siècle.

Quant au manuscrit 1583, il n'a qu'une mince valeur. Il date du xv^e siècle et contient la suite d'*Ogier*, qui fut imprimée plusieurs fois à la Renaissance. Cette leçon est à tous égards celle qui s'éloigne le plus de la rédaction de Raimbert; elle y ajoute parfois des vers et s'efforce, comme on le verra par quelques variantes que j'en ai données, de corriger les assonances, surtout dans les tirades masculines. En outre, par un dernier malheur, il se trouve qu'un grand nombre des feuillets de ce volume, qui est en papier, ont été détruits par l'action corrosive de l'encre.

Somme toute, l'*Ogier* de la bibliothèque de l'évêque de Cosin, bien qu'inférieur à la leçon de Tours, est cependant l'un des meilleurs manuscrits que nous possédions de cette remarquable chanson de geste. (Appendice C.)

APPENDICE.

NOTICES ET EXTRAITS DE MANUSCRITS

CONSERVÉS À DURHAM.

A

BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE C. IV. 27. B.

THOMAS DE KENT, *le Roman d'Alexandre*¹.

- Fol. 7. Cist siecles est culvert e perillus,
Fort à ceus ky servent le haut rey glorius
Qui pur sa gent dona le soen sanc precius;
Si cum mester nous est il ait mercy de nous!
- 5 Car vie d'ome est breve e le mond labrus,
Deceivables à toz e à multz envius.
Nequedent n'a el siecle nul si bosoignus
Que alcun delit ne ait si trop n'est meseurous.
Mult put estre dolent al jugement irus
- 10 Au jour où tanz serront e tristes e pourous
Qui pur sa char norir est en ceo mond penus.
A ceo k'om entent est son quer desirus.
Un deduit y chosi que mult est delitus,
As tristes est confort e joie as dolerus
- 15 E assuagement al mal as amerus.
Deliter se put bien home chevalerus
E tuit cil qui sunt de romanz coveitus.
À envieuse gent sunt ly bon fet costus,
Car joie e envoisure est doel as envius.
- 20 Le mal le tient al quer, dont vient le dit Qustus;
Autrement creveroit car tut est venimus.
Si envius me reprent, seignors, ceo dy à vous :
L'em mesprent bien sovent en ovre meins grevous.
Mult par sereit ly home en ses fez eürous
- 25 Quy à la foiz n'est repris des homes envius.
Ore put qui voet oïr vers merveillus
De Alisandre le roy, de Daire l'orgoillus,

¹ Ce ms. contient 201 feuillets; les quatre derniers sont presque entièrement détruits. En outre, trois feuillets ont été coupés après le fol. 118. Le ms de Paris (La Vall. 45) a perdu aussi l'un de ses feuillets, le septième. Ces deux exemplaires se complètent mutuellement.

Cil qui conquist tanz regnes e tanz iles hidus,
Inde e Ethiope les regnes plentivous
30 Par force de bataille e meint estur dotus.
Hardiz estoit e conquerranz sages e enginus.

II. *La descripcion del mounde.*

Ancienement ly sage mesurerent le monde
Cum le firmament torne e cum la terre est ronde;
En trois la departirent sanz compas e desponde.
35 L'une est Aufrike, Asye est la seconde;
Europe est la tierce, de toz biens est feconde.
Doze signes au ciel dont clarté nous abonde,
Le curs des esteilles cum la mer est parfonde;
Des doze mois parlerent e del vent que rebonde,
40 De marz e d'averil et de may la plus monde,
De jun e de junet en Virgo se vergonde,
De aust e de septembre que sa veigne feconde,
De octobre e de novembre, decembre od la fonde,
De genever e feverer e de aquarie od l'onde.
45 Qui de ceo plus querat querge que ly l'esponde.

III. *De Nectanabus le roy de Libye.*

Del mond esprover surent plusur baron.
Le plus sage de toz Nectanabuz ot noun,
Les curs as planetes esprova par reson;
Tuit li quarte element ly furent en bandon.
50 Quant autre roy conquist à force d'esperon
Il se combaty par constanlacion (?).
Ne voleit guerroier sanz artimage non.
Si alcun roy se prist envers sa region,
Adonc alast cocher sus en sa meson;
55 Ewe en un bacin prist ou en un poton,
E de cire feïst une conjunction
En semblance d'omes, par ymaginacioun,
L'une semblance à ly, l'autre à son compaignon;
En chescune escrivoit donc son propre non.
60 Combatre les feseit par simulacion;
Tant ne venissent nefz, eskarnard ne dromon
Que par engin nes tornast donc à destruction.
Eissi ot tut jours pes, desqu'al temps Phelippon
Avint que treize roys, tut en un seïson,
65 Se pristrent contre ly par iceste achaisoun.
Sa mort eurent juré par fere traïson;
Ost avoient mandé de meinte nascion.
Quant cil soit par les esteilles lour entencion
Un ris jeta de joie e dit une oreïson;

- 70 Charme fust en chaldeu, ne say pas le jargon,
Ewe fist donc metre al bacin de laton;
Fist lors e dist charmes en estrange sermon.
Quant fet ot ceo qu'il volt par sa conjureison
Adonc vist de son regne la confusioun.
- 75 S'il ne fuist ne tent pas nule defension
Ne la gent del realme nule garison,
Toz serront pris et occis e mené en prison;
Bien voit s'il atend ja n'avera rançon,
De attendre ou d'aler ert en grant suspecion.
- 80 Quant il eust pensé si s'en fuist tost com laron,
Le chef rees e tondu s'en vest en chemineisson.

IV. *Coment Nettanebus s'enfui et vint en Macedone.*

Nettanabus se ot rees e deguisé estreit....

Ms. La Vall. 1. *Mult per est iceste s. dolenz et p.* — 2. *Fors à icels.* — 3. *Qui por nus delivra le seon sanc precius.* — 4. *eiet m.* — 5. *et iceste munde laborus.* — 10. *Al iur que tant avera.* — 13. *U. d. ai. ch.* — 15. *as mals des a.* — 16. *D. si poent h. ben ch.* — 18. *A l'e. g. s. l. b. vers c.* — 20. *l. d. Custus.* — 22. *Si nul dels.* — 23. *e. outre mal g.* — 25. *Si à la fée n'e r. d. envious.* — 26. *o. un v.* — 28. *Qui Babiloine prist e sis uncles Cyrrus — Alixandre conquist et tanz isles hidus.* — 30. La Vall. ajoute : *Cum l'estorie dirrat fort fu et vigrous.* — 31. *H. e. c. e e.* — 32. *Li sage homme ancien m. l. m.* — 34. *s. c. sanz espounde.* — 35. *L'u. partie est Asye, Affrike l. s.* — 38-39. Manquent dans La Vall. — 41. *ou V.* — 42. Le second hémistiche de ce vers et le premier du suivant manquent dans La Vall. — 44. *de quareme od l'onde.* — 45. *que l'en responde.* — 46. *D'iceste chose e.* — 48. *Qui le c.* — 51. *Dunt se combatent cist par estellacion.* — 52. *se par a. non.* — 54. *Lors s'a. c. segur.* — 57. *Et en semblant de ceus p. machinacion.* — 58. *L'une semblat.* — 61. *Ja t. n. v. en chalam n'en d.* — 62. *t. en d.* — 66. *par m. grant t.* — 68. *la l. e.* — 71. *Cil le f. d. m. en un b.* Après ce vers La Vall. ajoute : *Ses ymages moilla et destrempa sa puison.* — 74. *tote la confundeisun.* — 75. *n'i entent n. d.* — 76. *De la g.* — 81. *c vait en chaitiveison.*

B

BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE. A. II. 11.

Commentaire sur le psautier.

Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentie non sedit. — Adam nostre premer pere ne fu mie *beatus vir*, kar il alat al conseil des feluns del serpent ⁊ de Eve ki li firent la obediencce Deu enfreindre, ⁊ il estut en la veie des peccheurs quant il se delitat en ço ke li serpenz ⁊ Eve la decevent ⁊ li promistrent ke il saverreit e bien ⁊ mal, ⁊ serreit si cum Deus; ceo est ke il ne murreit ja. E il sist en la chaere de pestilence quant

il escusa sun mesfet envers Deu, kar il deust aver dit : *Peccavi Domine, miserere mei*, ceo est à dire : jo ai pecché, aiez merci de mei. Ceo ne dist il mie, einz munta la chaere de sotie, si cumença à defendre sei 3 à desreiner envers Deu, si dist : *Mulier quam dedisti mihi decepit me, 3 comedi*; ceo est : la femme ke tu me dunas me deçut 3 jeo mangai; queinses (*sic*) si jeo ai pecché ceo est ta cupe ki la femme me dunas ki me deçut. Mes nostre sire Jhesu Xps, *secundus* Adam, il fut *beatus vir*, kar il ne ala mie al conseil des feluns judeus ki li distrent : *Si filius Dei est, descendat de cruce et credimus ei*. Ceo est : si il est Crist fiz Deu, descendet de la croiz et nus crerum en lui. E il ne estut mie en la veie des pecchurs, ker il ne se delita mie en la mundeine richesce, ker quant li judeu le voldreient fere rei, ne out cure ne se delita mie, 3 ceo mustra il bien, *quia non stetit in via peccatorum*, ne se volt deliter el siecle, ne vot demurer; tart i vint, poure vie i mena, poi i demura, ne vescu ke trente dous anz, ki mil cinc cenz anz i peust richement estre si il vousist. Ore fait à esgarder en queles (*sic*) maneres li diables venqui le premer Adam. Il le venqui *gula, vana gloria, avaritia*, ceo est par gluttonerie, par veine gloire, par avarice.....

C

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉVÊQUE COSIN V. II. 17.

Ogier le Danois.

I.

(Édition Barrois, v. 1 et suiv.)

Fol. 55 a. Seignor, oiés, que Jhesus bien vous faiche¹,
Li glorious, li pere esperitable!
De fiere geste et de fer vasselage².
Rainbers le fist à l'aduré corage,
Chil de Paris qui les autres en passe;
Il n'est jouglerres qui soit de son lignaje³
Qui tant boin vers ait estrait de barnage.
Huimais dirons d'Ogier de Danemarche,
Le fil Gaufroï à l'aduré corage,
Comment ses peres le laissa en ostage
Envers le roi de Paris et de Chartres.
A Paris fu nostre emperere Charles;

¹ Tout le début, soit environ 120 vers, manque dans La Vallière par suite de l'arrachement d'un feuillet.

² Le début est un peu différent dans Tours; les quatre vers qui suivent sur Raimbert de Paris y font défaut.

³ Pour ce vers et pour le suivant il y a dans 1583 :

Jouglieres fut, si vesqui son éage,
Gentis homs fu et trestout son lignaige;
Mainte chançon fist il de grant barnage.

Il tint sa cort à une haute Paske ;
De plusors terres i furent li barnages.
Après la messe sont entré en la sale ,
Cil chevalier s'asient par ces tables.
Molt richement se faisoit servir Charles.
A ces paroles es vous .iiii. mesages ,
Par ces degrés monte[re]nt en la sale ,
Devant Charlon desfublerent lor capes ;
Courones orent, s'orent reses lor barbes
Et les grenons, les mentons et les faches ,
Charles les voit, si mua son corage :
« Barons, fist il, qui vous fist tel outrage ?
— En non Dieu ! sire, Gaufroï de Danmarche ,
Le pere Ogier à qui nous envoiastes ,
Un fel traïtres qui li cors Dieu mal face ! »
Quant li rois l'ot, doel ot en son corage ;
Juré en a le cors Filio-Patre :
« Quant ne me porte feüté ne homage ,
Mort et honi en seront si ostage. »
Or croist Ogier une paine si male ,
N'orrés grignor en canchon ni en fable.
Franc chevalier, s'il vos plaist escouter
Boine canchon de grant nobilité,
Clerc ne gramaire ne canterent jougler (*sic*)
Mais orés ja retentir et soner ;
Parmi aus tous me sui abandonés.
Huïmais orrés dou Danois d'Outremer,
Du fiel Gaufroï qui tant fait à loer,
Comment ses peres l'avoit forostelé
Envers le roi de Paris la cité.
Li rois apiele le castelain Guiré ,
.I. molt proudome dou borc de S. Aumer ;
Par le poing destre li a Ogier livré :
« Amis, dist-il, cestui bien me gardez ;
S'il vos escape mart (*sic*) vos ert rencontré.
Ne vous lairai, par Dieu de majesté !
Qui vaille un seul denier ne castel ne cité ,
Ains vos ferai tous les membres couper. »
Quant cil l'entent molt en fu effrésés
« Sire, dist-il, molt bien sera gardés,
Car de vo bons ne quier nul refuser. »
Par le poing destre a cil Ogier conbré ,
Si l'en mena ou bourc à son hostel¹.
Sa biele fille en prent à apieler.

Fol. 55 b.

¹ Le ms. 1583 recherche les rimes riches :

A son hostel le fet o lui mener.

C'est Beuseline la biele o le vis cler,
Il n'ot si biele en .XIII. chités :
« Fille, dist il, cestui bien me gardés,
Car Km. ¹ le m'a bien commandé
De sor la teste et les membres couper;
S'il vos escape jou sui desbareté.
— Sire, dist ele, bien vos sera gardé. »
Quant la puchele le vit si tres beau baceler
Ens en son cuer li prent à apieler;
Puis le mena el palais principer.
Vait s'ent la nuit et li jours lor apert,
Et li mangiers fu pres et conrés;
Assez i ot venison et senglés,
Grues et gantes et boins poissons de mer
Et bougerans et vin viés et auvés.
Quant ont mangié et beū à plenté
Li senescal vont les napes oster.
Li lit furent et pres et conrée.
En une canbre en ont Ogier mené,
Ens en .i. lit le couchierent souef.
Quant il deüst dormir et reposer
Molt tenrement commença à plorer;
L'aige li chiet fil à fil lés le neis;
Jhesu de gloire en prent à apieler :
« Glorieus sire, peres de majesté,
Garis mon cors de mort et d'afoler.
Demain aurai tos les membres coupés
Car Klm. le m'a bien asié. »
Quant la pucele l'oï ainsi parler
Dedens son cuer l'en prent molt grant pités.
Dedens sa canbre est venus à celé
Si coient que nus ne le seit;
Deles Og. s'est alée couler,
Toute nue est, ja mar le mesquerrés;
Molt doucement le prent à conforter :
« Ne plorés mie, li danseaus d'outre mer,
Tant preudome a à Paris la chité
De cheaus de France qui sont asamblé,
Ja ne porront soffrir ni endurer
Que vos soiés honis ne vergondés,
Ains vos ferront trestout quite clamer. »
Ogier l'entent, dou cuer a sospiré;
Molt bien cuida qu'ele desist verité,
Vers lui s'en torne, vers son destre costé,

¹ Ici et en plusieurs endroits j'ai reproduit l'abréviation parce qu'il y avait doute sur l'orthographe de la terminaison, ce manuscrit omettant fréquemment l's caractéristique du sujet.

Assez tost a son torement (*sic*) oblié ;
.C. fois le baise par molt grant amisté
Puis en a fait toutes ses volentés
Comm' autres hom doit faire de sa per¹.
Cele nuit fu Bauduins engenrés,
Li plus biaux enfes de la crestieneté,
Qui au perron fu à Loon tués ;
Charlot l'ocist par sa ruiste fierté,
D'un eschekier li dona un caup tel
Qu'andeus les ieus li fist dou chief voler ;
El pavement le convint jus verser.
Par çou cueilli Og. si grant fierté
Que s'en fu puis ses cors au roi melés.
Tres ceste terre jusqu'à Rome sor mer,
Tres Alemaigne jusc'à mont S. Mikiel
Ne remest il ne castiaus ne chité
Li mur ne fuissent et pechié et qassé.
Vai s'ent li nuis et li jors lor apert²,
Et Klm. s'est vestus et parés ;
A un mostier se fait messe chanter.
Après la messe sont dou mostier torné,
Puis s'en monterent el palais principer ;
L'aige demandent, s'asient au disner.
Quant mangié orent et béu à plenté
Li senescaus font les napes oster.
K. demande son novel foresté,
Li castelains li corut amener.
Il en monterent el palais principer ;
Charles le voit, si l'a araisoné :
« Og. dist il, vos estes forsosté ;
Malvaisement m'en a Gaufrois mené,
Li vostre peres qui Diex puist craventer,
Qui m'a mes homes honi et vergondé !
Or vos ferai tous les membres cauper,
Ardoir en fu ou noier en la mer.
Dist Og. : « Sire, tout à vo volenté.
« Drois emperere, dist li Danois Og.,
De caitif hom c'or vos prenge pitié !
Moi poés vos ou vendre ou engagier,
Ou pandre à fourques ou en iaue noier ;
Lequel que faites çou ier dels et pitiés.
Gaufrois mes peres si ne m'ot gaires chier
Quant envers vos m'a fait forostagier ;
Tout ce li fait Helisent sa moiller,

Fol. 55 d.

¹ Tout ce passage, à partir des recommandations du châtelain à sa fille, est raconté plus brièvement dans le ms. de Tours, et plus longuement dans le ms. 1583.

² 1583 : *li ours apparut cler.*

C'est ma marastre, si ne m'a gaires chier,
Qu'ele vauroit que jou fuisse noïés ¹. »
Tenrement pleure des biaux iex de son chief.
Charles le voit, si en ot grant pitié.
Ogier esgarde contreval le planchier
Et voit la sale emplir de chevaljers;
Par non apiele le conte Manesier,
Eudon de Langres et Acart de Rivier,
Huon de Nantes et Ernaïs le fier,
Gui de Gascoigne et Droon de Poitiers,
Huon de Troies et Sanson l'enforchié.
« Segnor baron, çou dist li dus Ogier,
Por amor Dieu, vos vauroie proier
Que vers Karlon m'aidiés à rapaier
Qui me manache la teste rooignier. »
Et il respondent : « Sire, molt volentiers
L'en proierons se çou vous puist aidier,
Trestot por vos, sire danois Ogier. »
Li conte sont tout ensamble arengié,
Molt bien .XIII. l'en sont alé au pié
Que tout li proient : « Sire, merchi d'Ogier,
Le fil Gaufroï le novel chevelier. »
Mais li rois dist qu'il n'en fera riens
Que il ne soit honis et vergoigniés ².
Qui dont veïst le Danois gramoier
Ses poins detordre, ses chavels esrachier
Et son ermin deronpre et depechier!
Por lui en pleurent puceles et moillier,
Et cler et lay couroné de mostier.
En poi de terme puet Diex son home aidier :
Es vos de Rome .XIII. messagier,
En mi la plache sont descendu au pié;
K. les voit, si les couruit baisier.
Li apostoiles les i ot envoiés.
« Signor baron dist K. au vis fier,
Dites de Rome comment se tient mes fiés ? »
Et cil respondent : « Nous le vos dirons bien ³ :
Par Dieu de gloire, le pere droiturier,

¹ Les vers relatifs à Helissent manquent dans le ms. de Tours; dans La Vallière ils insérés à la fin de la tirade précédente.

² Tours et La Vallière introduisent ici une réponse directe de Charles, puis vient la reine, qui insiste à son tour et sans plus de succès. 1583 présente aussi une réponse directe de Charles, mais toute différente, et la reine n'intervient pas.

³ Tours et La Vallière : *autre chose que bien*; 1583, pour obtenir une meilleure rime :

Drois emperiere, dient ly messagers.

Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de la tirade, est raconté en 13 vers dans Tours et dans La Vallière.

En Rome n'a ne eglise ne monstier,
Tour ne bretesque, cloque ne clochier,
Que tout ne soit fendu et pechoié.
— Qui a ce fait dit Charle au vis fier?
— En non Dieu sire, nous le vos dirons bien
Se vous volés maintenant, en non Dieu;
Ch'a fait uns rois, sires est des paiens,
Non a Corsibles et Danemons li fiers.
Ja nous ont mort .m. de nos crestiens,
Et l'apostoile est de Rome cachiés.
« Baron, dist K., mout en sui corechiés,
Dieus et S. Pieres nos en puisse vengier!
Et se jou puis il le conperront chier. »
Il en apiele Primant sen despensier,
Par le poing destre li a livré Ogier
Amis biau frere, cestui me gardés bien ¹,
Desi au Rome le menés à mon fié.
Quant mes barnages i sera arengiés
De là les mons es tentes herbergiés,
Franc i seront, Alemant et Pohier,
Desor un pui ferai fourques drechier,
Là penderai le bon danois Ogier,
Là le verront serjant et escuier,
Que mais ne faicent Alemant ne Pohier,
Que nus ne laist son fil por ostagier;
Se il le fait, jamais le voie entier! »
Et Klm. fu dolans et iriés,
Taille ses chartres, fait escrire ses briés
Mande ses homes, ses barons chevaliers,
Par trestout son roiaume n'i remest escuiers.
Que tous ne vieignent au ² mant K. le fier.
Desi au Rome en vaura repairier.
Quant K. entendi les mesages
Ke Sarr. sont entré en ses marces,
Taille ses briés, fait escrire ses chartres;
Si les envoie en Pulle et en Calabre,
En Engleterre et par toutes ses marces;
Et par mi Flandres revienent li mesages,
N'i remest chevalier de boin age
Que tout ne vieignent apresté de bataille.
Les os asamblent à Paris sos Monmartre.
A Paris furent Franc et Borghegnon.
Et Hainuier, Flamenc et Brabençon,
Et Alemant et Baivier et Berton;
Vinrent encontre le roi à Besenchon.

Fol. 56 b.

¹ 1583 : *Cestui vous veil chargier.*

² De même plus loin (fol. 113 a) : *s'écrier au haut ton, prover au traitour.*

Là trova K. le baivier Widelon,
Huon de Troies et l'enforchié Sanson
O chevaliers trente .m. qu'il sont.
.....

II¹.

(Édition Barrois, v. 9755 et suiv.)

Fol. 112 b. Oï l'avés en la canchon arrier,
Puis escapa par effort de destrier.
Or a tant fait et avant et arrier
Que prison (*sic*) est li bons danois Ogier
En Portemarce que fremerent Pohier;
Çou est à Rains tout droit l'arcevesquié.
.vii. ans tous plains i fu li bons Ogiers,
Chou fu damages de si gentil chevalier.
Or dist li vers de la bone canchon
.vii. ans tous plains estuet en la prison
Par le congié l'emperere Charlon.
Onques n'i vit son pié ne son talon;
Sor le brun marbre se gist li jentix hom.
Blance ot le barbe, s'ot flori le grenon.
Sovent reclaime Jhesu Crist et son non
Qui le consant (*sic*) par sa beneïchon.
Or dient tout, Alemant et Frison
Et li Franc. Flamenc et Braibenchon,
Et un et autre de mainte region,
Et les espies que Sarr. i ont
Fol. 112 c. C'Ogiers est mors en la chartre Karloñ.
«Diex quel damage!» com dient li baron,
«Mieudres d'Og. ne caucha d'esperon.»
Molt le regrete maint duc et maint frans hom.
Pour nient le plaignent car il n'a se bien non
Car merchi Diex et Turpin le baron
Tant li dona pain et vin et poisson,
Et car salée, porc et beuf (*sic*) et mouton,
Grues et gantes et autre venison,
Et tant manga à sa devison
Gros ot les poins entour et environ,
Et le col gros plus que nul campion,
Le cors furni entour et environ.
Nel puet tenir aneaus ne toureillon,
Buies de fer ne claus, tant soit reon,
Qu'entre ses piés ne le meche en .i. mont.

¹ Ce morceau présente la même leçon que les mss. La Vallière, de Montpellier et 1583, sous la réserve des remarques contenues dans les notes.

Del bon Danois chi endroit vos lairon ,
Quant lieus en iert molt bien i revenron.
Or vous dirons de Breh. le felon ¹,
Uns rois paien qui ait maleïchon !
Il tint Aufrique et la grant region
Et Babilone entour et environ ,
Toute la terre de Damas le roion ,
Rois fu des Sesnes , segnur l'en clamoit ou
Nonchiés li fu de la court roi Karlon
C'Ogiers est mors en la chartre à bandon.
Il ne cremoit en France se lui non ,
De tout les autres n'en donroit .i. bouton ;
Il ne les prise vaillant un esperon.
Manda ses homes , maint Sarr. felon ,
Le viel Teneb. et le viel Braidimon ,
Et Clarel et Eubrin et Enbron.
D'outre Morinde manderent Fausseron
Qui car d'enfant mangüe por capon ;
Quant il l'a mort si le pent à l'archon ,
Od lui l'enporte en lieu de venison.
Manda Herpin del pui de Besençon ;
Et si demanda le paien Cordaglon ;
Icil avoit .iiii. nés et .iiii. dromons
Et .iiii. bras as costés environ ;
Fol. 112 d. En cascuns bras porte un grant mail reon ;
Et si manda l'amuafle Carbon.
Tout asambla Breh. au cuer felon ;
Trente rois sont de la geste Mahon ,
Vint amiral qui ont grant region ,
Quatre .c. m. de Sarr. felons.
En mer s'enpaignent li maisnie Noiron ;
A terre vinrent à Diex maleïchon ;
Il s'en entrerent el roiaume Karlon.
Breh. chevauche qui ot cuer de felon ,
Toute Alemaigne ont mis en grant fricon ,
Crestien metent tout à destruison ;
Li fourier courent entour et environ ,
En .ii. lieux chevaucent li felon.
D'Arle le blanc jusc'à Ais le perron ,
Des Loheraine de si à Besençon ,
De Normendie à Saint Mikiel au mont ,
N'i remest il ne castiau ne doignon ,
Bourc ne richet , chité ne fort maison ,

¹ Ce vers et les vingt-sept qui suivent sont dans La Vallière rimés en *ant*. On peut les lire dans l'édition de M. Barrois (v. 9734-9824), qui suit ce ms. du v. 9712 au v. 9839. Au lieu des 128 vers compris entre ces deux nombres, le ms. de Tours n'en offre que 24; M. Barrois les a transcrits en note, II, 400.

Ne fort moustier, maison de religion¹,
Que tout ne metent à fu et à carbon.
En France entrerent li maine roion²;
Des crestiens font grant confusion,
Ochient femes, maint petit enfanchon,
Et un et autre ochient à bandon
S'il ne veut croire en lor dieu Baraton.
Brehiers chevauce à forche et à bandon,
Ains ne fina si vint à Monlaon;
La grant chité assisent environ.
Un mes s'en torne qui va nonchier Karlon;
Li rois l'entent, à poi qu'il ne font;
Manda ses homes de partout son roion,
De Saint Omer de si à Carlion,
Et de Poitou de si que à Dijon;
N'i remest il chevalier ne baron
Que ne fust pres du serviche Karlon.
Les os asamblent, n'i font demourison;
Là voit (*sic*) on maint vermeil confanon.
Tant fort escu, tant destrier aragon.
Isnelement chevaucent vers Laon.
A deus lieuetes de delés Pierrepont
Aresta l'ost l'emperere Charlon;
C'est à .ii. lieues de la cité de Laon.
Un Sarr. qui ait maleïchon
Qui fu espie à Brehier le felon
Jusc' à lor ost n'i fait arestison.
Au mestre tref escria à bandon :
« Hé! Brehier sire, or esmuet la tenchon;
Crestien vienent à force et à bandon.
Onques mais Turc n'en vit si grant fuison. »
Brehier l'entent, tel joie n'ot nus hom.
En piés se dreche, si escrie au haut ton :
« Or cha mes armes, sans nul, arestison. »
Lors li apoterent .xiiii. esclavon.
« Jou veul aler veoir les os Karlon;
Prover li veul au traïtour felon;
Braumont ochist, çou fu par traïson;
Pepin sès peres si ochist Justamont.
Vengerai les, foi que jou doi Mahom! »
Il vest l'auberc qui fu de grant renon;
N'a chevalier de si à Besenchon
Ne trainast une toise environ.
Puis chaint l'espée au senestre giron;
Ele fu prise el tresor Pharaon,
Balans le fist en l'île de Macon;

Fol. 113.

¹ Corr. *gent. d. r.* (Barrois 9839).

² Corr. *la maisnie Mahon*, Tours (Barrois 9841).

Contre l'achier n'a nule arme fuison.
Puis lacha l'elme qui fu de grant renou ;
Une escarboucle avoit el chief amont ;
A mienuit, quant li tans fu enbron,
Mil chevaliers conduire en porroit on.
.xvii. piés avoit li turs de lonc
Et de laeur ¹ une toise de lonc.
Tant estoit fors, en escrit le trovon,
Vint chevaliers n'orent à lui fuison
Que vaille mie se molt petitet non.
En ses piés sont fermé li esperon
Qui .iiii. piés et demi ont de lonc.
On li amaine Bauchant son aragon,
Ains sor si bon ne monta nus frans hom,
Fol. 113 b. Fors sor Baiart qui fu au fil Aimon,
Renaut le preu qui ot cuer de baron.
Brehier i monte, ains n'i bailla archon ;
Puis prent l'escu qui fu d'os de poisson
Qui plus iert durs que coivres ne laitons.
Ne crient qarel ne espie .i. bouton ;
En mi avoit une ymage Mahon.
L'espie saisi, n'i fist plus lonc sermon,
Ne le portast un molt fort campion,
A .v. cleus d'or fremé le gonfanon ².
Puis apiela Persans et Esclavon ;
Sor membre perdre lor commande par non
Ne se muissent pour cri ne pour tenchon
Jusc'à cele eure que venir le verront.
Et chil respondent : « Vostre plaisir feron. »
Le cheval broce, vait s'en à esperon,
Sus en l'angarde en monte à bandon
Et voit les os l'emperere (*sic*) Charlon,
Le tref roial et l'aigle d'or en son.
Brehier le voit, tel joie n'ot nus hom ;
Mahomet jure ja pié n'en estordront.
Mais ne seit mie la grant destruison ³
Que il aura et la grant dapnasion ;
Qu'encontre lui aura tel campion
Poi prisera lui ne son dieu Mahom.
Or dist li canson ⁴ en cest commencement ⁵
Li rois de France amena biele gent,

¹ C'est aussi la leçon de Tours ; — La Vallière et 1583 : *largeche*.

² 1583 (fol. 77 d) développe la fin de la tirade en 36 vers.

³ Ce vers et les trois suivants manquent dans Tours.

⁴ Corr. *li vers*.

⁵ Au lieu de ce vers et des sept suivants, Tours n'en a qu'un :

Li rois Braiher eui li cors Dex cravent.

.C. mile furent as bons destriers courant ;
.iiii. tans furent Sarr. et Persant.
Diex les confonde , le pere omnipotent !
Et cil Breh., qui li cors Dieu cravent !
Cascun matin s'en va apareillant ;
K. apiele felon et soudoiant ;
Vient en l'angarde armés molt ricement ,
Voit les os K. où toute France apent ,
Le tref le roi consieut en un pendant ;
Bien le connuit à l'aygle flamboiant
Et au dragon qui est desor molt grant.
En mi le pré ficha l'espriet trenchant ,
A hautes vois va Breh. escriant ;
K. apiele felon e souduiant.
.....

III¹.

(Édition Barrois, v. 1183o et suiv.)

Fol. 126 d. Bruiant s'en va ausi comme tempeste ;
.ii. piés ou plus dedens le pré l'enfere
Et dist Og. : « Chi a laide novele ;
Se longes vis c'estra dolours et perte ;
Mais ains que voies , ce cuit , aprochier vespre
Auras ostel dedens infer le pesme ;
Là iras tu avoec ceus de ta geste.
Ne te pris mais vaillant une chenele ;
Mais n'amerai ne toi ne ta favele ;
Croire devoies el vrai roi celestre ;
Mais se jou puis jou te donrai confese
Au brant d'achier dont tranche l'alemele. »
Lors li court sus li dus de bone geste
Et tint Courtain que est et bone et biele
Et fiert Brehier qui li ot fait moleste.
Grant cop li done en travers par mi l'elme ,
Les las li trence , le colier en desserre ,
Encontremont en fait voler la teste ;
Og. le voit , en crois se jete à terre ,
Diex en merchie le glorios celestre ,
Sa douce mere que pecheours rapiele.
Atant s'en saigne Og. de sa main destre ,
Et se leva et tint Courtain la biele

¹ Cet extrait correspond à une lacune du ms. La Vallière. Il est, sauf quelques variantes, identique à la leçon du ms. de Montpellier (fol. 135 b). Le ms. 1583 est à cet endroit (fol. 96) trop endommagé pour permettre une comparaison suivie. On y voit cependant que Brehier, comme dans le ms. de Tours, ayant eu l'épaule enlevée d'un coup d'épée, lance à Ogier, sans l'atteindre, une pierre énorme.

Qui tainte estoit de sanc et de ceruele ;
Molt bien l'essue , el fuerre le reserre ,
Por reposer s'asiet un poi sor l'erbe ¹.
Or faites pais por Dieu le roi celestre
Encore orrés cançon et bone et biele
Cil jougleour, sachiés, n'en sevent gaires ,
De la canchon ont deronpu la geste ²,
Mais j'en dirai qui en sai la matere.
Or entendés , por la vraie paterne ,
S'orrés canchon qui est de bone geste ³;
Sachiés por voir que mellor ne puet estre ;
S'orrés d'Og. con se revint del tertre ,
Com l'encaucherent la pute gent averse
Et com souffri bataille et grant et pesme
A Sarr., Diex maudie lor jistes !
Bien .III. c. M. en avoit as herberges ;
Mors fust Og. ne fust une pucele
Fol. 127 a. Qu'il toli as Sarrazins superbes (p)
Qui ala querre Kl. d'Ais la Capiele.
Og. s'asist, si a osté son elme ;
Molt fu lassés , si se coucha sor l'erbe ;
Il n'en pot mais car bataille ot fait pesme ⁴
Au plus crueus qui fust en toute terre ,
Ne c'on trovast tant com li mons traverse ;
Mais de re pois n'avera il mais gaires.
Lors esconta parmi une vauchele ;
S'oï crier et plaindre une puchele.
Og. l'entent, n'i a fait longe areste ;
Il saut en piés , si relace son elme ,
Vint au bauchant, le destrier de Castele .
Qui il cuidoit monter sans nule areste ⁵,
Mais li chevaus li a fait le traverse
Qu'il ne voit pas son segnor né en terre ⁶,
Breh. le grant qui estoit rois de Perse.
En fuies torne, de qanqu'il puet s'eslaisse ,
Og. le sieut l'espilé ens el poing destre ,
L'escu au col tint Courtain à senestre ⁷.....

¹ Ici 1583 intercale une tirade en *ant* de plus de trente vers. Bien que M. Barrois ait placé à cet endroit l'une des douze divisions de son poème (la onzième), il n'y a, dans le ms. de Durham ni dans celui de Montpellier, pas même une initiale en couleur.

² 1583 ajoute :

Une journée en dient et puis la laissent.

³ Ce vers et les huit suivants manquent à Tours.

⁴ Ce vers et les trois suivants manquent à Tours.

⁵ Manque à Tours.

⁶ Manque à Tours ainsi que le vers suivant.

⁷ Manque à Tours.

IV¹.

(Édition Barrois, v. 12609 et suiv.)

Fol. 133 c

Che fu en may que chante la copée;
L'orieus chante en la saule ramée²
Et li mauvis au main est afilée;
Et païen ont la langarde³ montée,
Breh. troverent envers goule baée;
Grant doel demainent cele gent desfaée.
Voient no gent garnie et armée;
Vint et .vi. rois de cele gent dervée
Ont Ysorie la courone donée
Le fil Brehier qui tant ot grant ponée⁴
Qui rois estoit d'Aufrique la loée;
Trente batailles de gent out ordenée,
En la menour, c'est verité prouvée
Sont trente .m. de cele gent armée
Diex les confonde qui fist chiel et rosée!
Sonent buisines et cors à la menée
De .v. grans lieues en tentist la contrée⁵.
Qant nos François voient cele gent⁶ asanblée
Il n'i a cel n'ait la colour muée:
Toute la terre en est acouvetée,
Li frons devant duroit une lieuée;
Ains tant n'en fu à nul jour ajostée.
K. les voit de Franche la loée⁷,
De mautalent a la colour muée,
Li sans li mue sos la broigne safrée.
Puis icele eure que primes chaint espée
N'ot tel pour, ch'est verité provée.
Et li dus N. à la barbe mellée
Et li Danois ont lor gent ordenée :
.xiii. batailles ajostent par la prée;
En cascune ot vint .m., lance levée.
Og. en a la premiere menée

¹ Cet extrait est tout à fait conforme à la leçon de La Vallière (fol. 276 c) et de 1583 (fol. 104 c). La leçon de Montpellier, au contraire (fol. 138 d), se rapproche beaucoup plus de celle de Tours.

² Manque à Tours et à Montpellier, ainsi que le vers suivant.

³ *L'avant garde*, La Vallière.

⁴ Pour ces deux vers, il n'y en a qu'un dans Tours.

⁵ Pour ce vers et les deux suivants, il y en a quatre tout différents dans Tours et dans Montpellier.

⁶ Il faut, avec La Vallière supprimer *gent*.

⁷ Pour ce vers et le suivant, Tours a :

Kalles li rois à la color muée.

Desor Bauchant l'oriflambe levée¹ ;
Et N. a la seconde menée ;
Au Vienois ont la tierche gardée ;
La qarte maine Gautier (*sic*) de Pierre léc ;
Cil de saint Gille la quinte a ordenée ,
Li dus Raimon qui maine grant ponée ,
Peres Hugēt à la chiere menbrée .
Pierres d'Artois à la siste menée ;
Gerrart de Blaive ont la setisme donée ;
Hues del Mans a l'uitisme menée ;
Chil de Tourenche la neuuisme ont donée ,
Kl. li a otroïe et garée .
Chil de Grant pré la disime a gardée ,
Et Loeys l'onsisme a à chelée² ,
Le fil le roi qui est de renoumée ;
Karlos de France qui bien fiert de l'espée ,
A la dousisme encargie et combrée
K. no rois de France la loée
A la tresisme et conduite et guïée .
Li emperere à la chiere menbrée
Seigne sa gent de la vergene honorée .
Lors chevauchent , cascuns lance levée
Com bone gent de bien faire aprestée .
Ancui trairont paien dure journée .
Vers François vient de randonée ;
Devant les autres plus d'une arbalestrée
Vint Clariens , uns rois du Val Fondée ;
C'est une terre qui molt est redoutée ,
Soleaus n'i lievre en toute la contrée ,
Ne n'i aura nesun point de rosée ,
Ne onques feme n'i fu d'ome amée ;
Bos et culevres i a grans caretées³ .
Tel terre soit confondue et dampnée !
La car mangūent sans seil et sans pevrée ,
Trestoute crue , c'est verité provée ;
Mais en bataille est molt tres bien armée .
Li sires d'aus maine trop grant ponée ;
Ogier le voit venir parmi la prée ,
Contre lui broche Bauchant de randonée ;
Li uns vers l'autre s'en vient lance levée ,
Grans caus se donent sor les targes roées .
Li paiens a sa lance tronchonée

(*Le reste manque.*)

¹ Les vingt-cinq vers qui suivent manquent à Tours et à Montpellier.

² Corr. a *chaelée*.

³ Les six vers qui suivent manquent à Tours.

III

ÉDIMBOURG.

Des deux bibliothèques d'Édimbourg, *Advocates library* et *Signet library*, une seule contient des manuscrits anciens, la première. Elle a été explorée en 1836 par M. Fr. Michel, qui y a signalé un bon texte du *Perceval* de Chrestien de Troyes et un manuscrit de *Tristan*. Ce dernier ouvrage est la rédaction connue sous le nom de *Bret*, qui a pour auteurs Luce du Gast et Hélie de Borron. Comme les manuscrits en sont rares¹, je crois devoir rapporter, à titre de spécimen, les premières phrases de celui d'Édimbourg. Le dialecte en paraît lorrain. (Appendice A.)

Sous le numéro 18. 7. 6, on conserve dans le même établissement un mince volume qui permet de combler dans notre histoire littéraire une petite lacune. Voici l'*incipit* de l'ouvrage qui s'y trouve :

Incipiunt capitula in tractatu qui dicitur Eruditio regum et principum.

Incipit primo prologus.

Clementissimo Domino suo L. Dei gratia illustrissimo regi Francorum, G. DE TORN. de regno momentaneo migrare feliciter ad eternum. Gratias ago, gratiarum omni gratuito largitori quod granter auditis ea que sunt necessaria vel edificant ad salutem.

A la fin on lit une rubrique ainsi conçue :

Actum Parisius apud fratres minores, anno gracie M. CC. quinquagesimo nono. mense octobri, in die octabarum beati Francisci. Obsecro autem eos qui has tres lecturi sunt epistolas seu librum istum ut superlineares titulos in principio libri apponent, ut ea que continentur in eo et in sequentibus scribuntur capitulis evidencius videant et agnoscant².

Ce livre est donc dédié à saint Louis; c'est là son principal intérêt. L'auteur est Guibert de Tournai, connu par un assez grand

¹ La Bibliothèque impériale en possède deux exemplaires, fonds français 104 et 756. Le premier, qui est fort bon, présente une lacune d'un feuillet au commencement de chacune de ses deux parties. Le second a été exécuté au XIV^e siècle en Italie.

² Cette dernière phrase a pour but d'inviter le lecteur à rédiger lui-même la table du livre : c'est ce qui a été fait. La table a été écrite au XIV^e siècle à la fin du volume, sous cette rubrique : *Tabula libri de eruditione principum precedentis*.

nombre d'ouvrages, la plupart manuscrits, dont on trouvera l'énumération dans l'*Histoire littéraire* (XIX, 138-142). Son traité de l'éducation des princes n'était pas complètement ignoré, car Foppens¹ en avait signalé un manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye des Dunes; mais la trace de cet exemplaire est perdue, et, comme on n'en connaissait aucun autre, M. F. Lajard, qui écrit pour l'*Histoire littéraire* (XIX, 138-142) l'article *Guibert de Tournai*, fut réduit à répéter la mention de Foppens. Il n'est donc pas inutile de signaler un manuscrit de cet opuscle.

Le manuscrit 18.4.9 intéresse l'histoire littéraire à divers égards. Il renferme la chronique de Martin le Polonais, l'histoire d'Alexandre le Grand en distiques, par Wilkinus de Spolète², un recueil de fables, également en vers élégiaques, mais sans nom d'auteur, qui n'est autre que le *Novus Æsopus* d'Alexandre Neckam³. Enfin on y trouve, sous le titre de *Quentyses bones et esprové[e]s*, toute une série de recettes dont les unes sont purement médicales, tandis que les autres n'ont d'autre objet que l'ébattement et la récréation de ceux qui en usaient. Il en est parmi ces gentillesses qui ne sont pas tout à fait innocentes; celle par exemple qui consiste à donner, par une préparation assez cruelle, à un chapon vivant l'apparence d'un chapon rôti, tellement qu'au moment où on veut le découper, il se dresse et s'enfuit⁴. D'autres ne sont que

¹ *Bibliotheca Belgica*, I, 386 b.

² La Bibliothèque impériale en possède un ms. écrit en Italie, fonds latin 8501. Quadrio a signalé cet ouvrage, *Storia d'ogni Poesia*, IV, 478-479; Endlicher en a donné une analyse étendue dans les *Jahrbücher der Literatur*, t. LVII, Anzeigebblatt p. 13-18 (Vienne, 1832), sous le titre de *Die Alexandreis des Qualichino von Arezzo*.

³ Publié en 1854 par M. E. Du Méril dans ses *Poésies inédites du moyen âge* (p. 176-212), d'après deux mss. l'un de Paris, l'autre de Berlin. Dans le texte d'Édimbourg, l'ordre est différent de celui qui est adopté par M. Du Méril.

⁴ On trouve la mention d'un divertissement analogue, mais plus ingénieux encore, dans le roman de Floire et Blancheflor (première version):

Ne savoriez mes porpenser
Que là ne veissiez porter :
Grues et gantes et hairons.....
Et pastés de vis oiselés;
Et quant il ces pastés brisoient
Li oiselet partout voloient.
Adonc veissiez vous faucons
Et ostoirs et esmerillons
Et moult grant planté de mouschés
Voler apres les oiselés.

(Édit. de M. Du Méril, p. 119-120.)

grossières et néanmoins ne déplaisaient pas à nos aïeux, moins délicats que nous en fait de bons tours¹. (Appendice B.)

Je dois signaler comme un document de l'histoire de la médecine le manuscrit 18.6.9, petit volume écrit au commencement du XIV^e siècle dont je donne le début à l'Appendice. (Appendice C.)

Le manuscrit 18.7.4 contient la traduction d'un ouvrage bien connu, le *Secret des secrets*, supposé à Aristote : *Cy commence le livre des meurs du gouvernement des seigneurs, appelé les² secretz des secretz de Aristote.*

C'est un exemplaire princier. La première initiale (C) contient les armes parties de France avec un lambel et d'Angleterre; en face, sur un feuillet qui paraît ajouté, on lit :

TO THE RIGHT | HYGHE AND | MYGHTYE PRINCE | EDWARDE DUKE | OF SOMERSET
LORD | PROTECTOR HIGHE | TREASUROUR AND | MARSHALL OF ENG- | LONDE UNCLE
AND | GOVERNOR TO THE | KYNGES | MAJESTIES | HIGHNESS.

Je mentionnerai enfin deux manuscrits de la seconde moitié du XV^e siècle qui renferment l'un (n^o 19.1.8) le *Chevalier délibéré*, d'Olivier de la Marche³, l'autre (n^o 19.1.9) la *Destruction de Troyes*, de Jacques Milet; et, parmi les manuscrits exposés dans des vitrines, une magnifique *Cité de Dieu* aux armes du cardinal d'Amboise.

¹ On peut citer comme exemple d'une de ces plaisanteries qui nous semblent d'un goût douteux, la petite histoire que Joinville rapporte du comte d'Eu : « Je vous conterai des jeux que le comte d'Eu nous fesoit. Je avoie fait une meson là où je mangoie moy et mes chevaliers, à la clarté de l'uis. Or estoit l'uis devers le conte d'Eu, et il qui moult estoit soutilz fist une petite bible que il getoit ens; et fesoit espier quant nous estions assis au manger et dressoit sa bible du lonc de nostre table, et la fesoit geter, et nous brisoit nos pos et nos vouerres. » (Édition de M. de Wailly, p. 390.) Les comptes des ducs de Bourgogne, publiés par M. de Laborde, nous ont conservé la mention de dépenses faites pour des « ouvrages ingénieux, » pièces à surprises qui inondaient d'eau les gens, les précipitaient dans des sacs remplis de plumes ou les frappaient de verges. (Voir *Bibl. de l'École des chartes*, 3^e série, I, 254-255.)

² Il faudrait le singulier; il y avait sans doute dans le ms. dont celui-ci est la copie : *li secrez.*

³ On y lit en divers endroits cette devise : *Au perdre gain.*

APPENDICE.

NOTICES ET EXTRAITS DE MANUSCRITS

CONSERVÉS À LA BIBLIOTHÈQUE DES AVOCATS, À ÉDIMBOURG.

A

LE BRET ¹.

Ci comancet la grant ystoire de mousignor Tristan ke mes sires Luces dou *Gat* et mes sires Helius de Boron translaterent dou latin en romans por ceu *que nuli* n'anprenoit à translateir ci halte ystoire com de celui qui estoit li muedres chevellers dou monde, ne qui onques fust en la grant Bretaigne ne devant lou roi Artu ne apres, fors Galaad tant soulemant; et apelerent entre aulz cest livre li *Bret*, pour ceu qu'il est aci comme maistres sor tous les livres qui onques furent fais de la tauble reonde ne dou Graal. Et commançait primieremant mes sires Luces dou *Gat*, que briemant parlait tant com il vesquit, et dist en teil maniere :

[A]près la passion Jhesu Crist avint que Joseph de Harimatie vint en la grant Bretaigne per lou comant Nostre Signor, et an cristiennait grant partie. Joseph avoit .i. sien cerorge qui esteit apeleis Brons, et cil Brons avoit .xij. filz : il vint à Joseph et se li dist : « Sire je ai .xij. filz ; je voldroie que vous parlexiez à eulz, et lor demandissiez c'il se vodront mairieir, ou qu'il vodront faire. » Donc vint Joseph à ealz et lor demandait c'il ce vodroient marieir, et distrent li .xj. que oil, et li dousisme dist qu'il ne se marieroit pais, ains serviroit à S. Graal et seroit virgines. — « Donc t'an donrai je après ma mort la garde, » fait Joséph. Et cil estoit apeleis Helains li gius (?). Li .x. furent marieis per lou conseil Joseph et li onzime dist qu'il se mairieroit à se volanteit; et cil estoit apeleis Sadoc, après ceu s'an departit Joseph.

B

18. 4. 9.

CE SUNT QUENTYSES BONES ET ESPROVÉ[E]S ².

Ad faciendum capillos canos et albos.

Pur bloundyr chevus, pernez escorche de noyer de l'entre deus, et eschorche le pome grenette et gaude et saffrayn et moun de l'euf, et broyé ensemble, et

¹ Grand in-fol. 196 ff. à trois col. par page, assez endommagé, surtout vers la fin, XIII^e siècle.

² Ces recettes ont été écrites au XIV^e siècle sur deux pages restées blanches, entre la chronique martinienne et le poème de Wilkinus.

le mettez quy[re] sur le feu de une quart de vyn blaunk ou en plus, et le fetes quire jesques à la moyté, et pus le ostés et le colés; et du cler vous lavés les chevus sovent et les enseychés countre le feu; et ensy il devendra bloyde et channes.

Depilatorium.

Pur oster le menu peal, pernez une ounce de orpiement, une ounce de cenders clavelé[e]s et demi libre de caux vive, et brayés tout ensemble, et le mettez quire en une potel de leiscive et le fetez quire jesques à la meyté, et pus le ostés, et le lu là vous voudre oster le poil lavés de ewe chaude et pus de cele ewe, et ja poile ne demurra.

Ad faciendum locum rubeum.

Pur fere une tache rouge sur ky vous voudre, pernez une quarte de myel cru, et le festes quire et coler come l'ewe rose, et ne pernez mye la primere ewe que cherra cler, mès la secunde qui est rouge, et cele fet la tache.

Pur oster la tache pernés aluine de glace et vyn egre, et broyés ensemble et le fetes boiller, et de ceo chaut frotés la tache, et ele se enpurra (*sic*).

Ad auferendum tentigines.

Pur blouner faces [et] ouster lentilles, pernez une gomme que est nomé[e] dragagaunte et la rasine de bys et rasine de louache et baie de lozere, et farine de seves, et brayés tut ensemble, et le mettés quire en une potel de vyn blaunk, et le fetes coler comme ewe rose; et de cele ewe que cherra vous lavés sovent le visage au seyr [et] au matyn ¹, et ceo ostera les ledes taches du visayge, et ceo fray le vysage cler et bele.

Ad faciendum caponem apparere assatum.

Pur fere sembler un chapun rousty que quant homme le porte à la table yl se enfuera, pernés un chapoun et le moyllés beynde ewe que ne soit pas trop chaude, et quant il serra plumé, le enseychés et pus le enoygnés de gleyr des eufs byen par tut, et pus le enseychés countre feu, et ceo fetes sovent; et pus le enoygnés del moun de l'euf et le ensechés, et pus del saffron broyé le oygnés et le enseychés, et pus metés du seym; e veez que vous (*sic*) mayns seient tut jours moyllés od seym tant cum vous apparaillés vostre chapoun; et pus pernés la teste et mettés desouz les eles, et le mettés entre .ii. esquielles et le portés à la table. Et quant homme le veut trencher, yl se enfuera.

.....².

Pur fayre une beste roye ou techele, pernés une lib. de litaz de argent, .ii. lib. de cendres clavelées, et demi quarteron de alonne de plume et le gros de un euf de chaux vive, et broiés ensemble et le fetes quire en une potel de ewe de pluyve ou de cisterne; e que fetes quire jesques à la moyté, et puis moyllés les

¹ Ms. au seyr au à matin.

² La rubrique de ce paragraphe manque.

cheivron (?) ou le poil .vi. foythe ou .vii. vyn chaut, e il devendroyt negres et de ewe teygne yl serroyt et sour.

Ad capiendum cuniculos.

Pur faire conyng ou autre beste sayller hors de la terre saunz chien et saunz firet, pernez une pot de terre o un long col grel, et mettez dedeynz le pot carbin ardaunt, et pus mettés poudre de orpiment et de soufre, et pus butés le col de pot dedeyns là terre la où la beste y est entré[e], et pur la punesie tauntost s'en issera hors de la tere.

Ad fugandum muscas.

Pur enchaser les mouches hors de une meyson, pernez une ounce de orpiment et taunt de escamoine, et broyés ensemble et le temprés de moyl creu et ové let, et pus oygnez les heus et les fenestres et touz les mouches murrount.

Ad congregandum columbas ad unam domum.

Pur assembler plusours columbes à une columber, pernez sel comyn et meil et broyés ensemble et le temprés ové meyl, et pus mettez traumper dedeyns poys et feves mout beyn, et pus le espaundés aval le columber dedeyns et dehors, et de cler oygnés les trous du columber où il serrunt de nuyt, et tant cil lu amé ont¹ que tous jours repeyreront et jammès il ne lerrunt.

Ad capiendum aves.

Pur prendre oysiaux ové mayns que mangüent semence, pernés semence de chenenille et fel de beuf et vinegre et broyés ensemble et mettés dedeyns traumper semence tel come tu voderas par .iiii. jours, et pus le ostés et le ensecchez et pus le getés là où il pussent manger, et quant les averount mangé, il serrount cum bestis enyveyrs².

Ad congregandum pisces.

Pur asembler tous les pessouns de un estaunc, pernés semence de chenenille et bran de forment et broyés ensemble et le temprés ové oylle de olive, et fetis de ceo petit morseaus et getés dedeyns le estang, et primes pendés un basyn beyn cler outre le ewe, et dedeyns le basyn .iiii. chaundeles alumés, et touz les pessouns vendront à cel.

Ad ignem seu flammam faciendum.

Pur faire geter graunt feu et flamme hors des eus et de boche de beste ou de peson, ostés les eus et mettés poudre de camyfre, et pus le alumés de une chandelle, et grant flamme y verrés.

¹ Ame[r]ont?

² Pour enyveyrs; de même que plus bas yvers pour yvres.

Ad sobriandum ebrios.

Pur desenyverer genz qui sunt yvers, pernetz une poygne de coyng et taunt de morel et broyés ensemble et le temprés ové vynegre, et pus li donés à boyvre à ly que est yvers.

Ad clarificandum vocem.

Pur fere beyn chaunter et cler, pernés centorye, urtyes poygnautes, fyges, reysyns, licorys, gomme arabic, dragagaunt, de toux yceux owel porcion pernés et brayés de mel escumé, et pus le mettés quire byen tysane, et le faytis quire jesques à la moyté, et pus le colés et bevés sovent juyn et à seyr, et gardez vous de vyn vermoyl, de rost et de noys et de furmage duyr et d'autres choses contrarius.

.....¹

Pur fere genz petter, pernés la rasyne de eleyboyre blaunch et cofs de formie et le fetes un poudre, et li donés à manger ou à beyre, en potage ou en boyre, et tost comencera à pettyr.

Pur estauncher ceo, donés à boyvre wynegre chauth, et il estaunchera.

.....²

Pur fere le veirre estendre cum la porure³ de une pome, pernés .ii. fers chauz et le trenchés etc.

Medicina ne pili cadant.

Pur fere que chevus ne pussunt cheyr, pernés un quarteron de laun et le fetes foundre en oyle de olive, et de ceo frotés les rasynes des chevus.

Ad faciendum pilos crescere.

Pur fere revenyr chevus que sunt cheez par teyngne ou par autre maladie, pernés une poygne de rue et une poygne de ees que fount le meil, et demi ounce de encense, et broyés ensemble, et pus le fetis quire en myel cru ensi que il seyt beyn espesse, et pus mettés en boystes et chauffés beyn de ewe chaude là où les chevus faut, et pus metés de cel oygnement et fetis ensy sovent et le fetis rere; et aset aver[a]s des chevus.

Ad restringendum sanguinem plage.

Pur saunc de playe estauncher, pernés la urtye menue maveze et ové eysil destempre, et ceo mettés sur la playe et il estaunchera saunz delay.

Medicina pro plagis curandis.

Pur plays garir pernés sanicle et le semenz de rouge rouns et de cholet vyolet

¹ La rubrique manque.

² La rubrique manque.

³ Il faudrait *parure*.

et plantayngne, aloygne, ache et rouge urtye et bugle, et ceo boyllez en bure de may, et pus le colés par my un drap et le metés en hoystes, et ceo vaut pur playes garyr.

C

18. 6. 9.

TRAITÉ DE MÉDECINE INTITULÉ *EUPERISTON*.

Euperiston est cest livre apelé, ceo est à dire bien esprové; car i n'y a riens escrit en cest livre ke ne est esprové. Premerement dirrum de la teste, et pus d'autres membres. Premerement de dolor de la teste.

Dolor de la teste à la foyz est en tute la teste, e donc est apelé cepheala ou cephalargia ou soda; à la foyz est en milu de la teste, e donc est apelé emigranea. Ausi avient en divers lus de la teste solonc les quatre complexions, car dolor de sanc est el front, de colre en la destre part, de fleume est par deriere e de melancolie est en la senestre partye. La cure de dolor de la teste est, si la materie est de sanc seulement, ke le patient seit seiné de la veine capitale en la contrere partye de la dolor; e sachez ke i covient ke le patient se garde de trop manger ou boyvre, e nomenent de vin; e mult li vaut dormir sovent. La cure de dolor ke avient par certain tens e par certain heure est itele : ceo est à saver ke le patient se garde de longes pensées, e de ire, e de cumpaynie de femme. Et sachez ke Avicenne dit par l'autorité de Philagore ke mult vaut à destrure dolor de la teste ke le patient seit seiné de la veine en le front ou de la veine ke est dedens le levre par aval, ou mettre ventouses en le col e desouz la teste, e poy aler e lesser viandes ke enflent. E sachez ke acetouses choses nusent à cely ke ad dolor de la teste par encheson de l'estomac.

La cure de dolor de la teste de freid' encheson, de materie de melancolie quant la dolor est forte. Pernet milium e broillet desure une chaude tuyle, e pus metet en un sachel e raet la teste, e metet le sur la teste. *Autre esprové :* Pernet K. S. de anis e metet en eawe chaude en treis sachels, e metet un sur la teste e un autre desur l'oraylle là où la dolor est. *Autre esprové :* Escorchet un jefne moton e metet la pel chaude sur la teste, un jor e une nuyt. Si la dolor ne cesse mye uncore, lavet la teste oveke cette eawe : quisset la racine de cucumbre savage en eawe e en oyle, e de ceo lavet la teste, pus enbruet la teste oveke ces oyles : pernet oyle de camo., oyle de pulleole, an^a. l' 1 s., oyle m^ocellin. ; .iij., medlet ensemble e de ceo chaud enoynet la teste e enbruet, e de ces oyles metet en l'oraylle de cele part où la dolor est, e plonget l'oraylle leins, pus sur metet la pel de moton. Si la dolor aviegne de l'estomac, lavet les narilz sovent oveke oyle de camomille tedve, e en dolor de chaud' encheson oveke oyle violete tedve. Si la dolor seit plus par devant, fetes cest emplastre esprové : Pernet cyre blanche e malaschet oveke oyle de camomille, e pus l'estendet e surmetet al front, chaud e souet¹ changet. E ceo est la cure de dolor de la teste ke est de freid, sanz materie ou oveke materie de melancolie ou de fleume ou de ventosité ou de fumosités....

¹ Corr. sovent.

IV

GLASGOW.

Glasgow possède deux collections de manuscrits : l'une, de beaucoup la plus importante, fait partie du *Hunterian Museum*; l'autre appartient à l'Université. Aucune n'est spéciale à l'Écosse; il est même certain que les plus importants des manuscrits qui les composent ont été achetés sur le continent, et particulièrement en France; d'où l'intérêt direct qu'elles ont pour nous. Au commencement de ce siècle, le catalogue de l'une et de l'autre fut exécuté par quelques professeurs de l'Université. C'est un travail à tous égards très-insuffisant, et qui l'est devenu plus encore sous la forme abrégée que lui a donnée Hænel dans ses *Catalogi librorum manuscriptorum* (col. 784-798). Si l'on ajoute à cette publication quelques notes de Dibdin¹, on aura tout ce qui a été écrit sur les bibliothèques de Glasgow. Aussi ont-elles été peu explorées. Dans son rapport de 1837, M. Fr. Michel, si heureux ailleurs, déclare n'y avoir rien trouvé qui valût la peine d'être mentionné, à l'exception d'une chronique en prose relative aux affaires de France². Cependant le musée Hunter, au moins, mérite un examen attentif. M. Th. Wright y a découvert en 1857 le seul manuscrit connu jusqu'à ces derniers temps des *Cent nouvelles nouvelles*³; M. Pertz y fit en 1862 une visite qui n'a pas été infructueuse⁴ et j'ose espérer que Votre Excellence ne considérera pas comme temps perdu les huit jours que je lui ai consacrés.

Ce musée doit son existence à William Hunter, célèbre médecin du siècle dernier, qui fut grand amateur d'objets d'art et de curiosité. A sa mort, arrivée en 1783, il légua à la ville de Glasgow, où il avait fait ses études, toutes ses collections, qui furent déposées dans une manière de petit temple grec, expressément construit pour les recevoir. Les livres y sont placés, comme les

¹ *A bibliographical, antiquarian and picturesque tour in the Northern counties of England and in Scotland*. London, 1838, t. II.

² *Rapports au Ministre*, p. 212.

³ Il l'a publié en 1858 dans la *Bibliothèque elzévirienne*. Je tiens de M. P. Lacroix qu'il en existe un autre ms. à la bibliothèque de l'Hermitage, à Saint-Petersbourg.

⁴ *Voy. Monumenta, Script.* XVIII, 502.

autres objets, plutôt pour la vue que pour l'usage; aucun endroit n'est préparé pour recevoir les lecteurs, de telle sorte que c'est véritablement une faveur que d'être admis à y travailler¹.

Le musée Hunter contient un grand nombre de manuscrits remarquables par leur ornementation. Plusieurs, je l'ai dit, proviennent de bibliothèques françaises. J'indiquerai ceux d'entre eux dont j'ai pu constater l'origine.

P. 1. 10² (Hænel, T. 1. 10). BOETIUS, *De consolatione*. Splendide manuscrit portant la signature de N. J. Foucault. Il a été exécuté à Gênes, paraît-il, et pour un opulent personnage assurément. On lit en effet ces mots écrits en lettres d'or sur le premier feuillet : *Istud opus est Gregorii de Janua, MCCCLXXXV*. Sur le même feuillet, une main du xvii^e siècle a écrit : *A M. l'abbé Aubry, ch^e à Évreux, par... M. d'Atign...*

P. 2. 1. *Roman de la Rose*. Ce manuscrit offre au bas du premier feuillet la signature de Guyon de Sardière. C'est sans doute l'un des deux exemplaires de ce poème qui sont enregistrés sous les numéros 528 et 529 dans le catalogue des livres de ce riche amateur, qui fut publié en 1759.

Le manuscrit S. 2. 10 (Hænel, S. 2. 19), contenant *Le Fait des Romains*, compilation dont on connaît de nombreux exemplaires³, a la même origine et paraît correspondre au numéro 1559 du catalogue.

La célèbre bibliothèque Gaignat, qui fut cataloguée en 1769 par de Bure, est représentée au musée Hunter par quelques-uns de ses livres les plus précieux. De cette collection provient le manuscrit des *Cent nouvelles nouvelles* publié par M. Th. Wright. Je signalerai ensuite un magnifique exemplaire de la *Vita Christi* de Ludolphe le chartreux, en quatre volumes in-folio, aux armes royales et avec ces mots écrits sur le premier feuillet du premier

¹ Ce bâtiment va être prochainement démoli pour les travaux d'un chemin de fer, et les livres manuscrits et imprimés qu'il contient seront réunis à ceux de l'Université.

² La lettre désigne l'armoire; le premier chiffre est celui du rayon (il y en a dix par armoire), le deuxième indique la place qu'occupe le ms. sur le rayon. Hænel fait une série continue de tous les mss. contenus dans une même armoire; d'où vient que ses chiffres ne concordent avec les miens que pour les mss. du premier rayon.

³ Cet ouvrage fait ordinairement suite à une autre compilation généralement intitulée *Le Livre d'Orose*, et qui s'étend du commencement du monde à la mort de Crassus, *Le Fait des Romains* étant consacré à la Vie de César. Des exemplaires où ces deux parties sont réunies se trouvent dans le fonds français de la Bibliothèque impériale sous les numéros 39-40, 64, 246, 251, etc.

volume : *Pour le Roy*. C'était le numéro 126 du catalogue Gaignat; il fut payé 220 livres¹, et c'est maintenant le numéro R. 2. 17 du musée Hunter. — *L'aurologe de Sapience*, écrite par le scribe A. Rousseau, et conservée sous le numéro Q. 3. 40, est certainement le manuscrit Gaignat 874. On y lit les notes suivantes, toutes écrites au xvii^e siècle : « Ce present livre appartient à Mons. de Montegu. — Mons de Balsac et Loyse de Balsac et Anne de Balsac, Loysette de Balsac, François de Balsac. — Claude de Courbeton. — Thomas de Balsac. » Ce manuscrit porte un blason écartelé au 1 et 4 d'argent au lion rampant d'azur, et au 2 et 3 d'or semé de fleurs de lys d'azur.

Le manuscrit 117 de Gaignat, vendu 320 livres 1 sol, est maintenant conservé au musée Hunter sous le numéro R. 3. 12 (Hænel R. 3. 29); c'est un très-beau *Miroir de l'humaine Salvation*, à la fin duquel on lit cette note : « Et ainsi fine ce present proces du myroir de l'umaine salvation fait et translaté de latin en franchois à Bruges l'an de grace mil .iiij^e. et cinquante cincq. »

Un beau manuscrit du xv^e siècle (P. 2. 13²) contenant l'Apocalypse avec glose en français, vient probablement aussi de Gaignat; ce serait le numéro 94 de son catalogue. Il porte des armoiries (d'azur au chef d'argent et à six besants d'argent 3-2-1) et la devise *Sans nombre*. Le manuscrit R. 2. 11, *Le Grand Propriétaire* de J. Corbichon, paraît également devoir être identifié avec le numéro 1041 de Gaignat.

Le manuscrit S. 1. 1, contenant les *Cas des nobles hommes et femmes*, traduits de Boccace par Laurent de Premierfait, paraît aussi correspondre au numéro 3490 de Gaignat. Dans l'une des miniatures de ce beau volume on voit l'écu de gueules à la croix d'argent de la maison de Savoie.

Je crois aussi possible d'identifier le manuscrit 1348 de Gaignat avec celui qui, au musée Hunter, porte le numéro S. 6. 3 (Hænel S. 6. 76). C'est la *Fauconnerie* de Guillaume Tardif. On voit à la partie inférieure du premier feuillet un double écu,

¹ La Bibliothèque impériale possède, sous le numéro Q. 739. — 8, L-M, un catalogue de la vente Gaignat avec les prix marqués.

² D'après Hænel, T. 2. 13; mais ce numéro n'est pas exact, ou au moins il ne l'est plus. Ce ms. est exposé dans une vitrine.

chacun surmonté d'une couronne d'or; le premier est de France, le second écartelé de France et de¹.....

Je signalerai maintenant quelques manuscrits qui ont sûrement été exécutés en France, bien qu'il ne me soit pas possible de déterminer leur provenance immédiate comme pour ceux que je viens de mentionner.

Le manuscrit P. 2. 3 contient le *Sophologium poetarum* de Jacobus Magnus († vers 1415, selon Fabricius)². Il a été exécuté à Montpellier en 1459, comme l'indique l'explicit : « Explicit tabula capitulorum decem librorum Sophilogii poetarum, completa in Montepessulano xxx^a die mensis Jullii, anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono. Deo gracias. » Au-dessous on lit, d'une autre main : « Hunc librum feci scribi ego Anthonius de Mala Rippa, notarius regius Montispessulani, et solvi pro eo sex scuta auri. » A la fin du même siècle, ce livre appartenait à l'un des secrétaires du roi, car on lit sur un feuillet de garde ces mots qui semblent du temps de Charles VIII : « Iste liber pertinet magistro Petro Jaupitre, regis secretario³. »

Un exemplaire du livre *de proprietatibus*, de Barthélemy de Glanvil (R. 3. 13, Hænel R. 3. 30), porte cette note écrite, à la fin du volume, au xv^e siècle : « Iste liber est de communi libraria fratrum Beati Ludovici de Pissiaco, ordinis predicatorum. »

Il n'y a pas non plus à douter de l'origine française du manuscrit Q. 2. 9 (Hænel Q. 2. 28), qui renferme la chronique de Jean Chartier. Sur les marges de cet ouvrage on voit quelques notes écrites en français vers la fin du xvi^e siècle à ce qu'il semble. Des notes écrites par la même main apparaissent aussi dans le manuscrit R. 4. 39, en deux volumes, contenant la portion des Grandes Chroniques de Saint-Denis qui s'étend de l'avènement de Louis VII au second chapitre de la vie de Charles VI, celui qui est intitulé : *Le 1^r, des Juifs qui furent pilliez*. C'est une copie médiocre, exécutée au xv^e siècle.

¹ Dans ce blason les armes de France sont seules reconnaissables; les autres présentent visiblement une croix potencée cantonnée de quatre croisettes; mais la couleur du champ non plus que des pièces ne peut être discernée.

² Cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1507, in-4°.

³ Il y a une mention de Pierre Jaupitre en 1496 dans Tessereau, *Hist. chron. de la chancellerie de France*, I, 74.

Plus recommandable est le manuscrit S. 1. 9, qui contient également un grand fragment des Chroniques de Saint-Denis avec les suites. C'est un beau volume en parchemin, écrit à longues lignes dans la seconde moitié du xv^e siècle. Il porte en quatre endroits des armes trop endommagées pour pouvoir être reconnues, et qui semblent avoir été recouvertes par l'écu fleurdelisé de France parti d'Angleterre. Elles accompagnent toujours une miniature où l'on voit un personnage revêtu d'une robe semée de fleurs de lis, tenant le sceptre en main et portant la couronne d'or. Il est donc présumable que ce manuscrit a été exécuté sinon pour un roi, au moins pour un prince du sang. Au bas du fol. 3, on lit, d'une main du xvi^e siècle : « A moi Nicolas Fourmoucourt¹. » Malheureusement ce beau volume, qui paraît être celui auquel M. Fr. Michel fait allusion dans son rapport, présente diverses lacunes; il est notamment incomplet à la fin². Il contient :

1^o Une table qui commence ainsi : « C'est la table des chapitres de plusieurs chroniques qui sont escrips en ce present livre comme il s'ensuit. — Le premier chapitre, comment Edouart, roy d'Angleterre, fit homaige au roy de France de la duchié d'Acquitaine... »

2^o Un abrégé des Chroniques de Saint-Denis dont voici le titre et le préambule :

Cy s'ensuit les lignées des roys de France, et parole en brief de leurs faiz, et en quel temps ilz ont regné, et ont ilz gisent, et quieuz enfans ilz ont eu, et comment Lutesse fu nommée Paris, et Gaule France.

A tous nobles qui aiment beaulx et bonnes ystoires et qui ont fain de sçavoir des faiz du temps passé, on veult escrire et enseigner au plaisir de Dieu qui soit à mon commencement, commant le royaume de Gaule et la cité de Lutesse furent commanciez, qui à present sont nommeez France et Paris, et en quel temps, et vous nommeray de hoir en hoir ceulx qui ont regné, et quelle lignée ilz ont eue, laquelle s'ensuit selon l'arbre qui le demonstre et enseigne. Si prie à tous ceulx qui l'oïront lire ou liront que ce que ilz trouveront à blasmer, que ilz seuffre[nt] paciement, sans villanie et reprehension, car je l'ay mis tout au mieulx que j'ay peu, selon mon petit entendement. Et vous plaise à le corrigier, vous le trouverez es croniques de Saint Denis où les hystoires et tous les faiz des rois de France sont

¹ La lecture de ce nom n'est pas très-sûre.

² Le récit s'arrête à la seconde expédition de Guyenne en 1453; les derniers mots sont : « Mondit sieur de Clermont se parti de devant le dit Blanchefort et vint à Macault; et là se tint jusques à la reddicion de Bourdeaulx, tant comme le siege dura à Cadilhac. Le roy fut à Montferrand et à Saint-Macayre, alant et venant de l'un à l'autre pour reconforter tousjours ses gens, tant ceulx qui tenoyent ledit siege comme ceulx de la bastille et du navire.... »

escrits, et là doit-on prendre l'original, car cet arbre n'est fait que pour legierement sçavoir les ligneez des rois qui ont regné en France, que Dieu doit bien regner jusques affin ! Amen.

Vous devez sçavoir que Dieu crea ciel et terre. . . »

3° Les Chroniques de Saint-Denis et leurs suites ordinaires, à partir de l'endroit qu'indique la table, c'est-à-dire à dater de l'avènement de Philippe III.

Les manuscrits R. 4. 5 (Hænel R. 4. 41), et R. 5. 20 (Hænel R. 5. 58), tous deux très-richement ornés, sont aussi d'origine française. Le premier commence ainsi : « *PAULI EMILII VERONENSIS in Franciæ antiquitatem præfatio. Mirari sæpenumero soleo quod. . .* » La seule marque de propriété qui s'y trouve est le nom *Belriont*, écrit au xvi^e siècle sur le premier feuillet de garde. C'est tout ce que mes notes me permettent d'en dire. Le second a pour titre (au sixième feuillet) : *Gallice antiquitatis a prima gentis origine repetite liber primus inchoatur*. Il est dédié au cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, comme on le voit par ces lignes qui précèdent la préface : *Paulus Emilius Veronensis illustrissimo ac optimo principi Carolo pontifici, cardinali Borbonio, sanctissimo studiorum parenti*. Le manuscrit R. 5. 20 est l'exemplaire même qui fut présenté au cardinal, car il porte ses armes au bas de la première page. Il paraît qu'après la mort de celui-ci, arrivée en 1488, Paul-Émile rentra en possession de son volume, car on lit ces mots sur un des feuillets de garde : « Liber iste pertinet Paulo Emilio Veronensi, secretario olim domini Lugdunensis. » Une copie sur papier existe de cet ouvrage à la Bibliothèque impériale sous le numéro 593 $\frac{1}{4}$ du fonds latin. On sait qu'appelé en France sous Charles VIII pour écrire en beau style notre histoire, Paul-Émile publia en 1517 les quatre premiers livres de son travail, les deux suivants en 1519, et qu'il mourut en 1529 laissant pour les quatre derniers livres des matériaux qui furent mis en œuvre par Zavarizzi, son compatriote et ami. La première édition de l'ouvrage complet ne parut qu'en 1539 chez Vascosan.

Le manuscrit R. 1. 5 (Hænel, R. 1. 6) du xv^e siècle, contient la traduction du Canon d'Avicenne. Il mérite d'être cité pour la richesse de son ornementation.

Q. 4. 5 (Hænel, Q. 4. 53), petit in-fol. de 12 feuillets. Sur l'une des gardes on lit cette note : « Bought at an auction of Mr. Leneves books. March 1730, pr. l. Hardinge. » Ce manuscrit contient un

petit poème de 630 vers environ dont 54 composent le prologue. C'est une épître sur les affaires du temps que Louis XII est supposé adresser en 1511 à Hector, l'ancêtre de sa race, et dans laquelle le pape Jules II est assez malmené. L'auteur se nomme « maistre Jehan. » Dans son prologue il présente son livre

A Loys Mons^r de Nevers
Hoir de Cleves, conte d'Auxerre,

Louis de Clèves, comte d'Auxerre, mourut en 1545. Le manuscrit est à ses armes. Le même maître Jean est l'auteur de trois pièces contenues dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale fr. 1690 (anc. 7672) et précédées d'une dédicace au même Louis de Clèves. La première est intitulée : *Exhortation aux princes terriens* ; la seconde : *L'obstination des Suisses* ; la troisième est un rondeau dont le refrain, *Quant je voudrai*, était apparemment la devise de Louis de Clèves, car les mêmes mots accompagnent ses armes dans le manuscrit de Glasgow. On lit aussi à la suite de l'*Exhortation aux princes terriens*, la devise *Sans piquer qui ne me touche*, qui se retrouve également dans le manuscrit de Glasgow à la suite du prologue. Les œuvres, assez médiocres, de maître Jean ont été peu répandues et il ne paraît pas qu'on en ait jamais rien imprimé.

Q. 7. 13 (Hænel, Q. 7. 126), petit in-4°, fin du xv^e siècle, vélin, 31 ff. Ce manuscrit vient de France et n'en est sorti qu'au xviii^e siècle, car c'est à cette époque qu'on a écrit sur un feuillet de garde ce titre : *Recueil des poèmes contre les prédicateurs d'astrologie*. Il a toute l'apparence d'un exemplaire royal ; et on voit dès les premiers vers que le poème qui s'y trouve, et qui contient des prédictions pour les années 1475 à 1483, a été composé pour un roi. En voici le début :

Sire, vous sçavez que yci jus
Error communis facit jus ;
Si n'ay crainte aucune ou terreur
De vous parler de ceste erreur.
Mon cueur qui pieça vint s'ouffrir
Du tout à vous ne peut souffrir
Ce deul, et fault qu'il vous decele
L'horrible abusion de celle
Mesgnée et dyabolique secte

Dont la foy de Dieu est infecte,
Qui n'ayans de Dieu souvenir
Jugent des choses à venir.
Bien sçavons qu'en la loy antique

Suit une ballade tautogramme :

Poure Prouvence, pueple peu plantureux
Par pestillence pugni presentement,
Persécuté, perdu, plaintif, paoureux

Le refrain est :

Paradis paint, peneux pelerinage.

Q. 7. 24 (Hænel Q. 7. 138), petit in-8° vélin, de 33 feuillets, daté à la fin de 1544. Ce petit volume est encore un livre royal. Il contient, en 940 vers environ, la traduction d'une nouvelle de Boccace (*Décam.* x, 8). Le prologue et le titre écrits en lettres d'or sont ainsi conçus :

AU ROY.

Ici Bocace une nouvelle traicte
De deux amys unis parfaitement,
Laquelle j'ay en vostre langue extraicte,
Sire, selon mon foible entendement.
Et cognoissant que tout son argument
Est plein de foy et d'actes tres honestes,
Je l'ay pensé à vous deu seulement
Qui la foy propre et le mesme hounour estes.

La huictiesme journée (sic) du Decameron de Bocace touchant l'amytié de Tite et de Gisippe, traduicte en rithme françoise par BORDERYE.

Le texte commence ainsi :

Au temps qu'encore n'estoit par tiltre juste
Octavian nommé César Auguste,
Et que le nom et l'office tenant
De triumvir il estoit gouvernant
La republicue et l'empire de Romme

Cette élégante plaquette était évidemment destinée à François I^{er}; mais, si elle lui fut offerte, elle ne resta pas longtemps dans la librairie royale, car des notes du XVIII^e siècle et même du XVII^e, qui y sont inscrites, montrent que, longtemps avant d'être acquis

par Hunter, ce manuscrit était entre les mains de simples particuliers.

Les manuscrits dont l'histoire littéraire et la philologie peuvent tirer parti sont naturellement rares à Glasgow. Hunter appréciait les livres en amateur plutôt qu'en érudit. Je mentionnerai un exemplaire incomplet des *Métamorphoses* d'Ovide (R. 7. 3, Hænel R. 7. 85) et un Sénèque le tragique (R. 7. 16, Hænel R. 7. 98). Le premier est du XII^e siècle, le second du XV^e, l'un et l'autre par conséquent trop récents pour mériter d'être collationnés.

Entre tous les manuscrits du musée Huntérien, celui qui me paraît avoir le plus de valeur scientifique est un mince cahier de quatre feuillets in-8^o, contenant un fragment de glossaire latin-français du milieu du XIII^e siècle et disposé par matières (R. 7. 14; Hænel R. 7. 96). Ces feuillets sont reliés au milieu d'un manuscrit des Analytiques d'Aristote, où ils peuvent n'avoir été placés qu'au siècle dernier, la reliure n'étant pas plus ancienne que cette époque. Comme tous ceux que nous avons passés en revue, ce volume vient de France, car on lit au haut du premier feuillet des Analytiques : « Joannes Carpentinus (?), decanus et canonicus Abbatisville¹. » Malgré son peu d'étendue, ce fragment, écrit très-fin et sur plusieurs colonnes, contient environ un millier de mots français placés en regard de leurs correspondants latins. Beaucoup sont des termes techniques qui ne se rencontrent guère dans les textes et qu'on serait fort en peine d'expliquer si on les y trouvait. Indépendamment du dialecte, qui est anglo-normand, la présence de certains mots anglais entre les mots français² montre que ce glossaire a été exécuté en Angleterre. La découverte de ce débris d'un glossaire dont rien ne nous permet de conjecturer l'étendue n'est pas sans importance; nul doute

¹ Ce volume n'est parvenu entre les mains de Hunter qu'après avoir passé par une vente publique, car on lit sur le premier feuillet ces lignes découpées d'un catalogue imprimé : « Aristotelis Analytica priora et posteriora. A very ancient Ms. on vellum, probably wrote in the XIth century (au XIII^e seulement). There are bound up with it 4 leaves of a Dictionary french and latin in which the changes that the french language has undergone may be observed, as for exemple *estrif, lis, rixa, contentio, jurgium*. This word is not in use now in the french language tho' the english retain it from the Normans. »

² Par exemple, sous la rubrique *De Vestibus* : « hic piro, *riveling*; » d'après Halliwell, *riveling* est une chaussure grossière. On trouvera ci-après, à l'appendice A, sous la rubrique *De Herbis*, « *astula regia, wederoue*, » sous celle *De Equis*, « *hic succursarius, runer, etc.* »

que la lexicographie française n'y trouve beaucoup à prendre. Je me propose de le publier en même temps que d'autres glossaires du même genre, mais moins anciens. En attendant je crois devoir en transcrire dès maintenant quelques parties. (Appendice A.)

Le manuscrit Q. 9. 13 (Hænel Q. 9. 176¹) n'est pas sans intérêt. A la suite de divers traités latins du comput, il présente un traité sur le même sujet rédigé en vers français. L'auteur de ce travail, qui contient près de 1200 vers, nous donne son nom : il s'appelait *Raüf de Linham*², et écrivait en 1256. (Appendice B.)

Enfin, sous le numéro R. 2. 7 (Hænel R. 2. 16), on conserve au musée Huntérien un manuscrit du premier livre de Froissart, qui semble remonter à la première moitié du xv^e siècle. C'est, autant que j'ai pu en juger, la leçon la plus fréquente, celle que M. Kerwyn de Lettenhove considère comme la seconde rédaction. Le texte de ce manuscrit est loin d'être correct; pour qu'on puisse l'apprécier, j'en ai rapporté quelques extraits. (Appendice C.)

La bibliothèque de l'Université contient un petit nombre de manuscrits généralement dénués de valeur. Plusieurs d'entre eux ont été acquis en France. Je citerai d'abord un Téreence du xv^e siècle (F. 5. 23), qui appartient à un évêque de Carcassonne, témoin cette note : « Cest livre a esté de messire Jehan du Chastel, evesque de Carcassone³. A. Bertrandi. » A la fin du volume est transcrite l'épithaphe de Charles VII :

Rex Karolus fueram Gallorum septimus olim

et celle de « Domini Ch. de Pistorio, qui sepultus est in ecclesia cathedrali Pistoriensi. »

Un ouvrage d'une plus grande valeur est le manuscrit grec qui porte le numéro O. 3. 10. C'est un grand in-folio dont l'écriture paraît remonter au xi^e siècle. Il renferme des vies de saints pour le mois de janvier. A la fin on lit cette note inscrite par l'un de ses derniers propriétaires : « Ἰακώβ ὁ Περέρριος ἱατρὸς ἐν Τυρώ-

¹ Dans le catalogue de Hænel, la cote de ce ms. est ainsi conçue : *Varii tractatus theologici.*

² Probablement le lieu de ce nom dans le comté de Kent.

³ Jean du Chastel occupa le siège de Carcassonne de 1459 à 1475.

νοῖς ἐτεῖ τῆς Θεογονίας \bar{X} ἑξακοσιόσῳ ἐννενηκόσῳ τρίτῳ. Ὀλβία
πάντα σὺν ὑγιείᾳ.»

Je signalerai, en terminant, sous le numéro F. 1. 15 un manuscrit sur papier contenant la traduction de la *Consolation* de Boèce par Jehan de Meung.

Il me reste encore, Monsieur le Ministre, à entretenir votre Excellence de mes recherches dans les bibliothèques d'Oxford et dans celle du comte d'Ashburnham; ce sera l'objet d'un troisième rapport.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de votre Excellence, le très-respectueux et très-obéissant serviteur,

PAUL MEYER.

APPENDICE.

NOTICES ET EXTRAITS DE MANUSCRITS

CONSERVÉS AU MUSÉE HUNTÉRIEN, À GLASGOW.

A

R. 7. 14.

GLOSSAIRE LATIN-FRANÇAIS.

<p><i>Remigare</i> nagger.</p> <p><i>Increpari</i> maudire.</p> <p><i>Ludificare</i> gaber.</p> <p><i>Lupanari</i> bordeler.</p> <p><i>Cerpere</i> rampir.</p> <p><i>Stertere</i> dormir.</p> <p><i>Obloqui</i> } porparler.</p> <p><i>Proloqui</i> }</p> <p><i>Angere</i> constreindre.</p>	<p><i>Comentari</i>¹ construre.</p> <p><i>Ulcerare</i> plaier.</p> <p><i>Crumare</i> trescer.</p> <p><i>Comendare</i> loer.</p> <p><i>Scalpere vel scabere</i> grater.</p> <p><i>Spuere</i> escopir.</p> <p><i>Obtruere</i> cluppe (?)</p> <p><i>Opulentari</i> enrichir.</p>
--	--

De Herbis.

<p><i>Hoc abrotanum</i> averoine.</p> <p><i>Hec satareia</i> safeie.</p> <p><i>Hoc feniculum</i> fenoi.</p> <p><i>Hec malva</i> mauve.</p> <p><i>Hec pastinaca</i> pagnage.</p> <p><i>Hec dragancia</i> dragonce.</p> <p><i>Hoc porrum</i> pore.</p> <p><i>Hec eruca</i> erut.</p> <p><i>Hec costus</i> cost².</p> <p><i>Hec artemesia</i> mere ebur³.</p> <p><i>Hoc narstutium</i> kersun.</p> <p><i>Hoc marrubium</i> mariul.</p> <p><i>Hoc allium</i> ail.</p> <p><i>Hec ysopus</i> ysope.</p> <p><i>Hoc cerfolium</i> cerfoil.</p>	<p><i>Hoc cepe</i>, in singulari et plur. <i>hee</i> <i>cepe, ceparum</i> oinum.</p> <p><i>Hoc absintium</i> aloine.</p> <p><i>Hec nita</i> nie.</p> <p><i>Hoc pulegium</i> puliol.</p> <p><i>Hoc cerpillum</i> cerfoil.</p> <p><i>Hec savina</i> savine.</p> <p><i>Hec sinapis</i> senevei.</p> <p><i>Hoc sinapium</i> mustarde.</p> <p><i>Hoc anetum</i> aneie.</p> <p><i>Hoc anisum</i> anis.</p> <p><i>Hoc apium</i> asche.</p> <p><i>Hec limestica</i> limesche.</p> <p><i>Hec centanea</i>⁴ centoire.</p>
--	--

¹ Sic, corr. *cementari*.

² « *Costa vel costis, cost.* » (Glossaire de Durham (xii^e s.), *Saxon Leechdoms*, edit. by O. Cockayne, III, 301.)

³ Pour *mere erbur*.

⁴ *Centaurea* ?

<i>Hoc eleborum</i>	sephoine.	<i>Hec jovisbarba</i>	jusbarbe.
<i>Hec ponia</i>	pioine.	<i>Hec lanceola</i>	lancelée.
<i>Hoc cinnamonium</i>	canele.	<i>Hic jusquiamus</i>	cheinlée.
<i>Hic gingiber</i>	gingembre.	<i>Hec alcea</i>	guimave.
<i>Hic piper</i>	poivre.	<i>Hec vervena</i>	verveine.
<i>Hoc petrosillum</i>	persin.	<i>Hec buglosa</i>	bugle.
<i>Hoc pelestrium</i>	pelestre.	<i>Hec paradella</i>	parele.
<i>Hoc thus</i>	encens.	<i>Hec salvia</i>	sauge.
<i>Hec menta</i>	mente.	<i>Hoc aloe, es</i>	aloine.
<i>Hoc cimum</i>	comin.	<i>Hec jugella</i>	neele.
<i>Hec atriplex</i>	arace ¹ .	<i>Hec mentaster</i>	mentastre.
<i>Hec viola</i>	violette.	<i>Hic satirion</i>	futerole.
<i>Hec plantago</i>	plantein.	<i>Hoc solsequium</i>	sussie.
<i>Hec rosa</i>	rose.	<i>Hoc f[r]agum</i>	frese.
<i>Hoc lilium</i>	lis.	<i>Hec vetonica</i>	vetbine.
<i>Hoc coriandrum</i>	coriandre.	<i>Hec enula</i>	audne.
<i>Hec accidula</i>	osile.	<i>Hec dictamus</i>	ditain.
<i>Hoc papaver</i>	popelure.	<i>Hic timalus</i>	espurge.
<i>Hoc salatrum</i>	morele.	<i>Hoc lapatium</i>	gletuner.
<i>Hec cicuta</i>	h. benoite.	<i>Hec mandragora</i>	mandeglore.

Suit immédiatement une série de mots français accompagnés chacun de plusieurs équivalents latins.

Bataille	{	<i>hoc bellum.</i>		Felonie	{	<i>hoc facinus, oris.</i>
		<i>hoc duellum.</i>				<i>hoc scelus, eris.</i>
		<i>hic mars.</i>				<i>hec iniquitas.</i>
		<i>hec pugna.</i>				<i>hec nequitia.</i>

Ce recueil de synonymes latins se poursuit de la même manière pour les mots : cheval, vent, aide, haut, fes (faix), envie, occision, chaitif, sanc, aucune chose, espée, mere, porte, estrif, losenge, corone, mors (mort), brandon, coveiteus, feu, comandement, plaie, tere, herbe, sovent, moltefois, cruel, neef (navire), dolour, compaignon, damage, ossel, leid (laid), poete, garde, petit, novel, maladie, force, blé, lé, grant, long, covenable, eaue, tardif, ancien, ignel, derain (dernier), grief, fol, contrarius, suffreitous, fiuz, delitable, viande, lumere, fin, seur, dormir, touz, pereseus, peresse, citté, cote, doun (don), dos, victore, campus (*sic*, champ), entente, corub (*circuus, aduncus*), semence, usure, plentif, voisin, rosel, ententif, bois, dité (*carmen, dictamen*), iver, soef (*suavis*), delit, feble, serour, sage, poorous, las, repos, loier, estrange, partie, coupe, pasture, tombe, veile (*anus*), mer, blanc, profitable, marchand, renable (*fucundus, eloquens*), emflés, noir, parole, corde, harpe, mamele, aornement, riche, poverté, maleureuz, boneurez, beauté, vin, venim.

¹ « *Atriplex*, arasches » (XIII^e s.). (Th. Wright, *A vol of Vocab.* p. 141 a; cf. *Sax. Leechd.* III, 338, au mot *Melde*.)

Item, de Herbis :

<i>Hoc gariofilum</i> girofre.	<i>Hec arundo</i> } rosel.
<i>Hec gaianga</i> garnigal.	<i>Hec canna</i> }
<i>Hec hinnula</i> escaloine.	<i>Hoc vinum</i> vinum (<i>sic</i>).
<i>Hec sandix</i> waranche.	<i>Hec sicera</i> scicere.
<i>Hec philix</i> feuchiere.	<i>Hoc nectar</i> pieument.
<i>Hec rapa</i> rabe.	<i>Hoc hydromellum</i> . . . mede.
<i>Hoc raphanum</i> raiz.	<i>Hoc mustum</i> must.
<i>Hoc affoldium</i> musche.	<i>Hoc acetum</i> eisil.
<i>Hec astula regia</i> wederoue ¹ .	<i>Hec fex, fecis</i> lie.
<i>Hec banicialis</i> (?) sinerwer.	<i>Hec oriraracha</i> oralche.

Suit une rubrique : *De membris et de visceribus*, contenant une centaine de noms français ; puis une autre qui contient l'énumération des parties d'une maison ; la voici :

Hec sunt partes domus principales :

<i>Hoc festum</i> feste.	<i>Hoc fundamentum</i> fundament.
<i>Hic paries</i> paroît.	

Particule ejus sunt :

<i>Hic postis</i> post.	<i>Hoc aquagium</i> conduit.
<i>Hec panna</i> panne.	<i>Hoc hostium</i> huis.
<i>Hic trabs</i> tref.	<i>Hic girafus</i> (?) gru (?)
<i>Hoc laquear</i> lac.	<i>Hec vertigo</i> vernele (?)
<i>Hoc lignum</i> cheveron.	<i>Hec lima</i> lime.
<i>Hec tegula</i> tieule.	<i>Hec sera, re</i> loc.
<i>Hoc foramen</i> pertus.	<i>Hec clavis</i> clef.
<i>Hic cuneus</i> cuin.	<i>Hoc pessulum</i> pedle.
<i>Hic asser</i> bor.	<i>Hec vectis</i> } barre.
<i>Hic tholus</i> pumel.	<i>Hoc repagulum</i> }
<i>Hic caminus</i> aistre.	<i>Hec columpna</i> piler.
<i>Hoc epicantorium</i> cheiminée.	<i>Hec tegula</i> sengle.
<i>Hoc fumarium</i> fumere.	<i>Hec basis</i> fundamentum.
<i>Hec fenestra</i> fenestre.	<i>Hoc epistilium</i> sumet.
<i>Hoc stillicidium</i> gutere.	<i>Hec cavilla</i> keville.
<i>Hic imbrex</i> } lover ² .	<i>Hec tortis</i> tysun.
<i>Hoc lodium</i> }	

Suit une rubrique *De armis convenientibus ad domum* : massue, gisarme, arc, seete, seete barbelée, arbaleste, etc. (22 mots), puis :

¹ « *Astula regia*, vude roue vel bare popig. » (Gloss. de Durham, *Sax. Leechd.*, III, 300.) — « *Hastula regia*, muge de bois, wuderove » (XIII^e s.). (Wright, *A vol. of Vocab.* p. 140 b.) — « *hastula*, wodruffe. » (*Ibid.* p. 226 b.)

² Voir pour le sens de ce mot Halliwell, au mot *Lover*, et Wright, *A vol. of Voc.* p. 203, note 2.

Tunc de Ludis :

<i>Hic trocus</i> topet.	<i>Hic pirus vel talus</i> . . } deiz.
<i>Hec scutica</i> escurge.	<i>Hec tessera vel calixus</i> }
<i>Hec pila</i> pelote.	<i>Hoc scacarium</i> eschequer.
<i>Hoc pedum</i> croche à pastur.	<i>Hec camtorapta</i> croce.
<i>Hec alea</i> tables.	<i>Hic scaccus</i> esches.

Viennent ensuite des rubriques ainsi conçues : *Ad domum pertinent* (distribution et ameublement d'une habitation, 22 mots); — *de suppellectilibus* (instruments et ustensiles divers, 90 mots); *de cibis* (46 mots); — *de piscibus* (20 mots); — *de ornatu lecti* (11 mots); — *de vestibus* (33 mots); — *de vestibus mulierum* (26 mots¹); — *de ministris domus* (16 mots); — *de equis* (37 mots); — *de animalibus domesticis* (20 mots); — *de avibus domesticis* (11 mots); — *de animalibus silvestribus* (51 mots); — *de avibus* (38 mots). Le manuscrit s'arrête à la rubrique *de arboribus*, sous laquelle il ne reste que deux mots. Pour donner un dernier extrait de ce glossaire, je transcris la rubrique *de equis* qui me paraît présenter plusieurs difficultés d'interprétation :

De Equis.

<i>Hic palefridus</i> }	<i>Equus morbo caducus</i> . cheval cordeus.
<i>Hic gradarius</i> (?) vel }	<i>Equus hortecaducus</i> . cheval camerus.
<i>hic mannus</i> }	<i>Equus morbosus</i> cheval morveux.
<i>Hic destrarius</i> destrer.	<i>Hec sella</i> sele.
<i>Hic fugatorius</i> chaçur.	<i>Hec antella</i> arçun devant.
<i>Hic succursarius</i> runer.	<i>Hec postella</i> arçun derere.
<i>Hec succursura</i> trot.	<i>Hec sudaria</i> sus cele.
<i>Hic veredus</i> cheval caret.	<i>Hoc frenum</i> frein.
<i>Equus badius</i> cheval bai.	<i>Hoc lupatium</i> canfrein.
<i>Equus scutulatus</i> cheval po.	<i>Hec abena</i> redne.
<i>Equus calidus, candidus</i> cheval bauchant.	<i>Hec cingula</i> sengle.
<i>Equus roseus</i> cheval sor.	<i>Hoc scansile</i> estref.
<i>Equus edorsatus</i> cheval redoit.	<i>Hec zonica</i> } trosse.
<i>Equus redorsatus</i> cheval redoit derere.	<i>Hoc trossolare</i> }
<i>Equus enervatus</i> [cheval] recreant	<i>Hic thamus</i> ² } cavestre.
<i>Equus sbimatus</i> [cheval] esgareté	<i>Hoc capistrum</i> }
<i>Equus exulceratus</i> [cheval] redois u esperuné.	<i>Equus cantarus</i> cheval escullé.
<i>Repedare</i> regumber.	<i>Equus spadix</i> [cheval harace.]
<i>Antepedare</i> brandir.	Et plur. <i>hec equitia</i> , et plur. <i>hec epiphia</i> , vel <i>hec phallere</i> , . . .) loreins.

¹ J'ai publié la liste inscrite sous cette rubrique dans le *Jahrbuch f. romanische u. englische Literatur*, VII, 37-38.

² Ou *chamus*.

B

Q. 9. 13.

TRAITÉS DU COMPUT.

1° Fol. 8¹. *Incipit libellus calcularie artis ELBRICI.*

Annus solaris ut majorum constat sollertia investigatum.....

Écrit à la fin du XII^e siècle.

2° Fol. 21. *Compositus ecclesiasticus secundum AUGUSTINUM.*

Testante sancto Augustino quatuor sunt quibus sancta indiget Ecclesia.....

Cet article et les trois suivants ont été écrits vers la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e.

3° Fol. 45 verso. *Incipit Algorismus.*

Omnia que a primeva rerum origine precesserunt ratione numerum formata sunt.....

4° *Tractatus de mundo et astronomia*².

Mundus dicitur quasi indigne motus est.....

5° Fol. 95. *Ci commence le kalender de latin translaté pur romancer.*

En geste ne voil pas chanter
Ne veilles estories cuntier,
Ne la vaillance as chivaliers
Qui jadis estoï[e]nt si fiers;
Mun sen ceo pas ne saveroit
Leur valeur descrire à droit.
De dire poi³ jo mult;
E de autre part ausi⁴ dut
Que tant prisace leur valur
Que tenu fusse à mentiur;
Que mult i ad cuntes e fables
Que ne sunt pas⁵ veritables
Pur ceo de tel(e) chose dirroi

¹ Cette pagination, qui est ancienne, montre que le volume a perdu ses premiers feuillets; il y a une autre lacune du fol. 53 au fol. 68.

² J'emprunte ce titre à une table écrite vers la fin du XIV^e siècle sur le premier feuillet de garde.

³ Ce blanc existe dans le ms. il faut peut-être suppléer *redut*.

⁴ Corr. *Et d'autre p. autresi d.*

⁵ Corr. *mie*.

Dunt verité vous monst[er]roi,
E proveroi de mun ditee
Par reson la verité ¹.
De estudier en cel labour
G'en sui tenu, quant mun seignur
Pur qui amur cestovre enpris
Comandé me avoit e requis
De lui aprendre e enseigner
En romanz la art del kalender.
Ceo est l'encheson, autre ne ay,
Que cest ditee comens[er]ay.
Mes neporkant la laie gent
Asensier purroi ben sovent
Que que les resons savera
Entendre, car nient i a
Qui lunges mures (*sic*) i ferreit,
E ja (le) plus sages ne serreit;
Jo dis cel de la laye gent
Que sunt de feble entendement;
Pur ceo vous di : Sa entendez
Vous qui ² saver desirez
Les breves resons de cest art
Où pou en ert vostre part (*sic*),
Car une petite reson
En son livre nous dist Caton :
Li mestre en vein la lesonc (*sic*) list
Dunt les disciples en unt despist,
E le cunte est pur nent contee
Qui de nului n'est escoutee;
Par ceo pensez de l'escouter
Car mult harrei en vein conter.

Fol. 95 b.

Incipit narratio.

A Roume el temps ancianor
Estei[c]nt clers de grant valor.....

Suit l'exposition des divisions de l'année en saisons, mois, semaines et jours. L'auteur explique ainsi qu'il suit pourquoi le mois de février est le plus court de tous :

Fol. 96 b.

Ore fet ben à demander
Pur quai l'em fist amenusier
Plus fevrer que un autre mois;
Pur la noblie de deus rois

¹ On pourrait corriger : *Par droite reson la verté.*

² Suppléé à.

Fol. 96 c. La reson vous [en] voil mustrer :
Car chescun an , en fevier
Li Bugres et li mescreans
Ové leur femmes , of (*sic*) leur enfans
A Belzebub e à Pluton
Fesoi[e]nt sacrefice e doun ;
E pur le fet que firent cil
Fust feverer tenu plus vil
E de jours amenuser¹ (*sic*)
Car trop i avoit le maufee.

Voici maintenant l'étymologie du nom des calendes :

Fol. 99 b. Jadis solai[e]nt la gent
De Roume [tot] communement
En chescun mois le jour premier
Partot grant feste celebrer,
E chescun autre escrivoit
Ke acun (*sic*) don que à lui fesoit
Ke bon eür Deu lur donast
Tant com cel mois durast² ;
E cel jour, pur si grant bounté,
Jour de Kalendes fust nomé,
Car ceo mot en gru *kalon*
En romauntz est à dire *bon*.

Suivent diverses explications relativement au nombre d'or et aux lettres dominicales. Puis l'auteur traite des jours néfastes :

Fol. 100 c. Ore dirrai des jours denietz
Que vous *dismal* appelletz (*sic*).

Il donne ainsi l'explication du mot anglais *dismal* :

Dismal les appelent plusours,
Ceo est à dire les mal jours.

Ce n'est pas qu'il paraisse bien persuadé de l'influence pernicieuse des jours néfastes, toutefois il ne laissera pas de les énumérer :

Fol. 100 d. E sachez que seint Augustin
Qui fust mult de clergie fin
En ses liveres defent (*sic*)
Ke garde ne preignent la gent.
Geo, dit il, ja ne gardez,
Ne calende ne jour denietz ;
Ne purquant jo les voil nomer
Ke les lais ne me puissent blamer.

¹ On pourrait corriger : *E de j. fu amenuisés*, et à la rime correspondante *li maufés*.

² Corr. *Autant come*.

Puis il passe à l'énumération des principales fêtes du calendrier, dans laquelle naturellement les saints anglais tiennent une grande place. Sainte Bride (1^{er} février), saint Cuthbert (20 mars), saint Dunstan (20 mai), la translation de saint Eadmund (9 juin), saint Botulf (17 juin), saint Alban (22 juin), saint Swithoun (2 juillet), la translation de saint Thomas le martyr (7 juillet), saint Kenelin « qui rois estoit » (17 juillet), saint Eadmund (16 novembre), le roi Eadmund (20 novembre), saint Thomas le martyr (29 décembre).

Viennent ensuite les fêtes mobiles et des règles pour trouver la Pâque. Puis l'auteur se nomme en ces termes :

Fol. 102 c. Jo qui cest petit trettee
De latin vous ai translatee
Raüf de Linham ai à noun.
Ne voil que nul hom si moi noun
De cest oevere blame ait,
Si rien par aventure i sait
Mesdit, mesfet ou mesassis;
Pur ceo vous ai mun noun apris.

Puis il traite des vigiles, de l'avent et des quatre-temps; il assure que ces jeûnes sont favorables à la santé. Parlant ensuite des signes du zodiacal, il s'efforce d'établir entre chacun d'eux et le mois correspondant un rapport; ainsi pour février :

Fol. 103 c. Ausi en feverer di um
Cest signe, solail en peisun,
Car de peisun est le droit (*sic*)
Ke en plenté de eawe soit.
A cele sesoun ensemment
Pluvie e plenté de eawe apent.

L'auteur revient sur ce qu'il a dit précédemment au sujet du bissexté puis il termine ainsi son poème :

Fol. 105 c. Seignurs, un[e] rien vous di :
Si cest ditee que avez oï
A clerks ne suffist pas assetz,
De ceo ne vous esmerveilletz
Car pur [ic]eux nel fi jo mie
Qui entendent grant clergie,
Mes cest romantz à laie gent
Assez suffist plènerement,
E leur aprent del kalender
Quant que à lais serra mester,
Car cil ne pount pas tantost
Augustin saver e compost;
E pur mun seigneur aucer (*sic*)

Qui tant me daigna à prier,
Car cest art saver voleit
E pas le latin ne entendeit,
Car il ne estoit for poi lettree;
E pur ceo en romantz le ai tretee
E tantz des antz avoit il tenu
De l'incarnacion Jhesu.

M. e .cc. lvi.

Ke jo Raüf cest tretee fis.

E, seignurs, si vous rien desplest
De ceo que en cest dist est fet,
Pur Deu, pensetz de l'amender
Si meutz le savetz adresser.
Pur ceo si, com(e) dient la gent,
Un sage meint[es] foetz mesprent,
Donc ne est ceo pas merveille grant
Si cil fet qui meins est sachant.
Si rien i trovetz de profist
Dunt solas vous viegne ou delist,
Tant me facetz pur guer[re]doun :
Prietz Jhesu que pur son noum
Par la Virene (*sic*) de son poer
Granter me veulle cest loer
Que à tutz bons serra commun.
Amen, amen die chescun!

6° Fol. 108 verso. Chronique abrégée de 1321 à 1389 :

Anno Domini .m. ccc. xxi. fuit baronum guerra; Thomas Lencastrensis fuit decapitatus et multi alii tracti et suspensi.....

7° Fol. 108 recto. Poème politique en quatre-vingt-huit vers hexamètres :

Jak. Straw. Thome Meller. Jak. Tyler.

Pro dolor! accrevit nuper confusio rerum
Cum virtus procerum silet et vulgus male senit.
Servit nobilitas et rusticitas dominatur,
Ad res illicitas omnis plebs precipitatur
.....
Anglia quid gaudes cum sis anathemate cincta?
Quomodo sic audes patriarche sanguine tincta.....

FROISSART, 1^{er} livre ¹.

In nomine Dei, amen.

[C]y commence la table des Croniques Froissart, de la guerre et l'occasion d'icelle qui fu longuement entre le roy de France Phelippe et le roy Edouart d'Engleterre, et plusieurs autres leurs successeurs.

PROLOGUE.

Afin que hounourables et noblez aventurez, faiz d'armez par les guerrez de France et d'Engleterre, soyent notablement registrez et mis en memore perpetuel, par quoy aient exemple de eulx couragier en bien faisant, je veul traiter et recorder l'istore et matiere de grant loenge; mais ains que je la commence je requier au Sauveur de tout le monde, qui crea toutes chosez, qui veulle creer et mettre en moy sens et entendement si vertueulx que ce livre que j'ay commencié je le puisse continuer et perseverer en telle maniere que tous ceulx et cellez qui le liront, verront et orront, y puissent prendre esbatement et plaissance, et je encheoir en leur grace. On dist, et vray est, que tous edeficez sont maçonnez et ouvrez l'une pierre après l'autre, et toutes grossez rivieres sont faictez et rasemblées en plusieurs lieux surgons ², aussi les sciencez sont estraittez et compilées de plusieurs clers, et ce que l'un ne scet l'autre scet, non pourquant rien n'est qui ne sceu ou loing ou prez. Donc aussi pour attaindre et venir à la matiere que j'ay empriz de commencer, premierement par la grace de Dieu et de la benoite vierge Marie dont tout confort et avancement viennent, je me veueil fonder et ordonner sur les vrayes croniques jadis faictes et rasemblées par reverent homme et discret seigneur Monss. Jehan le Bel, chanoigne de Saint Lambert de Liege, qui grant cure et toute bonne dilligence mist en ceste matiere et la continua tout son vivant au plus justement qu'il peult, et moult lui cousta à la querre et à l'avoir; mais quel frez qu'il y eust, ne feïst riens ne lez plaigni, car il estoit riche et puissant; si les pouvoit bien porter, et estoit de soy meisme larges, hounourable et courtois, et volentiers veoit le sien despendre. Aussi il fu en son venir mout amy et segret de tres noble doubté seigneur Mons^r Jehan de Haynau qui bien est ramenteuz, et raison, en ce livre, car de moult nobles et belles advenuez il en fu chif (*sic*) et cause, et des roys moult prouchain; par quoy le dessus dit Mess. Jehan le Bel peult de lés lui veoir et cognoistre plusieurs noblez besoingnes lesquelles sont contenuez en suivant. Vray est que je qui ay empriz ce livre à ordonner, ay par plaissance, qui à ce m'a toujours encliné, frequenté plusieurs nobles grans seigneurs, tant en France comme en Engleterre, en Escoco et aultres pais, ay eu la congnoissance d'eulx, sy [ay] tousjours à mon pouvoir justement enquiz et demandé du fait des guerres et des aventures qui en sont avenues, et par especial depuis la grosse bataille de Poitiers

¹ En 379 chapitres. In-fol. relié en parchemin. La place des miniatures et des initiales a été laissée vide.

² Corr : *et sources*.

où le noble roy de France fu pris, car devant ce je estoie encorez moult jeunez de sens et d'aage; nonobstant si empriz je assés hardiement, moy yssu de l'escole, à rimer et à dicter les guerres dessusdictes, et pour porter en Engleterre le livre tout compillé, si comme je filz, et le presentay adonc à la tres haulte et tres noble dame madame Phelippe de Haynau, royne d'Engleterre, qui liement et doucement le reçut de moy et m'en fist grant profit. Or puet estre que ce livre n'est mie examiné ne ordonné sy justement que telle chose le requiert, car faiz d'armes qui si chierement sont comparez doivent estre donnez et loiaument departi à ceulx qui par prouesse y travaillent; dont pour moy acquiter envers tous ainssy que droiz est, j'ay empriz ceste ystoire à poursuivre sur l'ordenance et fondacion devant dicte, à la priere et requeste d'un mien chier seigneur et maistre Robert¹ de Namur, seigneur Beaufort à qui je veul devoir amour et obeïssance, et Dieu me doint faire chose qui lui puist plaire.

Cy endroit parle l'acteur des aucunz des plus preux chevaliers de ce livre, le 11^e chapitre.

[Buchon, chap. CLXV.]

Comment le roy d'Engleterre fu enamouré de la contesse de Salebrin, le LXXVIII^e chapitre.

Ce jour meisme que le roy David et les Escos se partirent au matin du chastel de Salebrin, vint le roy Edouart à tout son ost à heure de midy en la place là où les Escos avoient logé. Si fu couroucé quant il ne les trouva, il estoient venus en si grant haste que les gens et les chevaux estoient durement travaillés; si comanda que chascun se logast là endroit, car il vouloit aller veoir le chastel et la noble dame qui leans estoit qu'il n'avoit veue puis les nocez dont elle fust mariée, et dont chascun s'ala loger qu'il peüst et reposer ainssi qu'il vout. Sitost que le roy Edouart fu desarmé, il prist jusques à .x. ou .xii. chevaliers, il s'en alla devers le chastel pour saluer la contesse de Salebrin, et pour veoir la maniere des assaux que les Escos avoient fais et les desfences que ceux du chastel avoient faictes à l'encontre. Sitost que la dame de Salebrin sceut le roy venir, elle fist ouvrir toutes lez portez et vint hors si richement vestue et atournée que chascun s'en esmerveilloit, et ne se povoit on cesser de la regarder et remirer sa grant noblece, avec la grant beauté et le gracieux maintieng qu'elle avoit. Quant elle fust venue jusques au roy, elle s'enclina jusques à terre contre luy, en le regraciant de son secours, et l'amena au chastel pour le festier et honnorer comme celle qui tres bien le savoit faire. Chascun la regardoit à merveilles et le roy meïsmes ne se povoit tenir de la regarder, et bien luy estoit aviz que onques n'avoit veue si noble, si frique ne si belle dame. Si le fery tantost une estincelle de fin'amour un (*sic*) cuer qui luy dura par long temps car bien luy sembloit que ou monde n'avoit dame qui tant feïst à aimer comme celle. Si entrerent ou chastel main à main, et le mena la dame premiers en la salle, et puis en sa chambre qui estoit si noblement parée qu'il afferoit à telle dame; et tousjours regardoit le roy la gentil dame si ardamment que elle en devenoit toute honteuse.

¹ Espace blanc dans le ms.; cependant il ne manque rien.

[Fin du volume; Buchon, chap. cccxcvii].

..... La fu priz messire Guillaume dez Bordes en bon convenant d'un escuier de Haynau appellé Guillaume de Beaulieu, appert homme d'armez et qui grant temps avoit geu englois es forterreses d'entour Calais, et se armoit de Tresignies. A cest un se rendy dolent et couroucié de ce que la journée n'avoit esté pour luy. Là veist on Englois mettre François à grant meschief et plusieurs fiancer prisonniers en la fin de la bataille, et maint gentilhomme mort, de quoy ce fu pitié. Quant les Englois eurent les mors despouilés messire Jehan Harveston et lez siens se partirent de la place et emmenerent leurs prisonniers et leurs gaingz arriere dedens Chierebourc. Sy povés bien croire que lez Englois menerent grant joye celle nuit de la belle aventure et journée que Dieu leur avoit donnée. Sy fu le dit messire Guillaume des Bordes grandement festié et conjoye et aysié de ce que on pavoit faire, car sa personne le valoit bien. Ceste desconfiture fu entre Montbourc et Chierebourc le jour saint Martin le Boullant l'an mil . iiii . lxxix.



